

ADESATT

Les modalités 2 et 3 et le temps de travail

Volet Dirigeants - Salariés

ADESATT
Conseil d'Administration

Contact TNS Sofres :
Stratégies d'Opinion – Pôle Management
CHAUVET Eric / LANDOUR Julie / PIQUANDET Jérémie
☎ 01 40 92 45 49 / 46 76 / 47 03
Eric.chauvet@tns-sofres.com / julie.landour@tns-sofres.com
48KU97



FICHE TECHNIQUE

Etude réalisée pour : **l'ADESATT**



■ Dates de réalisation



■ Nombre d'interviews



■ Méthode



■ Structure de l'échantillon et redressement

VOLET DIRIGEANTS

Terrain : 7 novembre au 4 décembre 2007

606 interviews réalisés

Enquête téléphonique

Échantillon raisonné par la taille et le secteur puis redressé sur ces critères selon les statistiques des entreprises de ces secteurs (SIRENE).

VOLET SALARIES

Terrain : 7 janvier au 1er février 2008

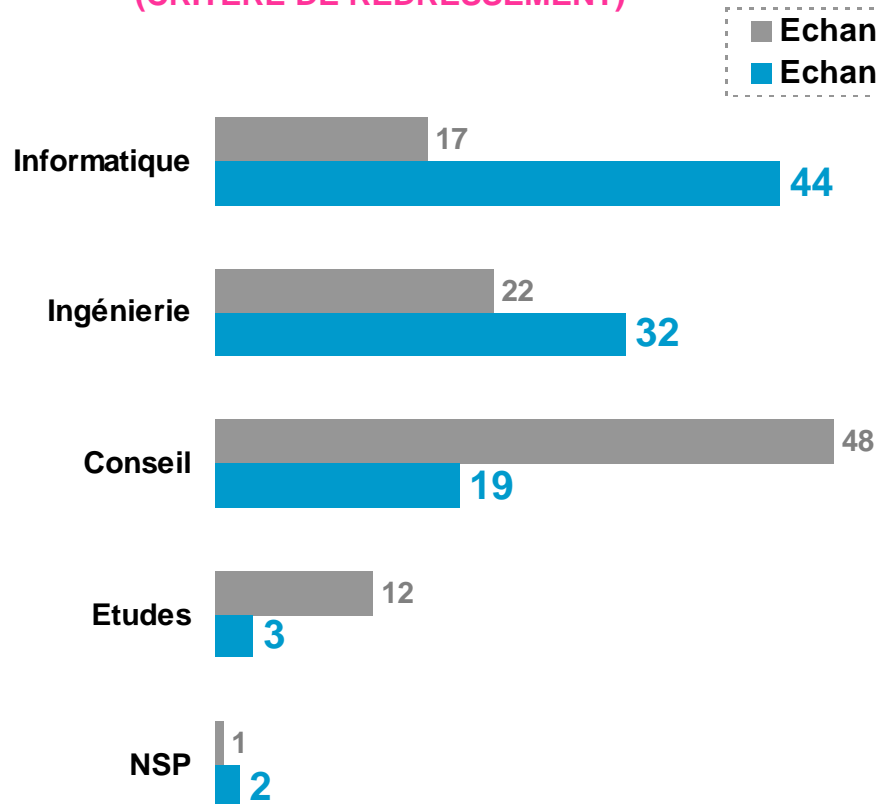
1256 interviews réalisés

Enquête on-line

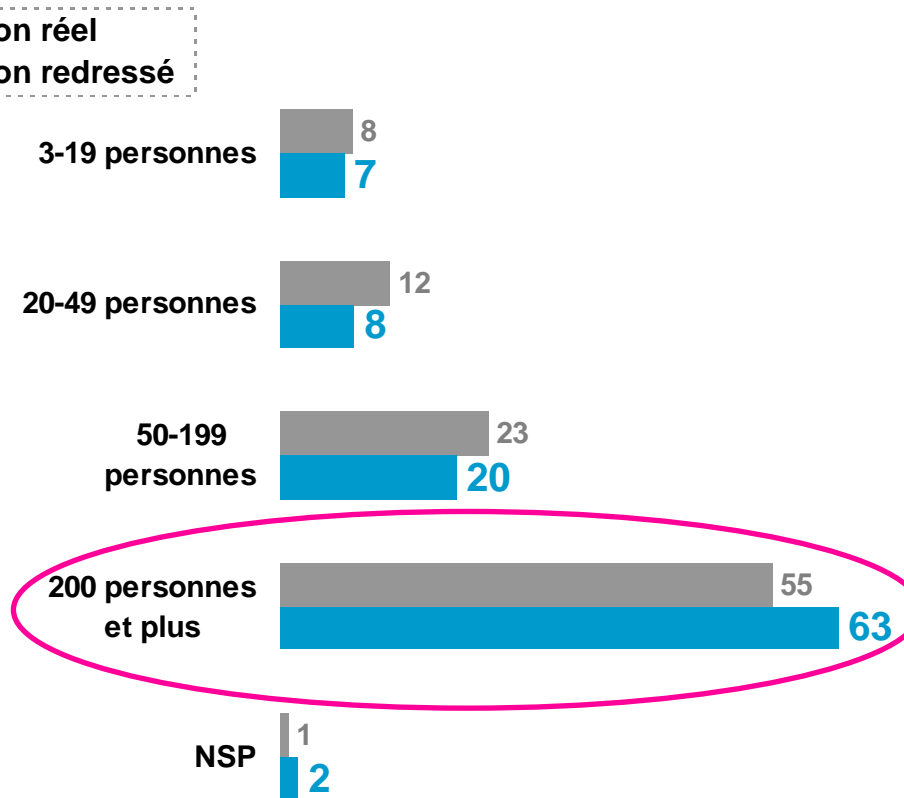
Échantillon redressé sur le nombre de salariés par secteurs d'activités (SIRENE).

ECHANTILLON du VOLET SALARIES

SECTEUR DE L'ENTREPRISE (CRITERE DE REDRESSEMENT)



TAILLE DE L'ENTREPRISE



ECHANTILLON du VOLET DIRIGEANTS

Échantillon réalisé	TAILLE D'ENTREPRISE									
	3 à 19		20 à 49		50 à 199		200 et plus		TOTAL	
Secteur d'Activité	Objectif	Real	Objectif	Real	Objectif	Real	Objectif	Real	Objectif	Real
1. Informatique	70	72	60	63	40	45	30	17	200	197
2. Ingénierie	70	73	60	65	40	43	30	26	200	207
3. Conseil	26	28	25	27	20	22	9	5	80	82
4. Études	32	34	23	21	21	15	5	6	80	76
5. Autres	12	13	12	14	9	12	7	5	40	44
TOTAL	210	220	180	190	130	137	80	59	600	606

Échantillon redressé	TAILLE D'ENTREPRISE				
	1. 3 à 19	2. 20 à 49	3. 50 à 199	4. 200 et plus	TOTAL
1. Informatique	28,9%	37,6%	42,5%	42,6%	30,8%
2. Ingénierie	34,5%	31,2%	31,1%	35,8%	33,9%
3. Conseil	26,8%	18,0%	14,0%	9,6%	24,9%
4. Études	2,3%	2,7%	3,0%	4,8%	2,4%
5. Autres	7,6%	10,4%	9,4%	7,1%	8,0%
TOTAL	81,7%	12,0%	4,8%	1,5%	100,0%

Point redressement

- **Une difficulté sur les échantillons**

- **Nous comparons un échantillon de dirigeants majoritairement constitué de petites entreprises à un échantillon de salariés essentiellement constitué de grandes entreprises**

- **Dans le rapport, les résultats par tranche d'effectifs Salariés / Dirigeants sont systématiquement mis en regard**

- **Pour cette présentation, afin de ne pas vous noyer sous les données, nous présentons les résultats Salariés / Dirigeants au global, mais nous rappelons en regard des résultats Salariés le résultat « Dirigeants de Grande Entreprise »**

NOTE DE LECTURE

- Dans ce rapport, lorsque la somme des pourcentages est différente de 100%, cela s'explique :
 - soit par le fait que les interviewés pouvaient citer plusieurs réponses (dans ce cas la somme des pourcentages est supérieure à 100).
 - soit du fait des « non-réponses » qui n'ont pas toujours été indiquées dans ce rapport afin d'en alléger la lecture (dans ce cas la somme des pourcentages est inférieure à 100).
- Les écarts observés sont :
 - signalés en **bleu** quand ils sont positifs
 - signalés en **orange** quand ils sont négatifs
- Dans le rapport, **seules les bases brutes sont indiquées**. Elles diffèrent sensiblement des bases redressées et ne sont donc pas en adéquation avec les résultats présentés.



État des lieux



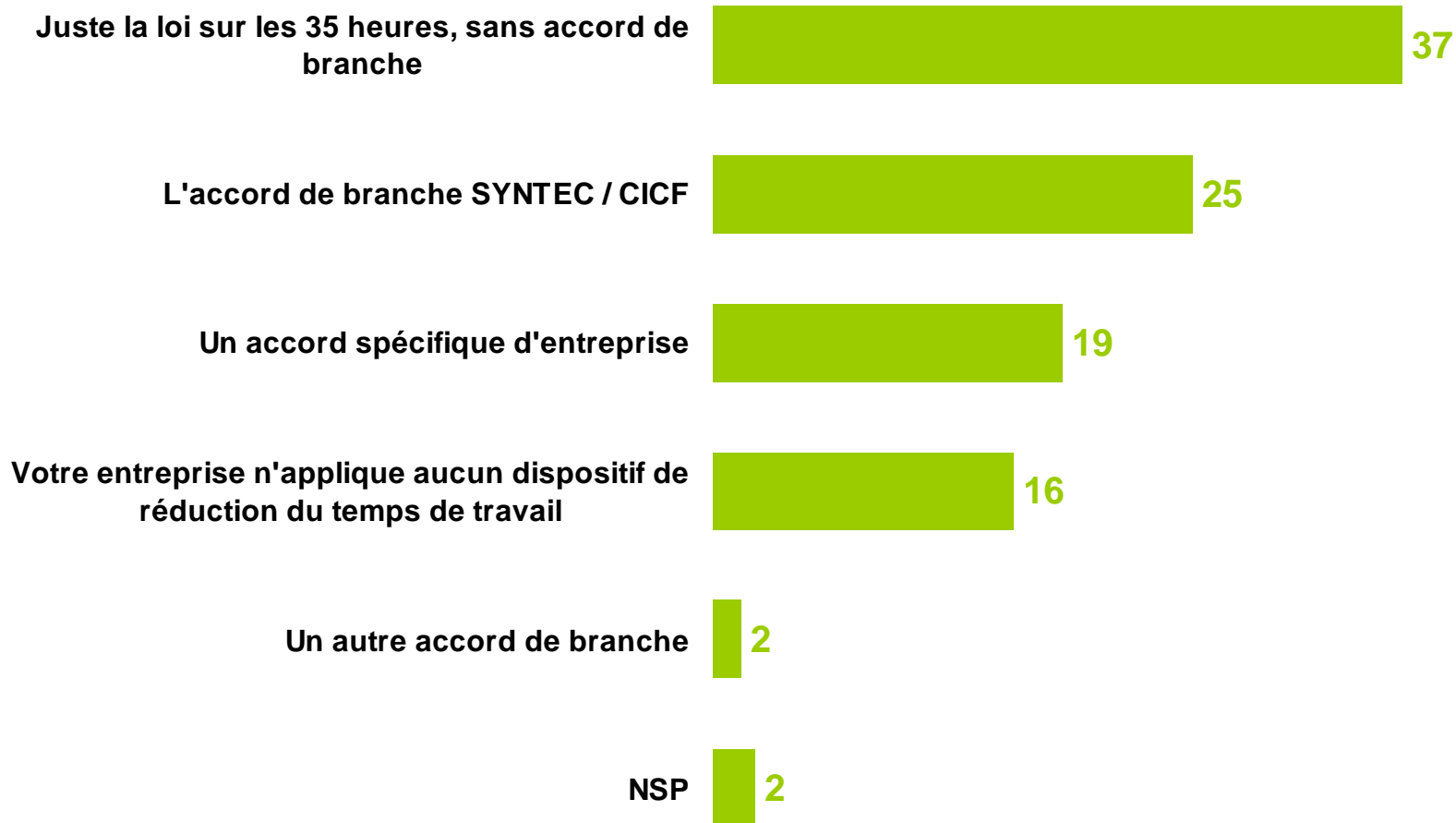
En préambule

- **Au cours du terrain mené auprès des Dirigeants, il est rapidement apparu que nombre d'entre eux n'étaient pas véritablement familier avec les concepts de modalités 1, 2 et 3.**
 - **Nos enquêteurs ont dû fréquemment expliquer ces concepts et utiliser largement les relances / explications incluses dans le questionnaire.**
 - **Il convient donc d'interpréter avec prudence les résultats portant sur les aspects les plus « réglementaires » dans l'étude.**
- Il est donc probable que ce constat soit encore plus vrai pour les salariés**

L'aménagement du temps de travail est appliqué de façon hétérogène d'après les Dirigeants

Dirigeants A1 : En termes de réduction du temps de travail, votre entreprise applique-t-elle...

DIRIGEANTS



L'aménagement du temps de travail est appliqué de façon hétérogène

DIRIGEANTS

Dirigeants A1 : En termes de réduction du temps de travail, votre entreprise applique-t-elle...

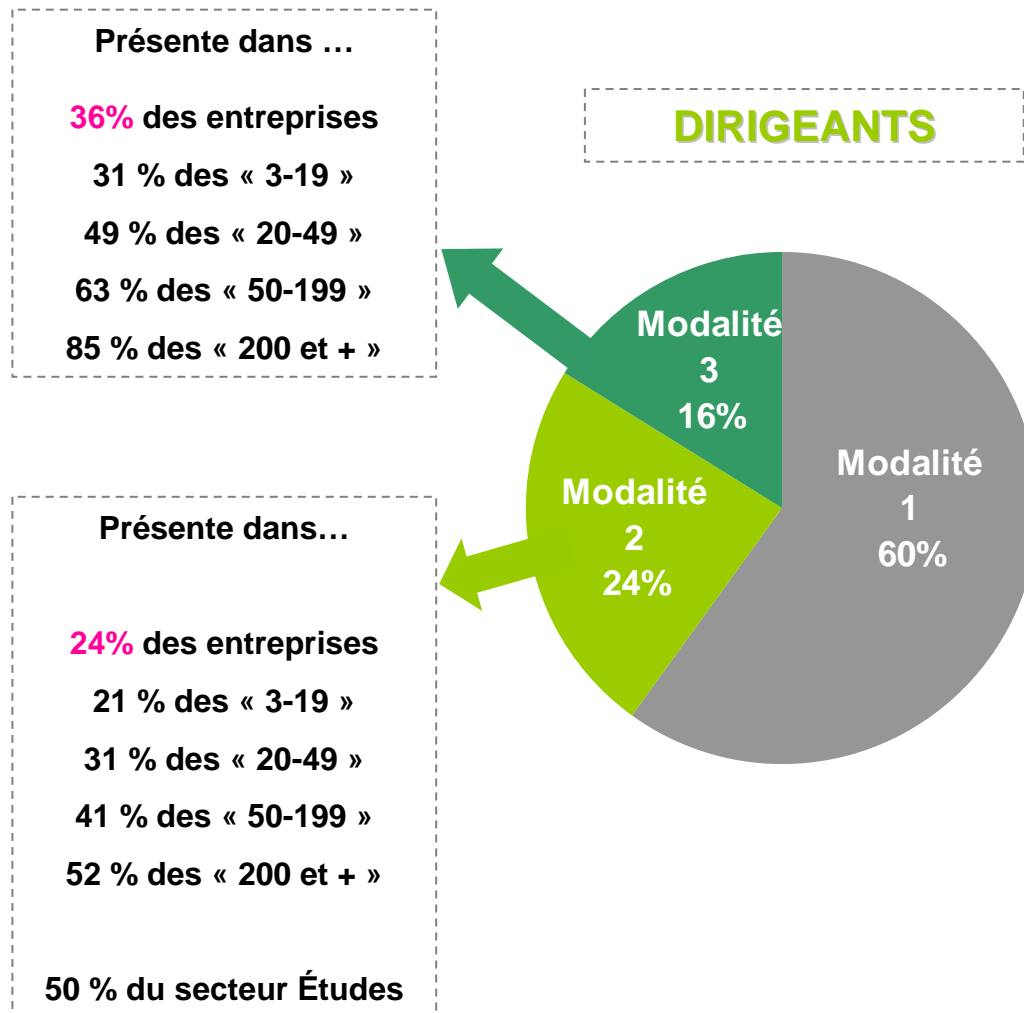
Taille de l'entreprise	Base				
	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
	606	495	73	29**	9**
Juste la loi sur les 35 heures, sans accord de branche	37	41	20	20	6
L'accord de branche SYNTEC / CICF	25	23	39	38	24
Un accord spécifique d'entreprise	19	15	28	38	62
Votre entreprise n'applique aucun dispositif de réduction du temps de travail	16	18	9	0	3
Un autre accord de branche	2	1	4	5	6
NSP	2	3	0	-	-

Secteur de l'entreprise	Base					
	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
	606	187	206	151	15**	48*
Juste la loi sur les 35 heures, sans accord de branche	37	28	33	46	46	52
L'accord de branche SYNTEC / CICF	25	43	22	17	25	-
Un accord spécifique d'entreprise	19	18	20	14	19	28
Votre entreprise n'applique aucun dispositif de réduction du temps de travail	16	7	19	23	9	17
Un autre accord de branche	2	2	2	-	-	3
NSP	2	3	3	-	1	-

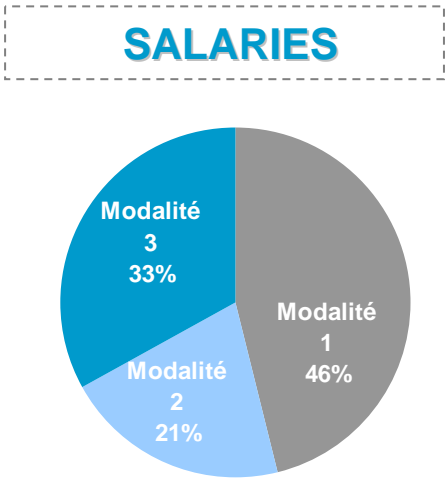
* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Répartition entre les modalités



Les modalités 1 représentent la majorité des salariés et sont majoritairement des non cadres (54% ETAM vs 32% Cadres)

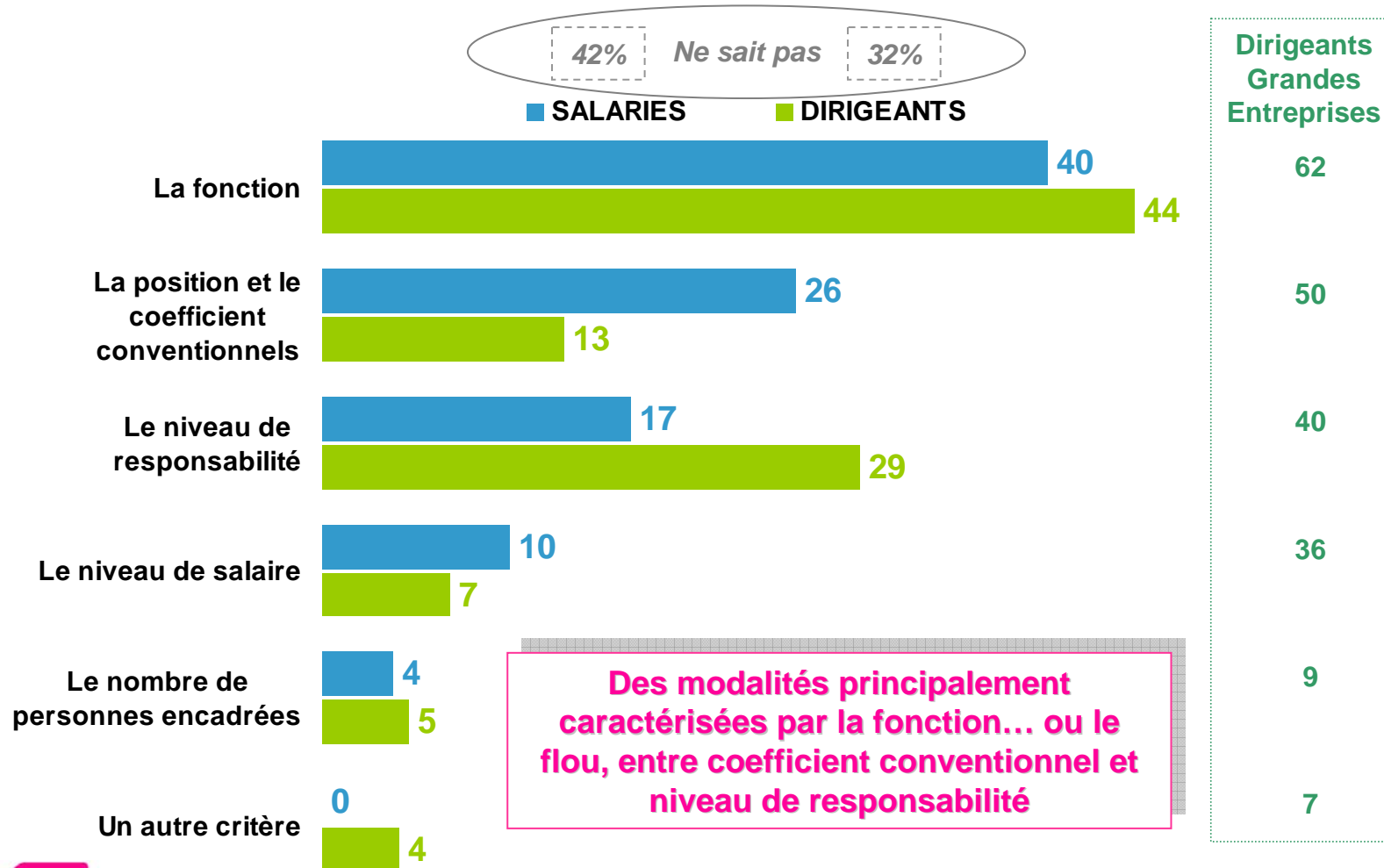


Attention : certaines entreprises n'ayant pas adressé le questionnaire aux modalités 1, cette proportion est largement sous-estimée.

Des perceptions floues et très différentes quant aux critères d'appartenance à chacune des modalités

Dirigeants - A5 : Au sein de votre entreprise, quels critères sont utilisés pour déterminer si un collaborateur appartient à la modalité 2 (réalisation de missions) ou à la modalité 3 ?

Salariés - A3 : Au sein de votre entreprise, quels critères sont utilisés pour déterminer si un collaborateur appartient à la modalité 2 (réalisation de missions) ou à la modalité 3 (forfait jour ou forfait « tous horaires »)?



Des perceptions différentes quant à l'identification des modalités

Taille de l'entreprise

Dirigeants - A5 : Au sein de votre entreprise, quels critères sont utilisés pour déterminer si un collaborateur appartient à la modalité 2 (réalisation de missions) ou à la modalité 3 ?

Salariés - A3 : Au sein de votre entreprise, quels critères sont utilisés pour déterminer si un collaborateur appartient à la modalité 2 (réalisation de missions) ou à la modalité 3 (forfait jour ou forfait « tous horaires »)?

SALARIES	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
	Base	1256	90*	105*	248
La fonction	40	42	42	44	39
La position et le coefficient conventionnels	26	20	19	20	30
Le niveau de responsabilité	17	21	21	14	17
Le niveau de salaire	10	6	16	8	11
Le nombre de personnes encadrées	4	5	5	3	4
Je ne sais pas	41	48	41	42	39
NSP	1	-	-	-	-

DIRIGEANTS	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
	Base	497	393	66	29**
La fonction	44	42	50	58	62
Le niveau de responsabilité	29	29	29	36	40
La position et le coefficient conventionnels	13	9	24	31	50
Le niveau de salaire	7	5	9	18	36
Le nombre de personnes encadrées	5	4	4	8	9
Un autre critère	4	4	7	3	7
NSP	32	35	26	17	8

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Des perceptions différentes quant à l'identification des modalités

Secteur de l'entreprise

Dirigeants - A5 : Au sein de votre entreprise, quels critères sont utilisés pour déterminer si un collaborateur appartient à la modalité 2 (réalisation de missions) ou à la modalité 3 ?

Salariés - A3 : Au sein de votre entreprise, quels critères sont utilisés pour déterminer si un collaborateur appartient à la modalité 2 (réalisation de missions) ou à la modalité 3 (forfait jour ou forfait « tous horaires »)?

	SALARIES				
	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
Base	1256	554	402	239	38
La fonction	40	45	40	32	34
La position et le coefficient conventionnels	26	25	25	33	23
Le niveau de responsabilité	17	15	21	15	21
Le niveau de salaire	10	8	17	7	8
Le nombre de personnes encadrées	4	3	6	3	1
Je ne sais pas	41	41	40	40	45
NSP	1	-	-	-	-

	DIRIGEANTS					
	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
Base	497	168	159	117	13**	40*
La fonction	44	51	52	36	44	10
Le niveau de responsabilité	29	31	32	29	32	10
La position et le coefficient conventionnels	13	17	16	6	15	11
Le niveau de salaire	7	8	9	3	5	8
Le nombre de personnes encadrées	5	7	6	1	4	0
Un autre critère	4	2	3	10	8	-
NSP	32	26	31	30	19	71

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

En résumé...

- **L'aménagement du temps de travail est appliqué de façon hétérogène** et l'accord de branche SYNTEC/CICF semble ne concerner qu'un quart des entreprises de nos secteurs
 - **La modalité 2 n'est finalement présente que dans un quart des entreprises** de la branche, principalement les plus grandes.
 - **Les salariés, tout comme les dirigeants, ne semblent pas familiers des critères qui identifient chacune des modalités 2 et 3**
 - Le **taux de sans réponse** sur cette question est important (32% chez les Dirigeants et 42% chez les Salariés)
 - Tous citent majoritairement la **fonction comme critère identifiant essentiel** (40% des dirigeants et 44% des salariés)...
 - ... puis, le niveau de responsabilité pour les dirigeants (29%) ou le coefficient conventionnel pour les salariés (26%)
 - Toutefois, sans surprise, les **critères d'application semblent plus formalisés chez les dirigeants d'entreprise d'au moins 50 salariés.**
- **Premier constat : un « flou » réglementaire autour des modalités d'application de l'ARTT**

Impact des 35h sur le vécu professionnel

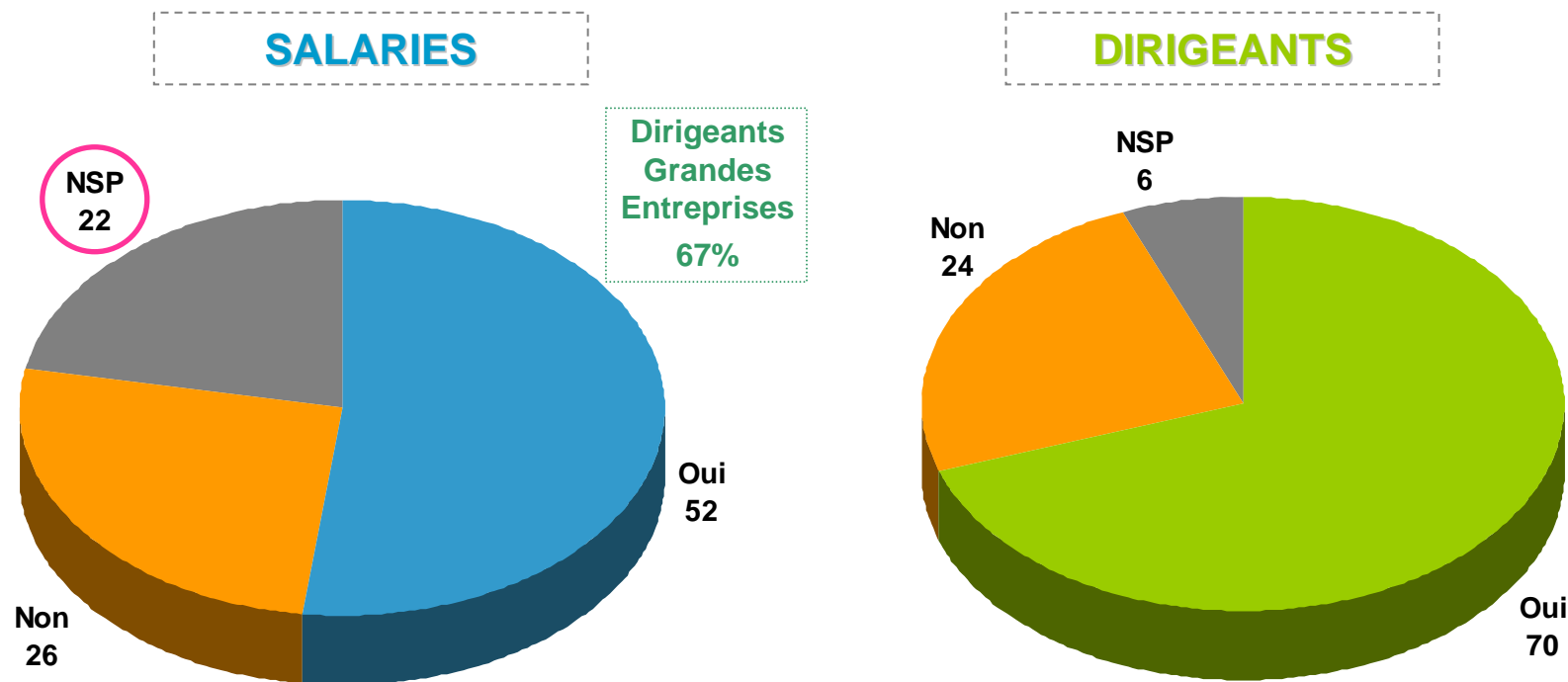
Les modalités 2



La durée hebdomadaire du travail pour les modalités 2 reprend majoritairement l'accord de branche

Dirigeants - A6 : Au sein de votre entreprise, la durée hebdomadaire de travail pour les MODALITES 2 est-elle le forfait de 38h30, soit 35h + 10%, prévu par l'accord de branche ...

Salariés - A4 : Au sein de votre entreprise, votre durée hebdomadaire de travail est-elle le forfait de 38h30, soit 35h + 10%, prévu par l'accord de branche ...?



Pour les entreprises qui ne l'appliquent pas, la moyenne est de : **37h**

Base : (487)

Pour les entreprises qui ne l'appliquent pas, la moyenne est de : **37h**

Base : (121)

La durée hebdomadaire du travail pour les modalités 2 reprend l'accord de branche

Taille de l'entreprise

Dirigeants - A6 : Au sein de votre entreprise, la durée hebdomadaire de travail pour les MODALITES 2 est-elle le forfait de 38h30, soit 35h + 10%, prévu par l'accord de branche ...

Salariés - A4 : Au sein de votre entreprise, votre durée hebdomadaire de travail est-elle le forfait de 38h30, soit 35h + 10%, prévu par l'accord de branche ...?

SALARIES

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	487	35**	35**	68*	339
Oui	52	24	27	60	57
Non	26	56	52	28	20
Je ne sais pas	21	20	21	12	23
NSP	1	-	-	-	-

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	121	84	20**	12**	5**
Oui	70	79	44	49	67
Non	24	14	46	51	33
NSP	6	7	10	-	-

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

La durée hebdomadaire du travail pour les modalités 2 reprend l'accord de branche Secteur de l'entreprise

Dirigeants - A6 : Au sein de votre entreprise, la durée hebdomadaire de travail pour les MODALITES 2 est-elle le forfait de 38h30, soit 35h + 10%, prévu par l'accord de branche ...

Salariés - A4 : Au sein de votre entreprise, votre durée hebdomadaire de travail est-elle le forfait de 38h30, soit 35h + 10%, prévu par l'accord de branche ...?

SALARIES

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
<i>Base</i>	487	178*	183	101	14*
Oui	52	58	37	70	61
Non	26	27	31	18	25
Je ne sais pas	21	15	32	12	14
NSP	1	-	-	-	-

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
<i>Base</i>	121	42*	37*	33*	7**	2**
Oui	70	72	85	60	31	30
Non	24	27	12	24	59	70
NSP	6	1	3	16	10	-

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

La durée hebdomadaire du travail pour les modalités 2 reprend l'accord de branche

DIRIGEANTS

Question A7 : Quelle est la durée hebdomadaire de travail dans votre entreprise ?

Taille de l'entreprise

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	29**	12**	9**	6**	2**
Moyenne de la durée hebdomadaire	37h	37h	37h	35h	37h

Secteur de l'entreprise

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
<i>Base</i>	29**	11**	2**	8**	4**	2**
Moyenne de la durée hebdomadaire	37h	37h15	37h20	38h15	34h50	33h55

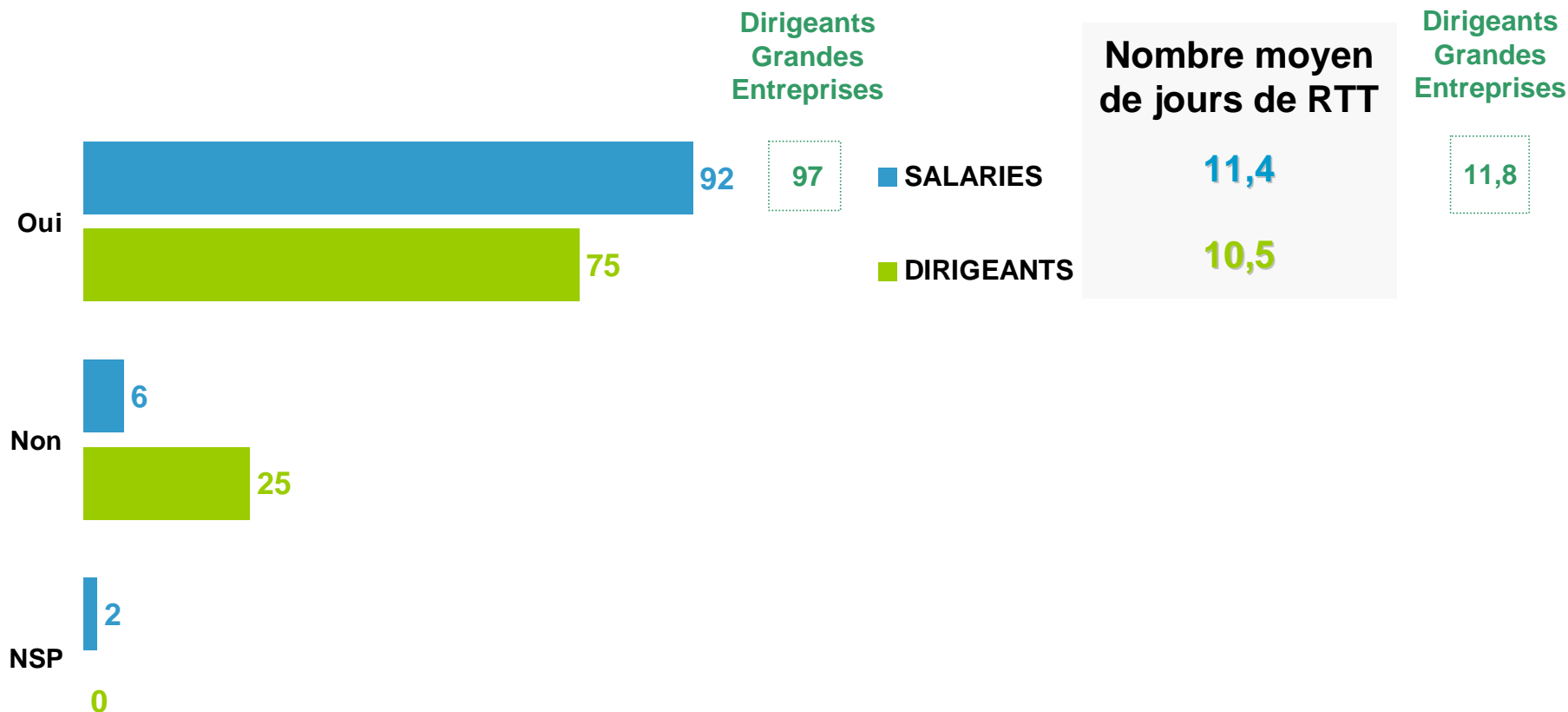
* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Les modalités 2 bénéficient quasiment tous de RTT

Dirigeants - A8 : Et les modalités 2 bénéficient-elles de jours de RTT ?
 Salariés - A6 : Et bénéficiez-vous de jours de RTT ?

Dirigeants - A9 : Quel est le nombre de jours de RTT dans votre entreprise pour les modalités 2 ?
 Salariés - A7 : Quel est votre nombre de jours de RTT ?



Base Salariés : 487
 Base Dirigeants : 121

Les modalités 2 bénéficient quasiment tous de RTT

Dirigeants - A8 : Et les modalités 2 bénéficient-elles de jours de RTT ?

Salariés - A6 : Et bénéficiez-vous de jours de RTT ?

Taille de l'entreprise

SALARIES

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	487	35**	35**	68*	339
Oui	92	62	82	99	97

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	121	84	20**	12**	5**
Oui	75	70	85	82	97

Secteur de l'entreprise

SALARIES

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
Base	487	178*	183	101	14*
Oui	92	91	94	98	85

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
Base	121	42*	37*	33*	7**	2**
Oui	75	88	69	69	68	36

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Les modalités 2 bénéficient quasiment tous de RTT

Dirigeants - A9 : Quel est le nombre de jours de RTT dans votre entreprise pour les modalités 2 ?

Salariés - A7 : Quel est votre nombre de jours de RTT ?

Taille de l'entreprise

	Taille de l'entreprise				
	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
SALARIES					
Base	447	22**	28**	67*	327
Nombre moyen de jours de RTT	11,4	8,1	11,6	11,9	11,5
DIRIGEANTS					
Base	90	59	17**	10**	4**
Nombre moyen de jours de RTT	10,5	9,0	14,2	11,3	11,8

Secteur de l'entreprise

	Secteur de l'entreprise					
	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	
SALARIES						
Base	447	162*	171	99	12*	
Nombre moyen de jours de RTT	11,4	10,3	13,3	10,0	10,0	
DIRIGEANTS						
Base	90	36*	26**	23**	5**	Autres Conseil 1**
Nombre moyen de jours de RTT	10,5	11,9	10,2	8,3	13,8	8,6

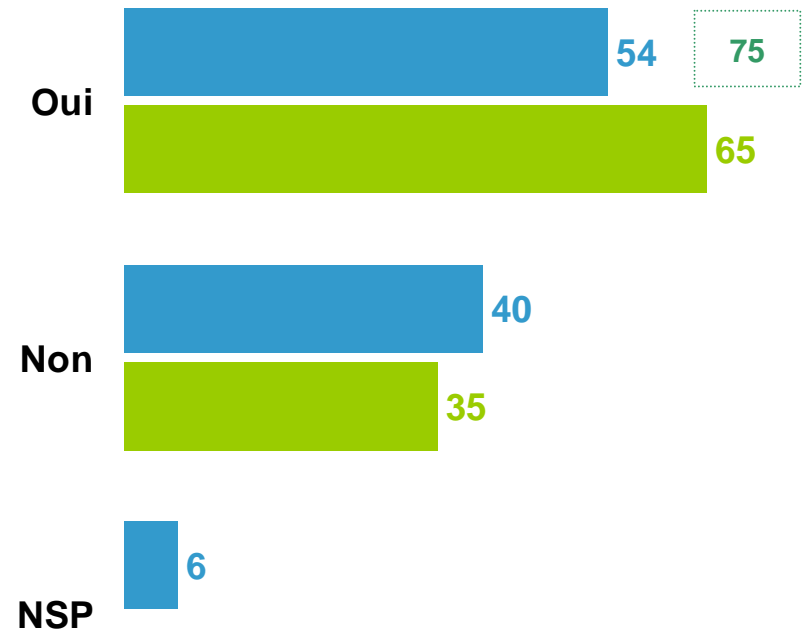
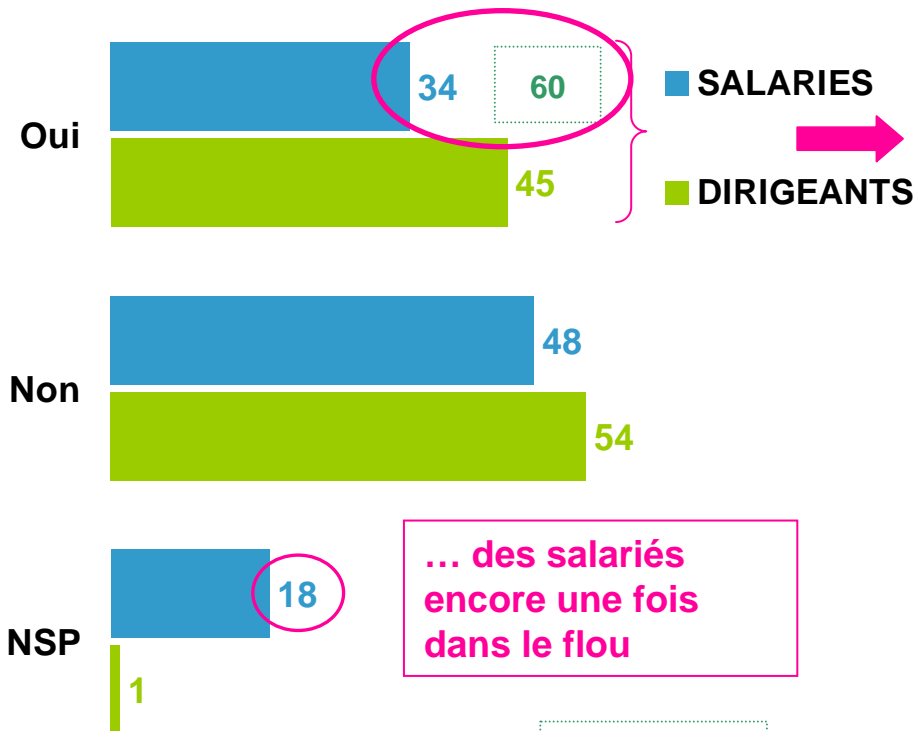
* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Des TEA récupérées dans à peine la moitié des entreprises, principalement selon un suivi du temps de travail

Dirigeants - A11 : Vos salariés en modalité 2 disposent-ils d'un mode de récupération en cas de tranche exceptionnelle d'activité ? (TEA ou surcroît d'activité ou suractivité)
 Salariés - A8 : Disposez-vous d'un mode de récupération en cas de tranche exceptionnelle d'activité ?

Dirigeants - A12 : Ce système est-il fondé sur un suivi des heures de travail ?
 Salariés - A9 : Ce système est-il fondé sur un suivi des heures de travail ?



Base Salariés : 487
 Base Dirigeants : 121

Dirigeants
 Grandes
 Entreprises

Base : (97)

Des TEA récupérées dans à peine la moitié des entreprises...

Taille de l'entreprise

Dirigeants - A11 : Vos salariés en modalité 2 disposent-ils d'un mode de récupération en cas de tranche exceptionnelle d'activité ? (TEA ou surcroît d'activité ou suractivité)

Salariés - A8 : Disposez-vous d'un mode de récupération en cas de tranche exceptionnelle d'activité ?

SALARIES

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	487	35**	35**	68*	339
Oui	34	16	17	16	42
Non	48	70	68	68	41
Je ne sais pas	18	14	15	16	17

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	121	84	20**	12**	5**
Oui	46	42	49	61	60
Non	54	58	47	39	40
NSP	1	-	3	-	-

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Des TEA récupérées dans à peine la moitié des entreprises...

Secteur de l'entreprise

Dirigeants - A11 : Vos salariés en modalité 2 disposent-ils d'un mode de récupération en cas de tranche exceptionnelle d'activité ? (TEA ou surcroît d'activité ou suractivité)

Salariés - A8 : Disposez-vous d'un mode de récupération en cas de tranche exceptionnelle d'activité ?

SALARIES

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
<i>Base</i>	487	178*	183	101	14*
Oui	34	31	30	51	32
Non	48	52	53	35	48
Je ne sais pas	17	16	17	14	20
NSP	1	-	-	-	-

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
<i>Base</i>	121	42*	37*	33*	7**	2**
Oui	46	51	44	36	65	40
Non	54	49	54	64	36	60
NSP	1	-	2	-	-	-

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

... principalement selon un suivi du temps de travail

Taille de l'entreprise

Dirigeants - A12 : Ce système est-il fondé sur un suivi des heures de travail ?

Salariés - A9 : Ce système est-il fondé sur un suivi des heures de travail ?

SALARIES

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	166	6**	6**	11**	143*
Oui	54	4	74	71	54
Non	40	48	20	23	41
Je ne sais pas	6	48	7	6	4

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	55	35*	10**	7**	3**
Oui	65	63	63	69	75
Non	35	37	37	31	25

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

... principalement selon un suivi du temps de travail Secteur de l'entreprise

Dirigeants - A12 : Ce système est-il fondé sur un suivi des heures de travail ?

Salariés - A9 : Ce système est-il fondé sur un suivi des heures de travail ?

SALARIES

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
<i>Base</i>	166	56**	55*	51	4**
Oui	54	52	70	41	42
Non	40	38	30	52	42
Je ne sais pas	6	10	-	8	16

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
<i>Base</i>	55	21**	16**	12**	4**	1**
Oui	65	58	82	52	59	100
Non	35	42	18	48	42	-

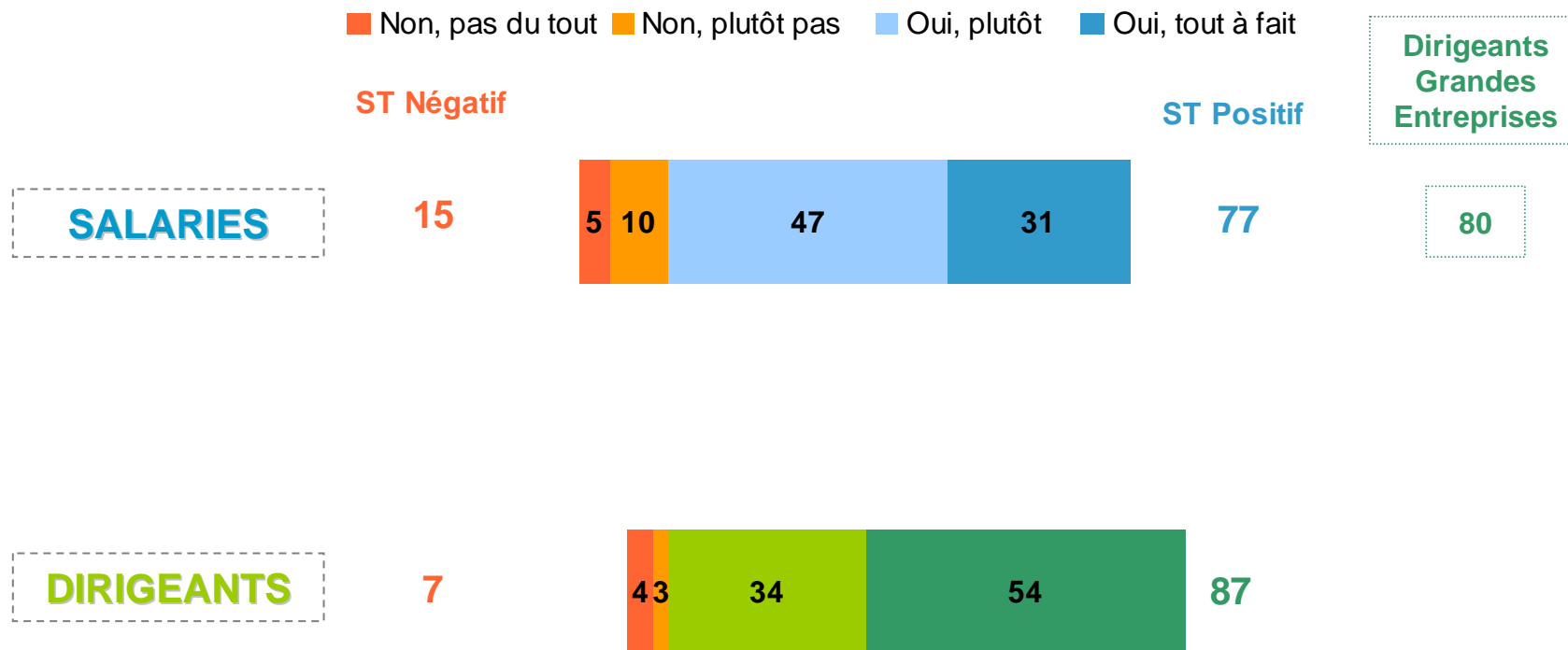
* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

La modalité 2 semble bien correspondre au profil (autonomie, missions) des salariés qui y sont affectés

Dirigeants - A17 : Diriez-vous que, pour les modalités 2, leur niveau d'autonomie et les missions qu'ils exercent justifient leur affectation à cette modalité ?

Salariés - A15 : Diriez-vous que votre niveau d'autonomie et les missions que vous exercez sont adaptés à votre type de contrat, c'est-à-dire à un contrat de réalisation de missions ?



Un constat commun à tout secteur et toute taille d'entreprise

La modalité 2 correspond au profil des salariés qui y sont affectés

Taille de l'entreprise

Dirigeants - A17 : Diriez-vous que, pour les modalités 2, leur niveau d'autonomie et les missions qu'ils exercent justifient leur affectation à cette modalité ?

Salariés - A15 : Diriez-vous que votre niveau d'autonomie et les missions que vous exercez sont adaptés à votre type de contrat, c'est-à-dire à un contrat de réalisation de missions ?

SALARIES

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	487	35**	35**	68*	339
Oui, tout à fait	31	20	17	31	34
Oui, plutôt	47	43	57	41	48
Non, plutôt pas	10	17	13	17	7
Non, pas du tout	5	11	6	8	4
Je ne sais pas	7	8	7	4	7
NSP	1	-	-	-	-

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	121	84	20**	12**	5**
ST POSITIF	87	88	86	90	80
Oui, tout à fait	54	55	52	51	45

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

La modalité 2 correspond au profil des salariés qui y sont affectés

Secteur de l'entreprise

Dirigeants - A17 : Diriez-vous que, pour les modalités 2, leur niveau d'autonomie et les missions qu'ils exercent justifient leur affectation à cette modalité ?

Salariés - A15 : Diriez-vous que votre niveau d'autonomie et les missions que vous exercez sont adaptés à votre type de contrat, c'est-à-dire à un contrat de réalisation de missions ?

SALARIES

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
Base	487	178*	183	101	14*
Oui, tout à fait	31	45	23	25	17
Oui, plutôt	47	39	54	50	46
Non, plutôt pas	10	10	8	11	14
Non, pas du tout	5	3	7	6	9
Je ne sais pas	7	3	9	8	15
NSP	1	-	-	-	-

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
Base	121	42*	37*	33*	7**	2**
ST POSITIF	87	89	77	97	76	100
Oui, tout à fait	54	50	35	79	52	70

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Le système semble bien adapté aux contraintes du métier... mais moins aux contraintes des salariés concernés

Dirigeants - A18 : Diriez-vous que le système actuel des modalités 2 est adapté...
Salariés - A16 : Diriez-vous que votre contrat de réalisation de mission est adapté...

Base Salariés : 487
Base Dirigeants : 121

■ Non, pas du tout ■ Non, plutôt pas ■ Oui, plutôt ■ Oui, tout à fait

ST Négatif ST Positif

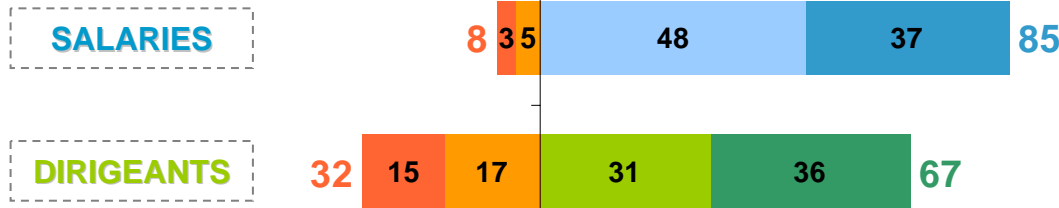
Dirigeants
Grandes
Entreprises

46

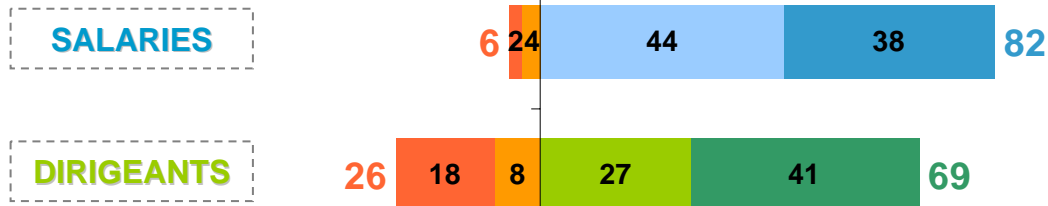
52

57

▪ Aux contraintes de votre entreprise



▪ Aux contraintes des clients



▪ Aux contraintes de votre supérieur hiérarchique



▪ A vos propres contraintes



▪ Aux contraintes des collaborateurs



La modalité 2 : un système actuel qui répond aux besoins de l'entreprise

Taille de l'entreprise

Dirigeants - A18 : Diriez-vous que le système actuel des modalités 2 est adapté...

Salariés - A16 : Diriez-vous que votre contrat de réalisation de mission est adapté...

SALARIES

Aux contraintes de votre entreprise

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	487	35**	35**	68*	339
Oui, tout à fait	37	35	33	26	40
ST « POSITIF »	85	78	71	84	89

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	121	84	20**	12**	5**
ST POSITIF	67	66	73	66	52
Oui, tout à fait	36	38	33	35	21

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

La modalité 2 : un système actuel qui répond aux besoins de l'entreprise

Secteur de l'entreprise

Dirigeants - A18 : Diriez-vous que le système actuel des modalités 2 est adapté...

Salariés - A16 : Diriez-vous que votre contrat de réalisation de mission est adapté...

SALARIES

Aux contraintes de votre entreprise

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
Base	487	178*	183	101	14*
Oui, tout à fait	37	43	33	35	17
ST « POSITIF »	85	93	82	83	71

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
Base	121	42*	37*	33*	7**	2**
ST POSITIF	67	67	67	65	73	80
Oui, tout à fait	36	35	26	47	45	50

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

La modalité 2 : un système adapté aux contraintes des clients

Taille de l'entreprise

Dirigeants - A18 : Diriez-vous que le système actuel des modalités 2 est adapté...

Salariés - A16 : Diriez-vous que votre contrat de réalisation de mission est adapté...

SALARIES

Aux contraintes des clients	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	487	35**	35**	68*	339
Oui, tout à fait	38	37	36	32	40
ST « POSITIF »	82	72	70	87	85

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	121	84	20**	12**	5**
ST POSITIF	69	72	65	62	46
Oui, tout à fait	41	47	33	28	21

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

La modalité 2 : un système adapté aux contraintes des clients

Secteur de l'entreprise

Dirigeants - A18 : Diriez-vous que le système actuel des modalités 2 est adapté...

Salariés - A16 : Diriez-vous que votre contrat de réalisation de mission est adapté...

SALARIES

Aux contraintes des clients

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
<i>Base</i>	487	178*	183	101	14*
Oui, tout à fait	38	49	32	32	27
ST « POSITIF »	82	87	82	81	71

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
<i>Base</i>	121	42*	37*	33*	7**	2**
ST POSITIF	69	68	59	80	70	70
Oui, tout à fait	41	44	16	63	56	40

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

La modalité 2 répond aux impératifs managériaux

SALARIES

Dirigeants - A18 : Diriez-vous que le système actuel des modalités 2 est adapté...

Salariés - A16 : Diriez-vous que votre contrat de réalisation de mission est adapté...

Taille de l'entreprise

Aux contraintes de votre supérieur hiérarchique

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	487	35**	35**	68*	339
Oui, tout à fait	25	33	16	18	27
ST « POSITIF »	76	75	61	72	80

Secteur de l'entreprise

Aux contraintes de votre supérieur hiérarchique

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
<i>Base</i>	487	178*	183	101	14*
Oui, tout à fait	25	33	20	22	20
ST « POSITIF »	76	78	80	73	75

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

La modalité 2 paraît moins répondre aux propres contraintes des salariés concernés

Taille de l'entreprise

Dirigeants - A18 : Diriez-vous que le système actuel des modalités 2 est adapté...

Salariés - A16 : Diriez-vous que votre contrat de réalisation de mission est adapté...

SALARIES

A vos propres contraintes

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	487	35**	35**	68*	339
Oui, tout à fait	15	9	25	11	14
ST « POSITIF »	59	56	54	54	62

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	121	84	20**	12**	5**
ST POSITIF	76	77	77	78	57
Oui, tout à fait	33	34	30	36	10

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

La modalité 2 paraît moins répondre aux propres contraintes des salariés concernés

Secteur de l'entreprise

Dirigeants - A18 : Diriez-vous que le système actuel des modalités 2 est adapté...

Salariés - A16 : Diriez-vous que votre contrat de réalisation de mission est adapté...

SALARIES

A vos propres contraintes

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
<i>Base</i>	487	178*	183	101	14*
Oui, tout à fait	15	16	14	12	9
ST « POSITIF »	59	63	59	58	51

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
<i>Base</i>	121	42*	37*	33*	7**	2**
ST POSITIF	76	74	62	97	65	80
Oui, tout à fait	33	35	19	46	28	54

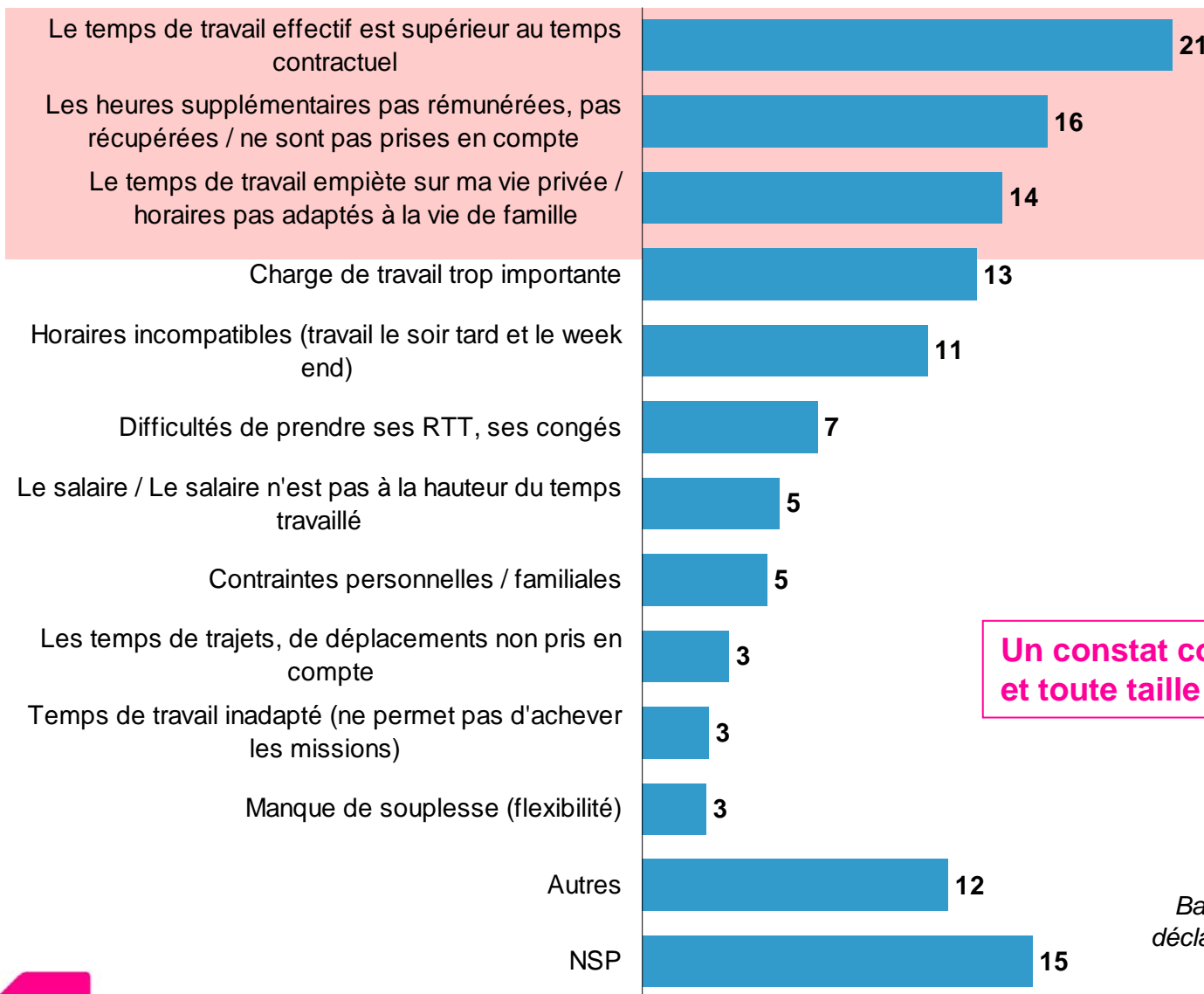
* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Un temps de travail effectif qui ne rentre pas dans les 35 heures contractualisées

SALARIES

A17c Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport à vos propres contraintes ?



Un constat commun à tout secteur et toute taille d'entreprise

Base : les salariés en modalité 2 ayant déclaré que le système actuel n'était pas adapté à leurs propres contraintes

Un temps de travail effectif qui paraît empiéter sur la vie personnelle

SALARIES

A17c Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport à vos propres contraintes ?

Taille de l'entreprise

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus	
	Base	161	11**	13**	24**	113*
Le temps de travail effectif est supérieur au temps contractuel	21	2	32	8	24	
Les heures supplémentaires pas rémunérées, pas récupérées / ne sont pas prises en compte	16	2	18	8	19	
Le temps de travail empiète sur ma vie privée / horaires pas adaptés à la vie de famille	14	18	-	4	17	
Charge de travail trop importante	13	3	-	22	14	
Horaires incompatibles (travail le soir tard et le week end)	11	2	21	9	11	
Difficultés de prendre ses RTT, ses congés	7	-	7	14	6	
Le salaire / Le salaire n'est pas à la hauteur du temps travaillé	5	23	21	2	3	
Contraintes personnelles / familiales	5	-	-	6	6	
Les temps de trajets, de déplacements non pris en compte	3	-	-	2	4	
Temps de travail inadapté (ne permet pas d'achever les missions)	3	3	-	2	3	
Manque de souplesse (flexibilité)	3	-	2	5	2	
Impossibilité de mesurer le temps de travail / décompte des heures travaillées	2	-	-	-	3	
Manque d'autonomie / de liberté des collaborateurs dans leur gestion du temps (frustrations)	2	16	-	2	1	
Périodicité de l'activité et de la charge de travail	1	3	-	-	1	
Manque de disponibilité pour son équipe	1	2	-	-	1	
Rigidité du système / système inadéquat	1	-	3	1	0	
Forfaits (heures ou jour "non garanti") obsolètes / pas d'application des 35 h	1	-	2	2	0	
Aucune écoute des intérêts des employés / aucune évolution professionnelle possible	1	-	-	2	1	
Les exigences du client sont prioritaires (planning, heures, jours de présence ...)	0	-	-	-	0	
Autres	4	2	3	3	5	
NSP	15	27	26	29	10	

Un temps de travail effectif qui paraît empiéter sur la vie personnelle

SALARIES

A17c Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport à vos propres contraintes ?

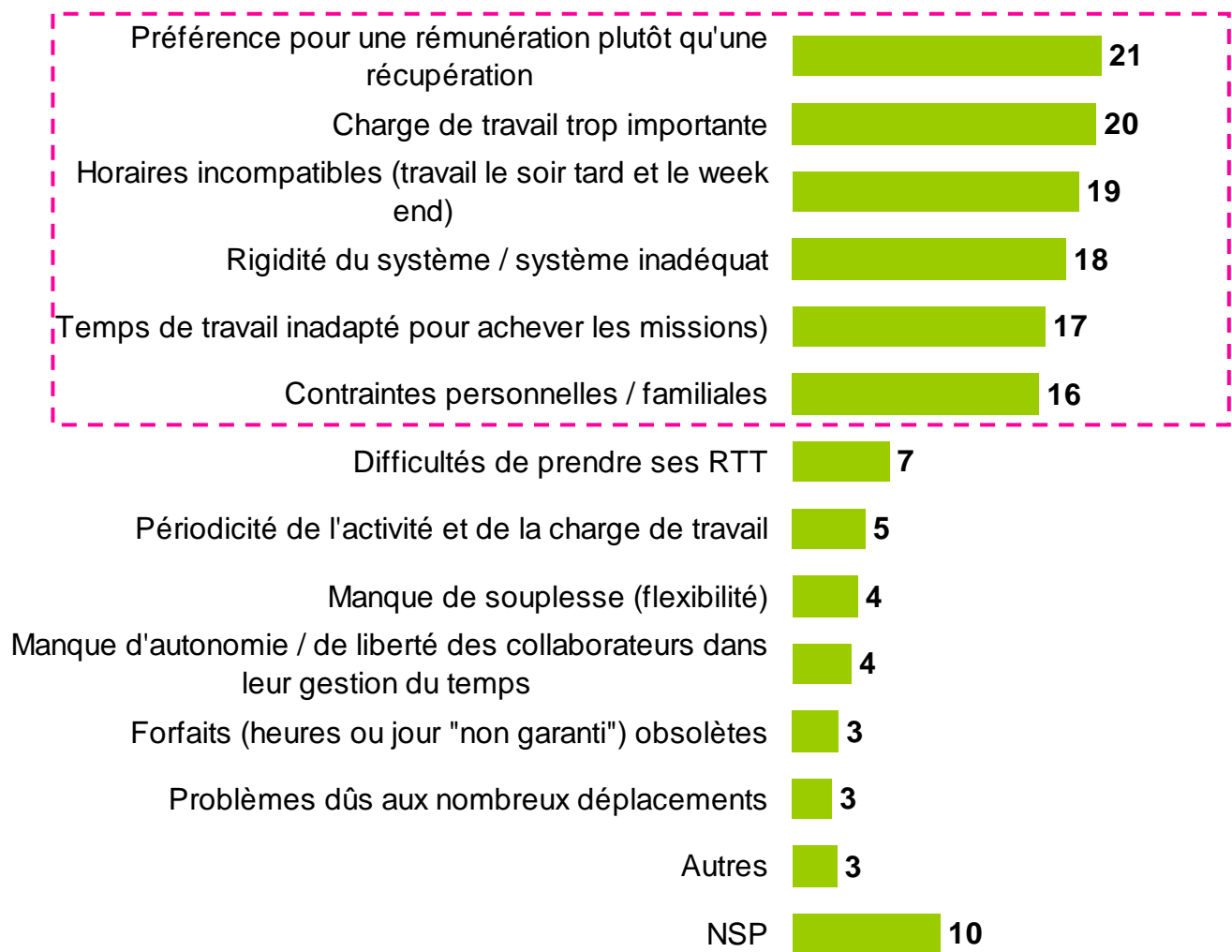
Secteur de l'entreprise

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
Base	161	56**	65*	35*	6**
Le temps de travail effectif est supérieur au temps contractuel	21	19	25	16	20
Les heures supplémentaires pas rémunérées, pas récupérées / ne sont pas prises en compte	16	10	21	17	20
Le temps de travail empiète sur ma vie privée / horaires pas adaptés à la vie de famille	14	10	21	9	16
Charge de travail trop importante	13	14	16	8	-
Horaires incompatibles (travail le soir tard et le week end)	11	10	11	15	4
Difficultés de prendre ses RTT, ses congés	7	10	5	6	16
Le salaire / Le salaire n'est pas à la hauteur du temps travaillé	5	10	5	1	-
Contraintes personnelles / familiales	5	5	7	2	-
Les temps de trajets, de déplacements non pris en compte	3	5	-	8	-
Temps de travail inadapté (ne permet pas d'achever les missions)	3	-	5	3	-
Manque de souplesse (flexibilité)	3	-	2	7	4
Impossibilité de mesurer le temps de travail / décompte des heures travaillées	2	5	-	1	-
Manque d'autonomie / de liberté des collaborateurs dans leur gestion du temps (frustrations)	2	-	2	3	4
Périodicité de l'activité et de la charge de travail	1	-	2	1	-
Manque de disponibilité pour son équipe	1	-	2	-	4
Rigidité du système / système inadéquat	1	-	-	2	8
Forfaits (heures ou jour "non garanti") obsolètes / pas d'application des 35 h	1	-	-	2	4
Aucune écoute des intérêts des employés / aucune évolution professionnelle possible	1	-	-	2	4
Les exigences du client sont prioritaires (planing, heures, jours de présence ...)	0	-	-	1	-
Autres	4	5	-	9	8
NSP	15	19	16	10	4

Principaux handicaps causés par la modalité 2 par rapport aux contraintes de vos collaborateurs

Question A19C : Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport aux contraintes de vos collaborateurs ?

DIRIGEANTS

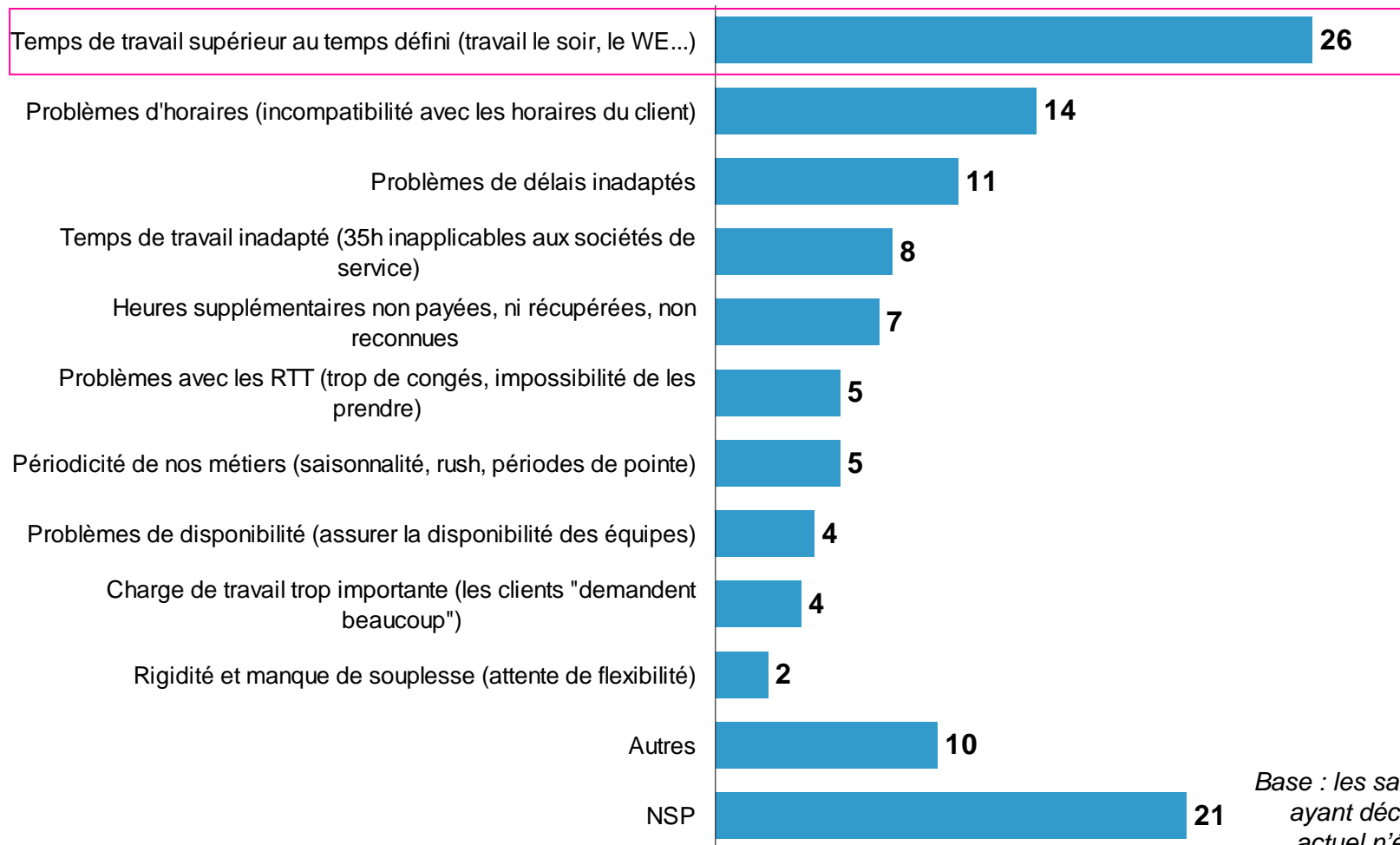


Base Dirigeants : 26

Face aux impératifs du client, les modalités 2 soulèvent la question de la charge de travail

SALARIES

A17a Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport aux contraintes des clients ?

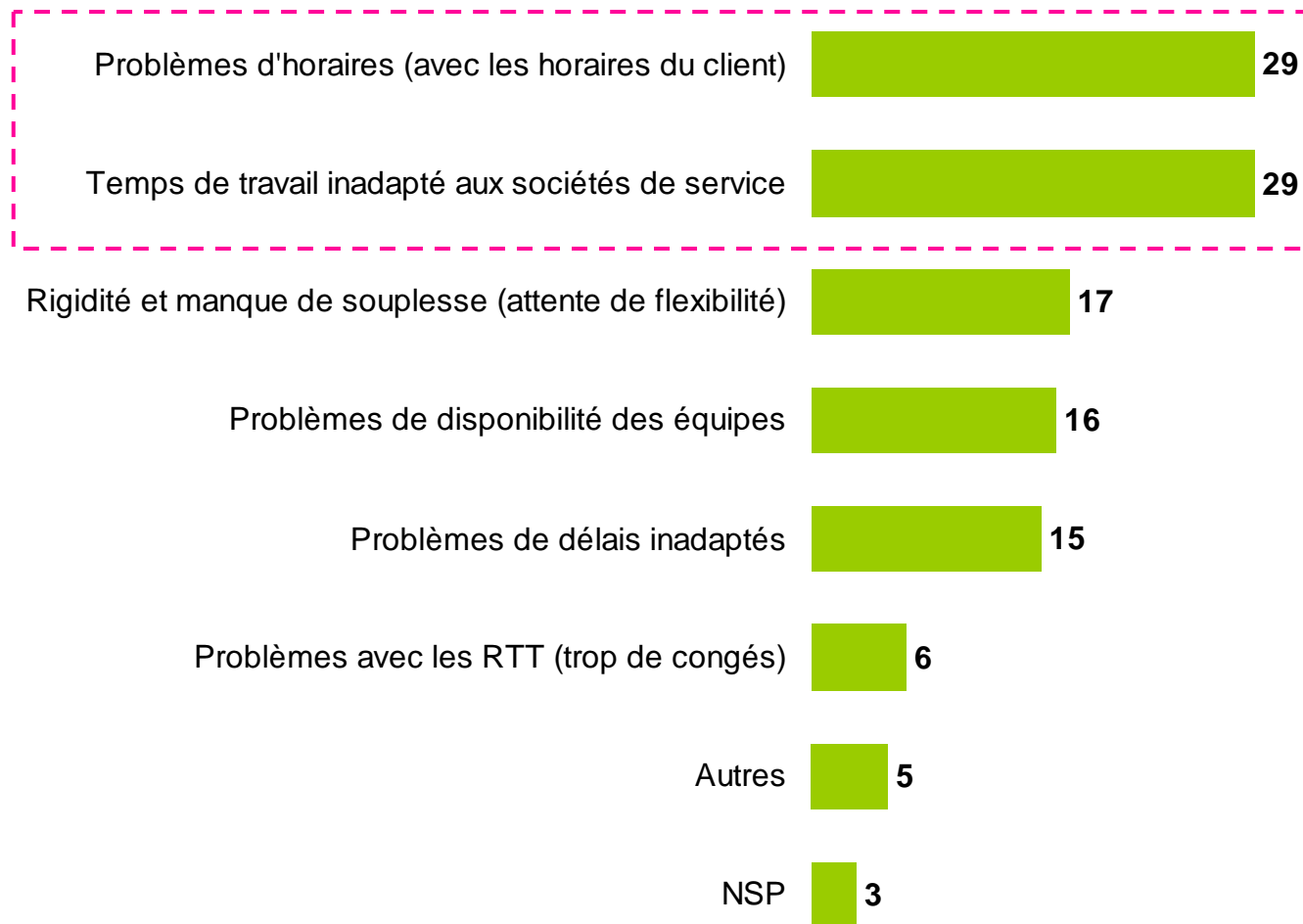


Base : les salariés en modalité 2 ayant déclaré que le système actuel n'était pas adapté aux contraintes des clients

Principaux handicaps causés par la modalité 2 par rapport aux contraintes clients

Question A19A : Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport aux contraintes des clients ?

DIRIGEANTS



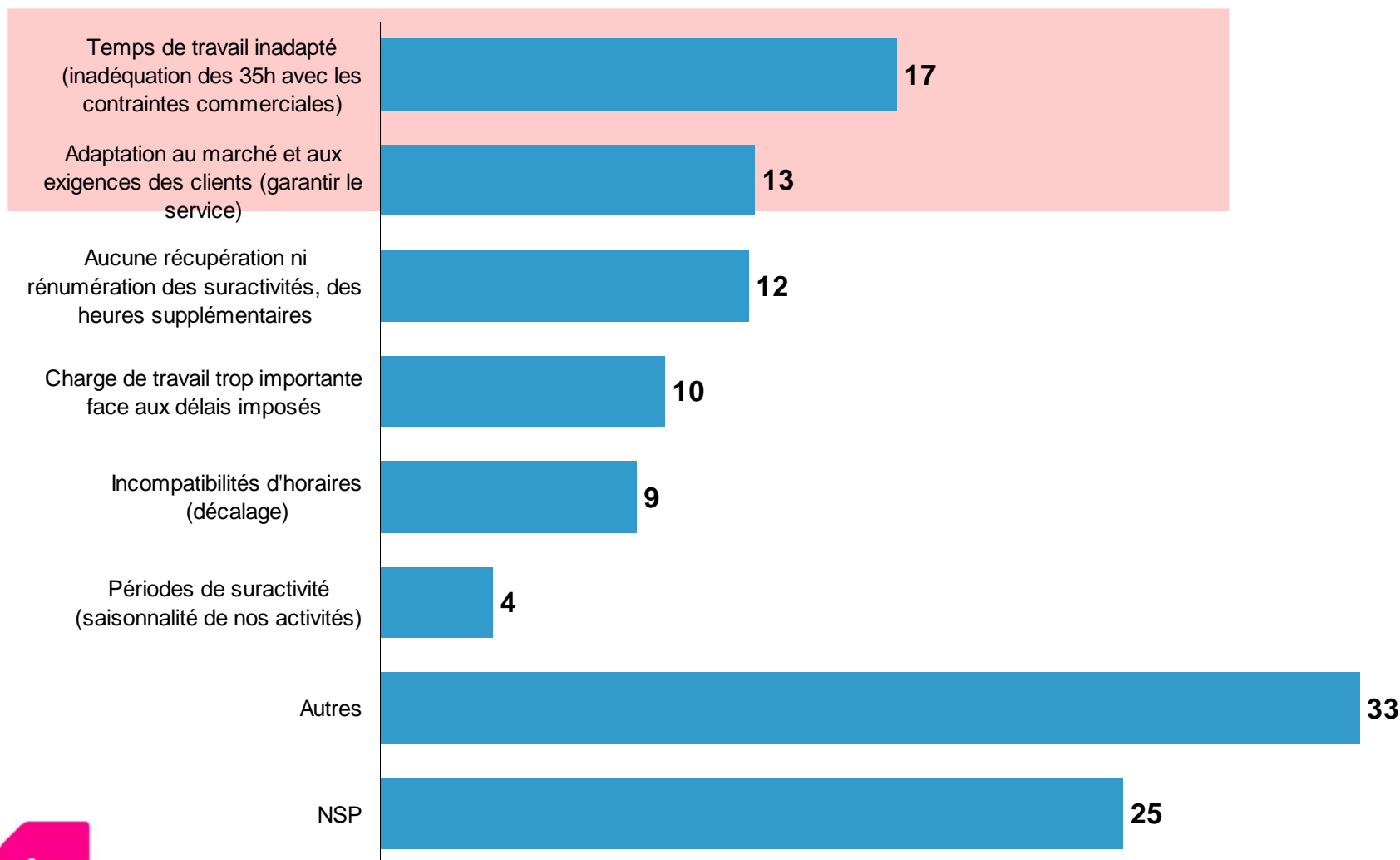
Base Dirigeants : 31

Les contraintes inhérentes au secteur des services : la modalité 2 face aux impératifs commerciaux

SALARIES

Base : les salariés en modalité 2 ayant déclaré que le système actuel n'était pas adapté aux contraintes de l'entreprise

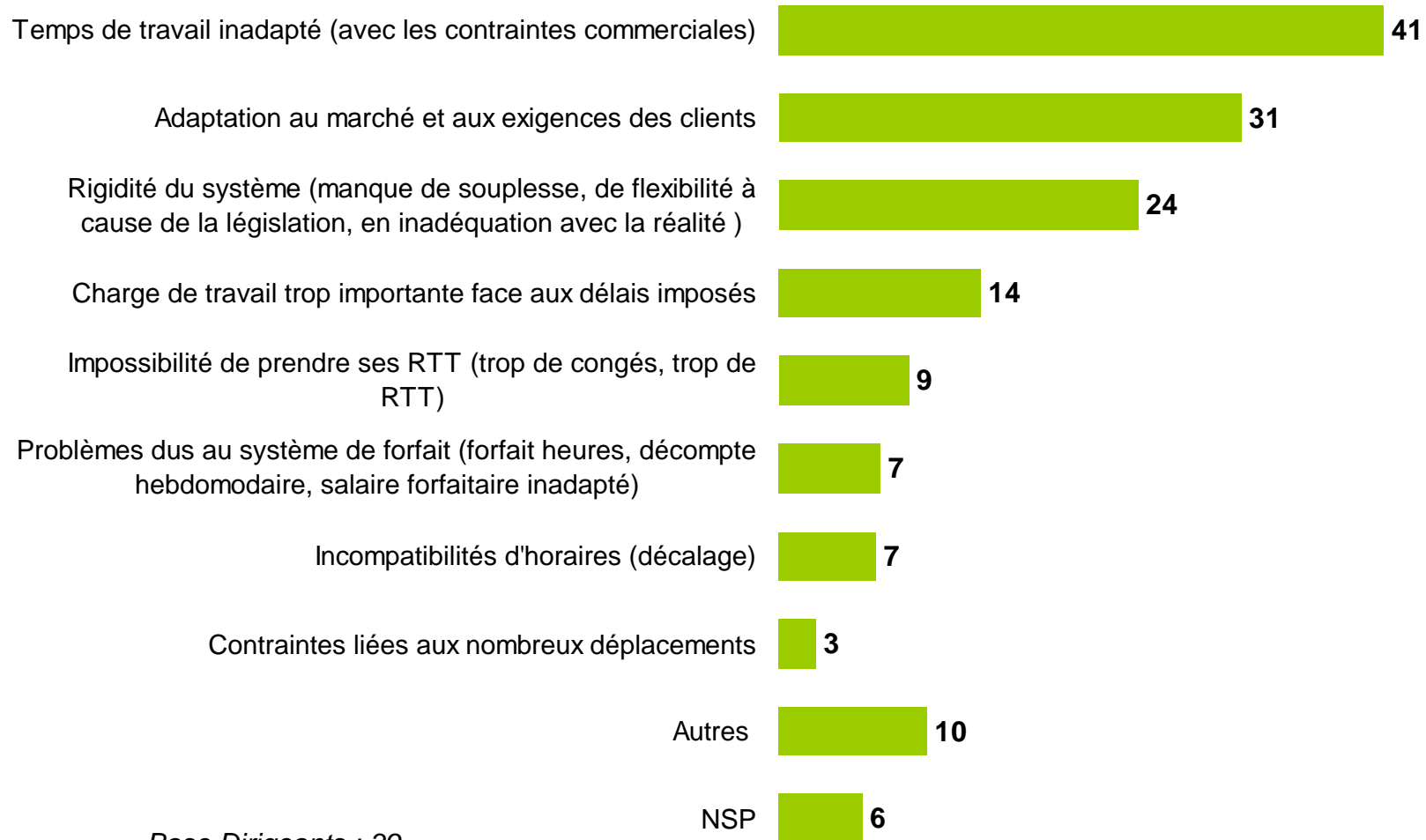
A17b Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport aux contraintes de votre entreprise ?



Principaux handicaps causés par la modalité 2 par rapport aux contraintes de votre entreprise

Question A19B : Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport aux contraintes de votre entreprise ?

DIRIGEANTS



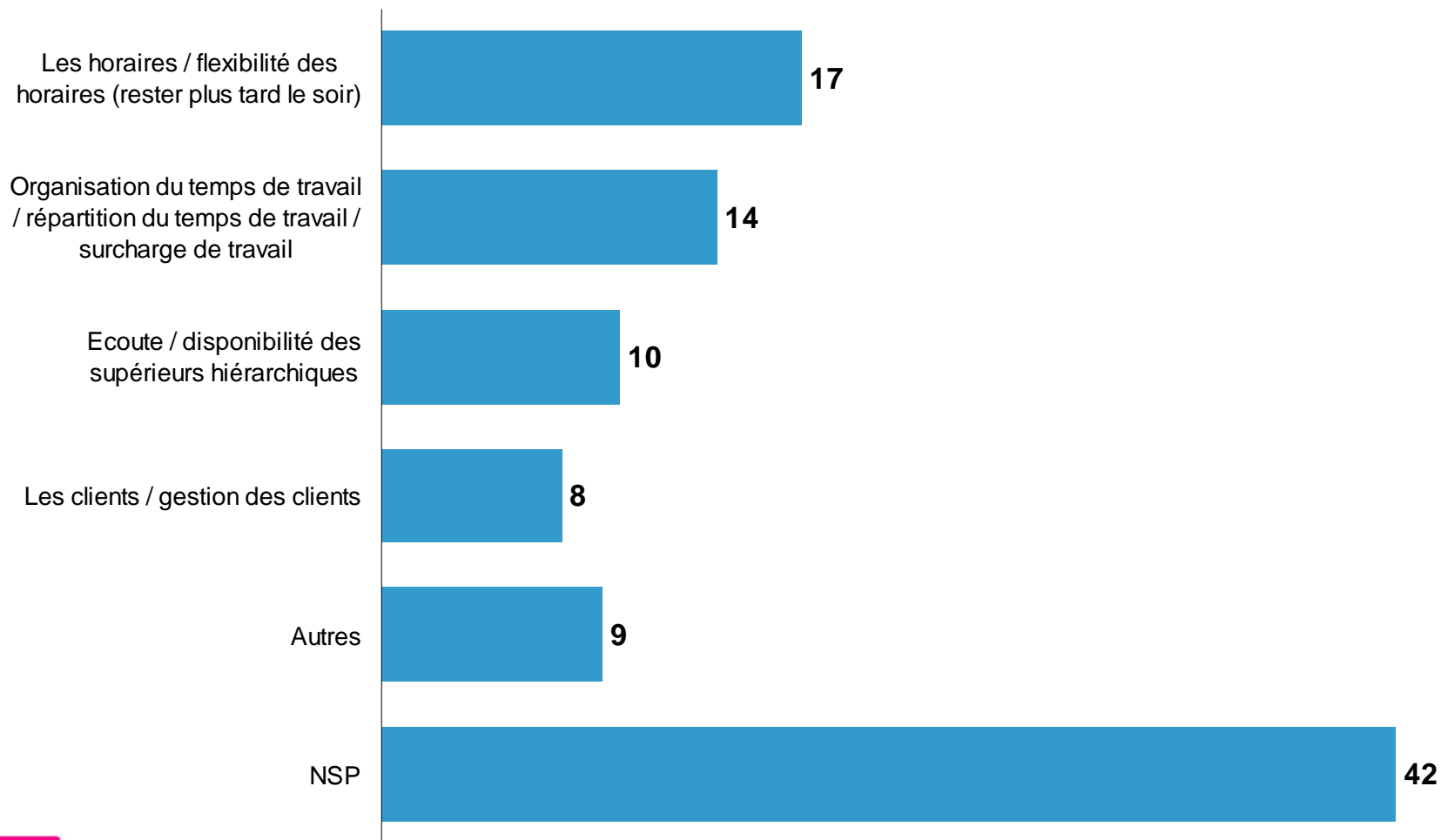
Base Dirigeants : 39

Les contraintes du manager et la modalité 2 : l'organisation des équipes et du temps de travail en question

SALARIES

Base : les salariés en modalité 2
ayant déclaré que le système
actuel n'était pas adapté aux
contraintes du sup. hiérarchique

A17d Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport aux contraintes de votre supérieur hiérarchique ?



Les contraintes du manager et la modalité 2

SALARIES

A17d Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport aux contraintes de votre supérieur hiérarchique ?

Taille de l'entreprise

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	56*	7**	9**	9**	32**
Les horaires / flexibilité des horaires (rester plus tard le soir)	17	-	30	-	22
Organisation du temps de travail / répartition du temps de travail / surcharge de travail	14	6	35	-	14
Ecoute / disponibilité des supérieurs hiérarchiques	10	40	-	3	8
Les clients / gestion des clients	8	6	5	5	10
Autres	9	-	-	7	14
NSP	42	49	30	86	32

Secteur de l'entreprise

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
<i>Base</i>	56*	24**	19**	12*	1**
Les horaires / flexibilité des horaires (rester plus tard le soir)	17	11	31	10	-
Organisation du temps de travail / répartition du temps de travail / surcharge de travail	14	11	15	17	20
Ecoute / disponibilité des supérieurs hiérarchiques	10	22	-	-	20
Les clients / gestion des clients	8	11	-	13	-
Autres	9	-	15	17	20
NSP	42	44	39	43	40

La situation professionnelle des modalités 2 : des salariés plus critiques sur la durée de travail et leur rémunération

Dirigeants - B2 : Aujourd'hui, par rapport à l'application de l'accord de branche, diriez-vous que la situation est satisfaisante

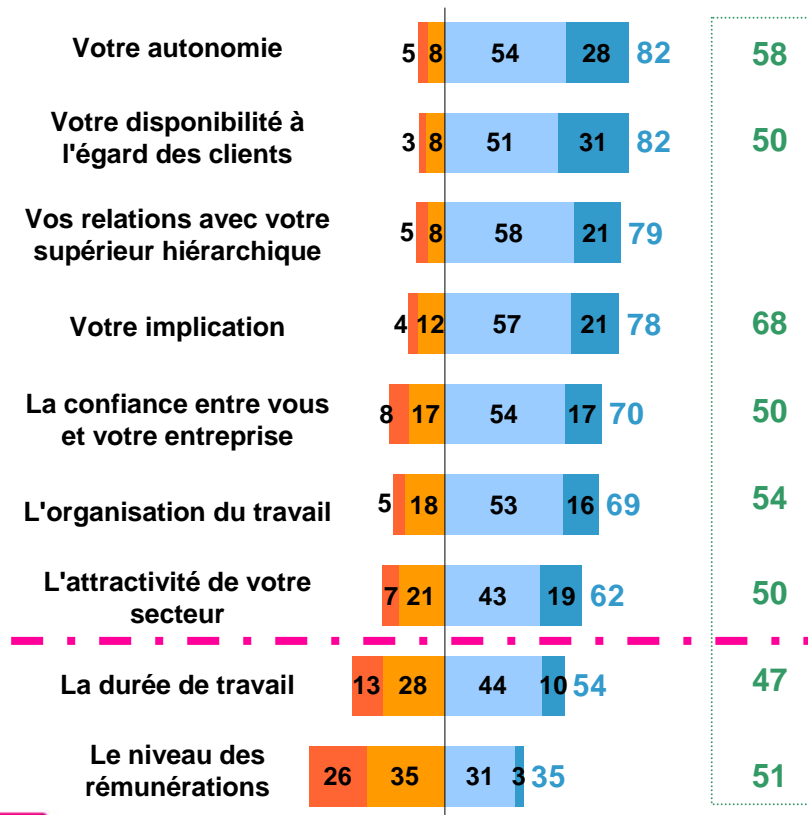
POUR LES MODALITES 2 en ce qui concerne...

Salariés - B2 : Aujourd'hui, par rapport à l'application de votre accord de branche sur la réduction du temps de travail, diriez-vous que votre situation est satisfaisante en ce qui concerne...

Base Salariés : 487

SALARIES

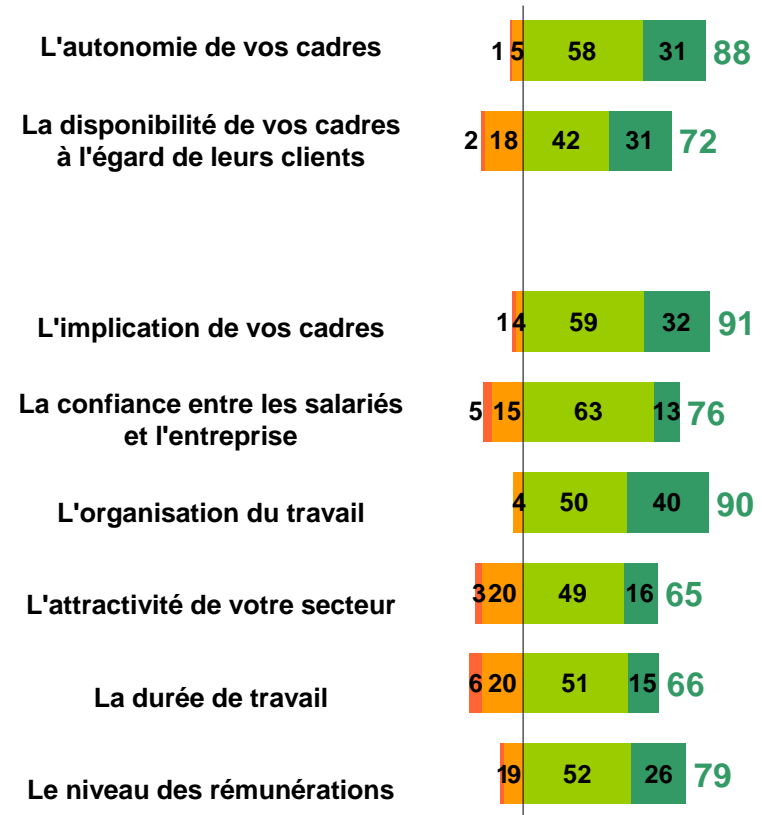
ST Positif



Base Dirigeants : 121

DIRIGEANTS

ST Positif



Dirigeants Grandes Entreprises

La situation professionnelle des modalités 2 Taille de l'entreprise

Dirigeants - B2 : Aujourd'hui, par rapport à l'application de l'accord de branche, diriez-vous que la situation est satisfaisante
 POUR LES MODALITES 2 en ce qui concerne...

Salariés - B2 : Aujourd'hui, par rapport à l'application de votre accord de branche sur la réduction du temps de travail, diriez-vous que votre situation est satisfaisante en ce qui concerne...

SALARIES

	% ST POSITIF				
	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
	<i>Base</i> 487	35**	35**	68*	339
Votre autonomie	82	53	60	80	90
Votre disponibilité à l'égard des clients	82	65	62	85	87
Vos relations avec votre supérieur hiérarchique	79	60	55	86	83
Votre implication	78	59	68	73	83
L'organisation du travail	70	32	53	69	77
La confiance entre vous et votre entreprise	69	56	57	74	72
L'attractivité de votre secteur	62	47	49	64	65
La durée de travail	54	29	54	54	57
Le niveau des rémunérations	35	18	47	32	36

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
	<i>Base</i> 121	84	20**	12**	5**
L'implication de vos cadres	91	95	81	86	68
La confiance entre les salariés et l'entreprise	90	95	82	85	50
L'autonomie de vos cadres	88	91	84	89	58
Le niveau des rémunérations	79	81	78	75	51
L'organisation du travail	76	77	74	82	54
La disponibilité de vos cadres à l'égard de leurs clients	72	69	87	80	50
La durée de travail	66	66	69	68	47
L'attractivité de votre secteur	65	64	72	65	50

La situation professionnelle globalement satisfaisante d'après les dirigeants

Secteur de l'entreprise

Dirigeants - B2 : Aujourd'hui, par rapport à l'application de l'accord de branche, diriez-vous que la situation est satisfaisante
POUR LES MODALITES 2 en ce qui concerne...

Salariés - B2 : Aujourd'hui, par rapport à l'application de votre accord de branche sur la réduction du temps de travail, diriez-vous que votre situation est satisfaisante en ce qui concerne...

SALARIES

	% ST POSITIF					
	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	
	Base	487	178*	183	101	14*
Votre autonomie		82	82	86	83	80
Votre disponibilité à l'égard des clients		82	85	82	84	76
Vos relations avec votre supérieur hiérarchique		79	84	79	77	64
Votre implication		78	81	77	80	76
L'organisation du travail		70	75	66	73	73
La confiance entre vous et votre entreprise		69	66	73	73	63
L'attractivité de votre secteur		62	63	59	69	58
La durée de travail		54	54	51	63	56
Le niveau des rémunérations		35	43	25	39	29

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil	
	Base	121	42*	37*	33*	7**	2**
L'implication de vos cadres		91	93	89	96	63	80
La confiance entre les salariés et l'entreprise		90	93	89	95	60	80
L'autonomie de vos cadres		88	89	81	97	81	90
Le niveau des rémunérations		79	80	81	81	51	60
L'organisation du travail		76	76	74	79	73	80
La disponibilité de vos cadres à l'égard de leurs clients		72	80	69	67	70	70
La durée de travail		66	60	60	81	56	80
L'attractivité de votre secteur		65	74	55	69	57	60

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

En résumé...

- **Contrairement à ce que nous aurions pu imaginer, les salariés comme les dirigeants se montrent globalement satisfaits à l'égard de la modalité 2 et de son application :**
 - **L'application de la modalité 2** suit en grande partie l'accord de branche (temps de travail, RTT, récupération des TEA selon un suivi du temps de travail),
 - **Elle paraît par ailleurs correspondre au profil des salariés qui y sont affectés**

- **Deux points** suscitent davantage de **tensions**, soulignées plus fortement **par les salariés** :
 - **La durée de travail**
 - **Le niveau des rémunérations.**

- En effet, **interrogés de façon ouverte**, ceux qui se montrent les plus critiques à l'égard de la modalité 2, estiment que :
 - **Le temps de travail contractualisé ne correspond pas au temps de travail effectif** (21% de citations sur l'adaptation de la modalité 2 aux contraintes des salariés) **et exigé par le métier** (17% « temps de travail inadapté aux contraintes commerciales (garantir le service) » concernant son adaptation aux contraintes de l'entreprise)
 - Une **modalité 2** sans doute **bien perçue** car ses difficultés semblent plus liées à des **contraintes métier** (secteur des services, impératifs commerciaux) qu'à de réelles contraintes d'application
 - Notons que les **salariés des Études se montrent plus mesurés** sur l'adaptation de la modalité 2 face aux **contraintes de l'entreprise et des clients.**

Impact des 35h sur le vécu professionnel

Les modalités 3

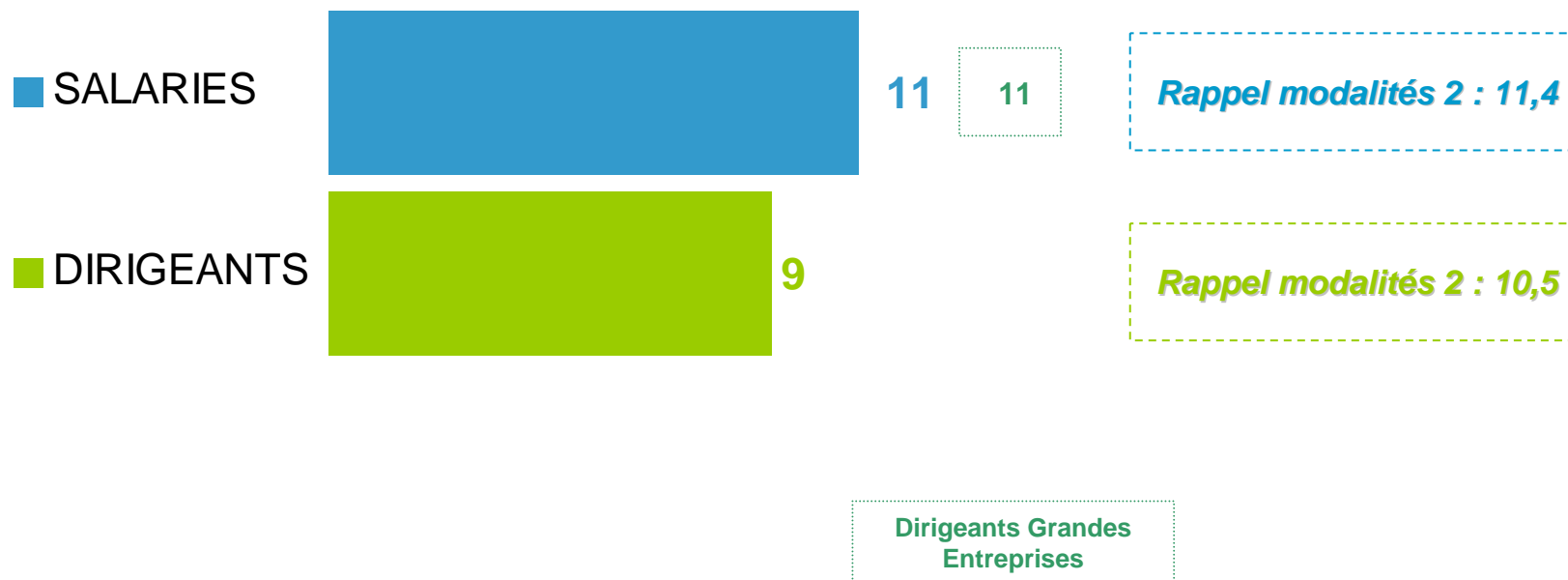


Pour les dirigeants, les modalités 3 bénéficient de moins de jours de RTT

Dirigeants - A10 : Et pour les MODALITES 3, quel est le nombre de jours de RTT dans votre entreprise ?

Salariés - A10 : Quel est le nombre de jours de RTT dans votre entreprise pour votre type de contrat ?

Nombre moyen de jours de RTT



Base Salariés : 769

Base Dirigeants : 178

Modalité 3 : nombre de jours de RTT dans votre entreprise

Salariés - A10 : Quel est le nombre de jours de RTT dans votre entreprise pour votre type de contrat ?

Dirigeants - A10 : Et pour les MODALITES 3, quel est le nombre de jours de RTT dans votre entreprise ?

Taille de l'entreprise

SALARIES	Taille de l'entreprise				
	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	769	55*	71*	180*	449
Nombre moyen de jours de RTT	10,9	10,4	10,2	11,1	11,1

DIRIGEANTS	Taille de l'entreprise				
	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	178	120	32*	18**	8**
Nombre moyen de jours de RTT	9,2	8,7	9,5	10,6	11,2

Secteur de l'entreprise

SALARIES	Secteur de l'entreprise				
	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
Base	769	375	219	138	24
Nombre moyen de jours de RTT	10,9	10,3	12,4	10,7	9,4

DIRIGEANTS	Secteur de l'entreprise					
	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
Base	178	64	58	44*	6**	7**
Nombre moyen de jours de RTT	9,2	9,6	9,6	8,3	8,4	8,5

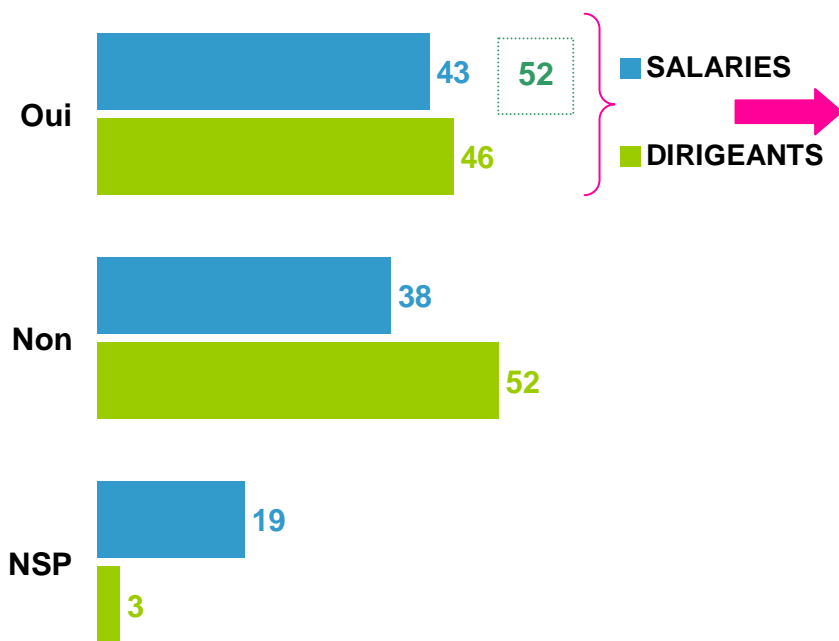
* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Les jours supplémentaires des modalités 3 ne sont récupérés que dans la moitié des entreprises

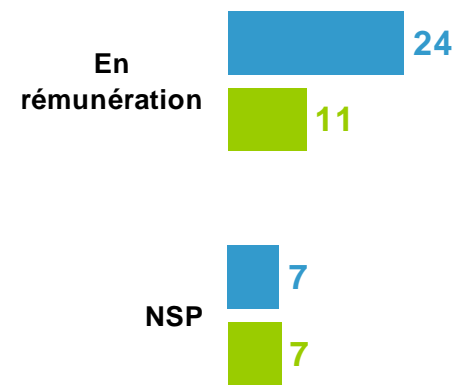
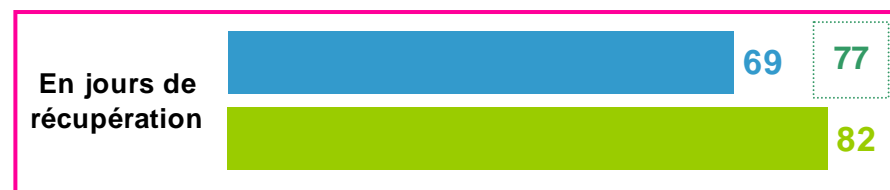
Dirigeants - A13 : Vos salariés en MODALITE 3 disposent-ils d'un mode de récupération s'ils travaillent le samedi ou le dimanche ?
 Salariés - A11 : Disposez-vous d'un mode de récupération si vous travaillez le samedi ou le dimanche ?

Dirigeants - A14 : Comment ces jours supplémentaires sont-ils récupérés ?
 Salariés - A12 : Comment ces jours supplémentaires sont-ils récupérés ?



Dirigeants Grandes Entreprises

Base Salariés : 769
 Base Dirigeants : 178



... principalement sous forme de congés, la récupération de ces jours supplémentaires s'effectue aussi, pour un quart des salariés concernés, en rémunération (surtout dans les grandes entreprises)

Les jours supplémentaires des modalités 3 ne sont récupérés que dans la moitié des entreprises...

Taille de l'entreprise

Dirigeants - A13 : Vos salariés en MODALITE 3 disposent-ils d'un mode de récupération s'ils travaillent le samedi ou le dimanche ?
Salariés - A11 : Disposez-vous d'un mode de récupération si vous travaillez le samedi ou le dimanche ?

SALARIES

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	769	55*	71*	180*	449
Oui	43	61	30	49	41
Non	38	24	53	35	39
Je ne sais pas	18	15	17	16	20
NSP	1	-	-	1	-

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	178	120	32*	18**	8**
Oui	46	42	50	56	52
Non	52	54	48	43	45
NSP	3	3	3	2	3

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Les jours supplémentaires des modalités 3 **Secteur de l'entreprise** ne sont récupérés que dans la moitié des entreprises...

Dirigeants - A13 : Vos salariés en MODALITE 3 disposent-ils d'un mode de récupération s'ils travaillent le samedi ou le dimanche ?
 Salariés - A11 : Disposez-vous d'un mode de récupération si vous travaillez le samedi ou le dimanche ?

SALARIES

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
<i>Base</i>	769	375	219	138	24
Oui	43	54	20	51	48
Non	38	32	57	28	33
Je ne sais pas	18	14	23	21	20
NSP	1	-	1	-	-

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
<i>Base</i>	178	64	58	44*	6**	7**
Oui	46	45	49	41	35	55
Non	52	49	50	58	64	45
NSP	3	7	1	1	1	-

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

... sous forme de congés principalement

Taille de l'entreprise

Dirigeants - A14 : Comment ces jours supplémentaires sont-ils récupérés ?

Salariés - A12 : Comment ces jours supplémentaires sont-ils récupérés ?

SALARIES

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	330	33**	21**	87*	185*
En jours de récupération	69	98	81	90	53
En rémunération	24	1	13	5	37
Je ne sais pas	7	1	6	5	10

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	81	51	16**	10**	4**
En jours de récupération	82	78	92	86	77
En rémunération	11	14	5	7	-
NSP	7	8	3	7	23

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

... sous forme de congés principalement

Secteur de l'entreprise

Dirigeants - A14 : Comment ces jours supplémentaires sont-ils récupérés ?

Salariés - A12 : Comment ces jours supplémentaires sont-ils récupérés ?

SALARIES

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
<i>Base</i>	330	202*	43**	70	11*
En jours de récupération	69	61	97	79	73
En rémunération	24	30	3	16	17
Je ne sais pas	7	9	-	6	10

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
<i>Base</i>	81	29**	28**	18**	2**	4**
En jours de récupération	82	78	89	72	100	100
En rémunération	11	5	8	27	-	-
NSP	7	17	3	1	-	-

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

La modalité 3 semble très bien adaptée aux contraintes des métiers du savoir – un constat homogène

Salariés - A18 : Diriez-vous que votre contrat d'autonomie complète est adapté ...

Dirigeants - A20 : Et diriez-vous que le système actuel des modalités 3 est adapté...

Base Salariés : 769

Base Dirigeants : 178

■ Non, pas du tout ■ Non, plutôt pas ■ Oui, plutôt ■ Oui, tout à fait

ST Négatif

ST Positif

Rappel mod. 2

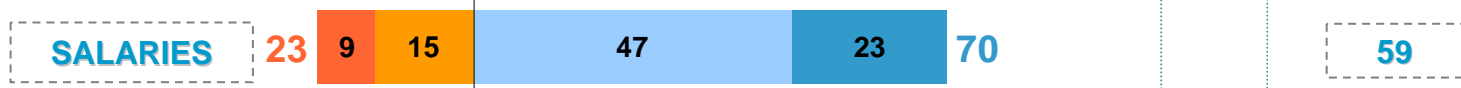
▪ Aux contraintes de votre entreprise



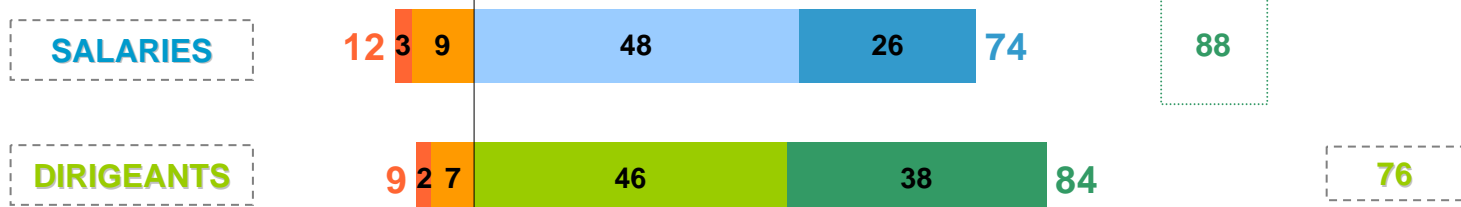
▪ Aux contraintes des clients



▪ A vos propres contraintes



▪ Aux contraintes des collaborateurs



La modalité 3 adaptée aux exigences de l'entreprise

Taille de l'entreprise

Salariés - A18 : Diriez-vous que votre contrat d'autonomie complète est adapté ...

Dirigeants - A20 : Et diriez-vous que le système actuel des modalités 3 est adapté...

SALARIES

Aux contraintes de votre entreprise	Taille de l'entreprise				
	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	769	55*	71*	180*	449
Oui, tout à fait	44	54	48	39	45
** ST « POSITIF »	88	90	91	77	93

DIRIGEANTS

	Taille de l'entreprise				
	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	178	120	32*	18**	8**
ST POSITIF	82	80	85	82	89
Oui, tout à fait	42	41	36	52	48

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Modalité 3 : système actuel adapté aux contraintes de l'entreprise

Secteur de l'entreprise

Salariés - A18 : Diriez-vous que votre contrat d'autonomie complète est adapté ...

Dirigeants - A20 : Et diriez-vous que le système actuel des modalités 3 est adapté...

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

SALARIES

Aux contraintes de votre entreprise	Secteur de l'entreprise				
	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
Base	769	375	219	138	24
Oui, tout à fait	44	43	51	41	38
ST « POSITIF »	88	89	91	86	88

DIRIGEANTS

	Secteur de l'entreprise					
	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
Base	178	64	58	44*	6**	7**
ST POSITIF	82	82	91	73	80	55
Oui, tout à fait	42	39	43	42	48	52

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

La modalité 3, adaptée aux contraintes des clients

Taille de l'entreprise

Salariés - A18 : Diriez-vous que votre contrat d'autonomie complète est adapté ...

Dirigeants - A20 : Et diriez-vous que le système actuel des modalités 3 est adapté...

SALARIES

Aux contraintes des clients	Taille de l'entreprise				
	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	769	55*	71*	180*	449
Oui, tout à fait	48	49	43	48	50
ST « POSITIF »	87	83	84	86	90

DIRIGEANTS

	Taille de l'entreprise				
	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	273	57	83	85	48*
ST POSITIF	84	81	85	94	91
Oui, tout à fait	41	40	37	54	46

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Modalité 3 : système actuel adapté aux contraintes des clients

Secteur de l'entreprise

Salariés - A18 : Diriez-vous que votre contrat d'autonomie complète est adapté ...

Dirigeants - A20 : Et diriez-vous que le système actuel des modalités 3 est adapté...

SALARIES

Aux contraintes des clients	SALARIES				
	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
Base	769	375	219	138	24
Oui, tout à fait	48	47	59	41	39
ST « POSITIF »	87	89	90	83	87

DIRIGEANTS

Dirigeants	DIRIGEANTS					
	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
Base	178	64	58	44*	6**	7**
ST POSITIF	84	77	84	96	79	58
Oui, tout à fait	41	36	27	62	61	52

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

La modalité 3, un système adapté aux contraintes des équipes

Taille de l'entreprise

Salariés - A18 : Diriez-vous que votre contrat d'autonomie complète est adapté ...

Dirigeants - A20 : Et diriez-vous que le système actuel des modalités 3 est adapté...

SALARIES

Aux contraintes de vos collaborateurs

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	769	55*	71*	180*	449
Oui, tout à fait	26	37	26	22	26
ST « POSITIF »	74	76	70	69	78

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	178	120	32*	18**	8**
ST POSITIF	84	84	83	90	88
Oui, tout à fait	38	41	32	34	32

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

MODALITE 3 : système actuel adapté aux contraintes des collaborateurs

Secteur de l'entreprise

Salariés - A18 : Diriez-vous que votre contrat d'autonomie complète est adapté ...

Dirigeants - A20 : Et diriez-vous que le système actuel des modalités 3 est adapté...

SALARIES

Aux contraintes de vos collaborateurs

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
<i>Base</i>	769	375	219	138	24
Oui, tout à fait	26	24	30	24	23
ST « POSITIF »	74	77	74	71	69

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
<i>Base</i>	178	64	58	44*	6**	7**
ST POSITIF	84	92	84	74	74	97
Oui, tout à fait	38	47	30	37	24	52

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Enfin, une modalité 3 adaptée aux contraintes des salariés concernés

SALARIES

Salariés - A18 : Diriez-vous que votre contrat d'autonomie complète est adapté ...

Taille de l'entreprise

A vos propres contraintes	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	769	55*	71*	180*	449
Oui, tout à fait	23	27	26	20	23
ST « POSITIF »	70	74	66	62	74

Secteur de l'entreprise

A vos propres contraintes	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
<i>Base</i>	769	375	219	138	24
Oui, tout à fait	23	21	26	25	23
ST « POSITIF »	70	72	67	71	69

* Base faible, % à titre indicatif

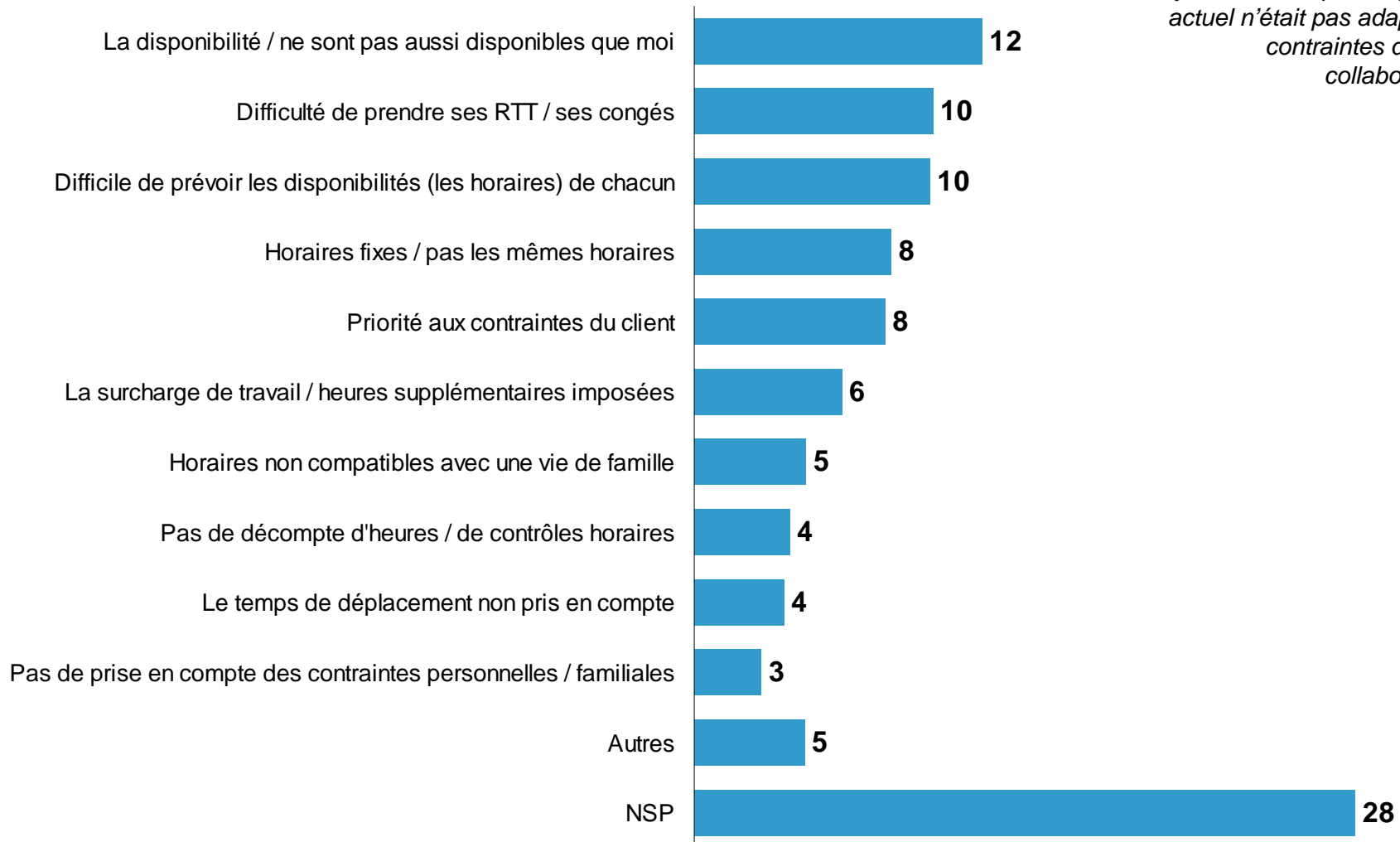
** Base très faible, % à titre indicatif

La modalité 3 face à ses équipes... une question de disponibilité

SALARIES

A19c Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport aux contraintes de vos collaborateurs ?

Base : les salariés en modalité3
ayant déclaré que le système
actuel n'était pas adapté aux
contraintes de leurs
collaborateurs



La modalité 3 face à ses équipes... une question de disponibilité

SALARIES

A19c Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport aux contraintes de vos collaborateurs ?

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	92*	6**	11**	23**	51**
La disponibilité / ne sont pas aussi disponibles que moi	12	-	17	13	12
Difficulté de prendre ses RTT / ses congés	10	-	4	20	9
Difficile de prévoir les disponibilités (les horaires) de chacun	10	-	-	30	4
Horaires fixes / pas les mêmes horaires	8	4	19	6	8
Priorité aux contraintes du client	8	-	4	-	14
La surcharge de travail / heures supplémentaires imposées	6	8	-	-	10
Horaires non compatibles avec une vie de famille	5	-	2	-	8
Pas de décompte d'heures / de contrôles horaires	4	7	4	-	6
Le temps de déplacement non pris en compte	4	-	7	12	-
Pas de prise en compte des contraintes personnelles / familiales	3	-	-	-	5
Autres	5	-	-	2	8
NSP	28	82	47	18	23

La modalité 3 face à ses équipes... une question de disponibilité

SALARIES

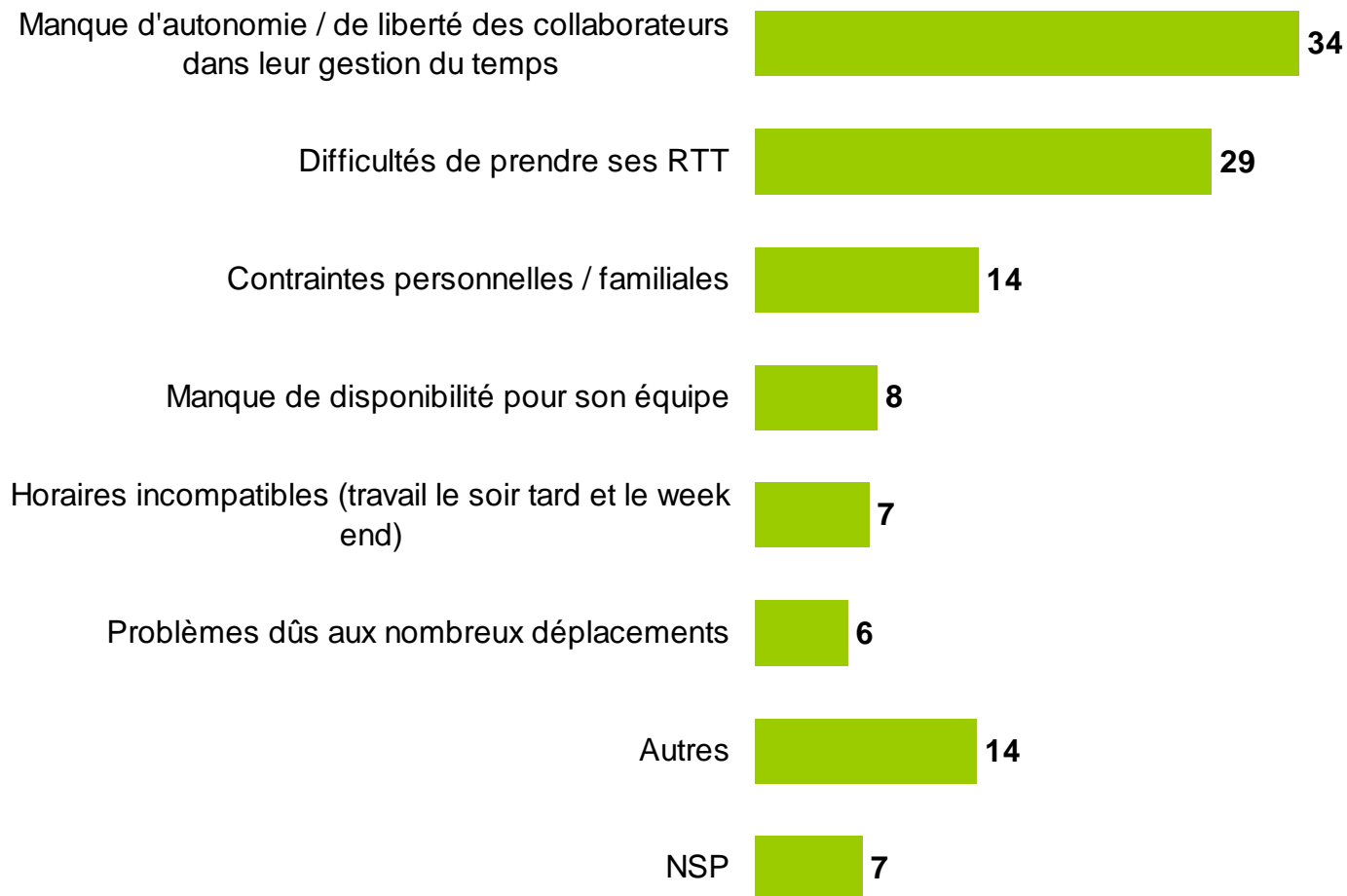
A19c Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport aux contraintes de vos collaborateurs ?

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
Base	92*	40**	35**	13*	3**
La disponibilité / ne sont pas aussi disponibles que moi	12	7	21	9	-
Difficulté de prendre ses RTT / ses congés	10	7	17	6	-
Difficile de prévoir les disponibilités (les horaires) de chacun	10	13	8	6	7
Horaires fixes / pas les mêmes horaires	8	-	13	18	29
Priorité aux contraintes du client	8	7	13	3	-
La surcharge de travail / heures supplémentaires imposées	6	13	-	-	14
Horaires non compatibles avec une vie de famille	5	7	4	-	7
Pas de décompte d'heures / de contrôles horaires	4	-	8	6	-
Le temps de déplacement non pris en compte	4	7	-	6	-
Pas de prise en compte des contraintes personnelles / familiales	3	-	4	9	-
Autres	5	7	-	9	14
NSP	28	33	21	33	29

Principaux handicaps de la modalité 3 par rapport aux contraintes des collaborateurs

Question A21C : Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport aux contraintes de vos collaborateurs ?

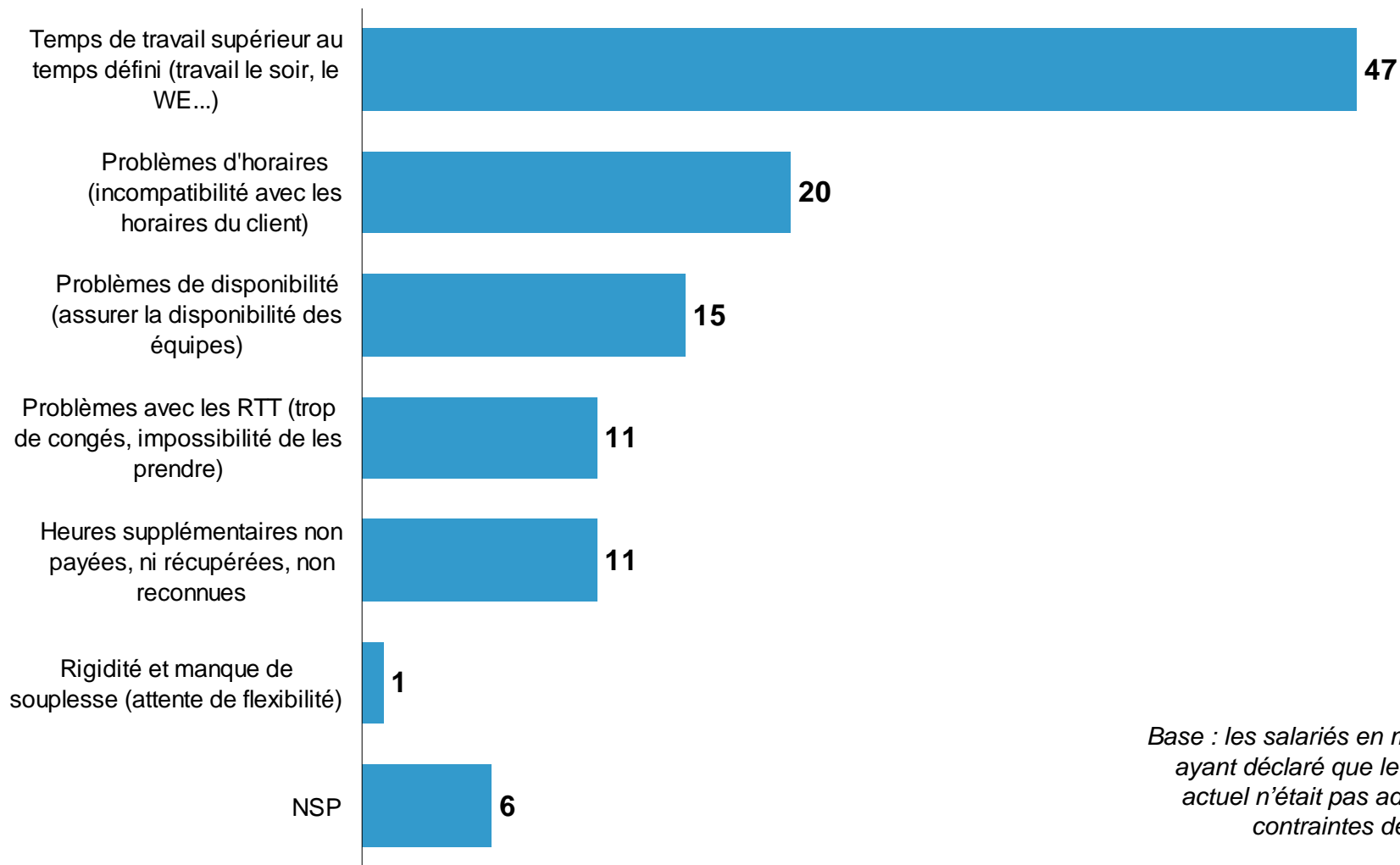
DIRIGEANTS



Pour les modalités 3, la question de l'exigence du service à garantir se pose aussi

SALARIES

A19a Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport aux contraintes des clients ?

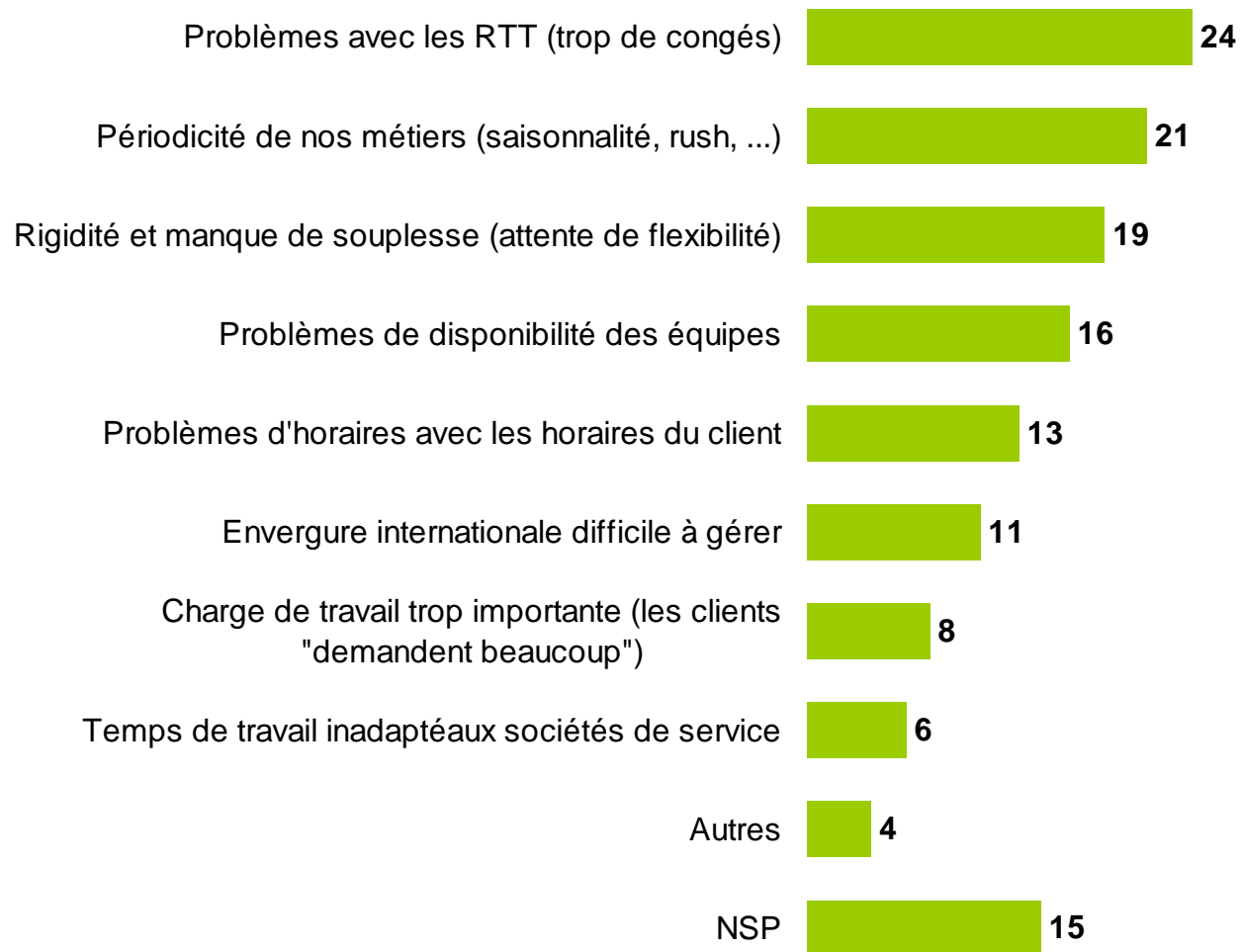


Base : les salariés en modalité 3 ayant déclaré que le système actuel n'était pas adapté aux contraintes des clients

Principaux handicaps de la modalité 3 par rapport aux contraintes clients

Question A21A : Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport aux contraintes des clients ?

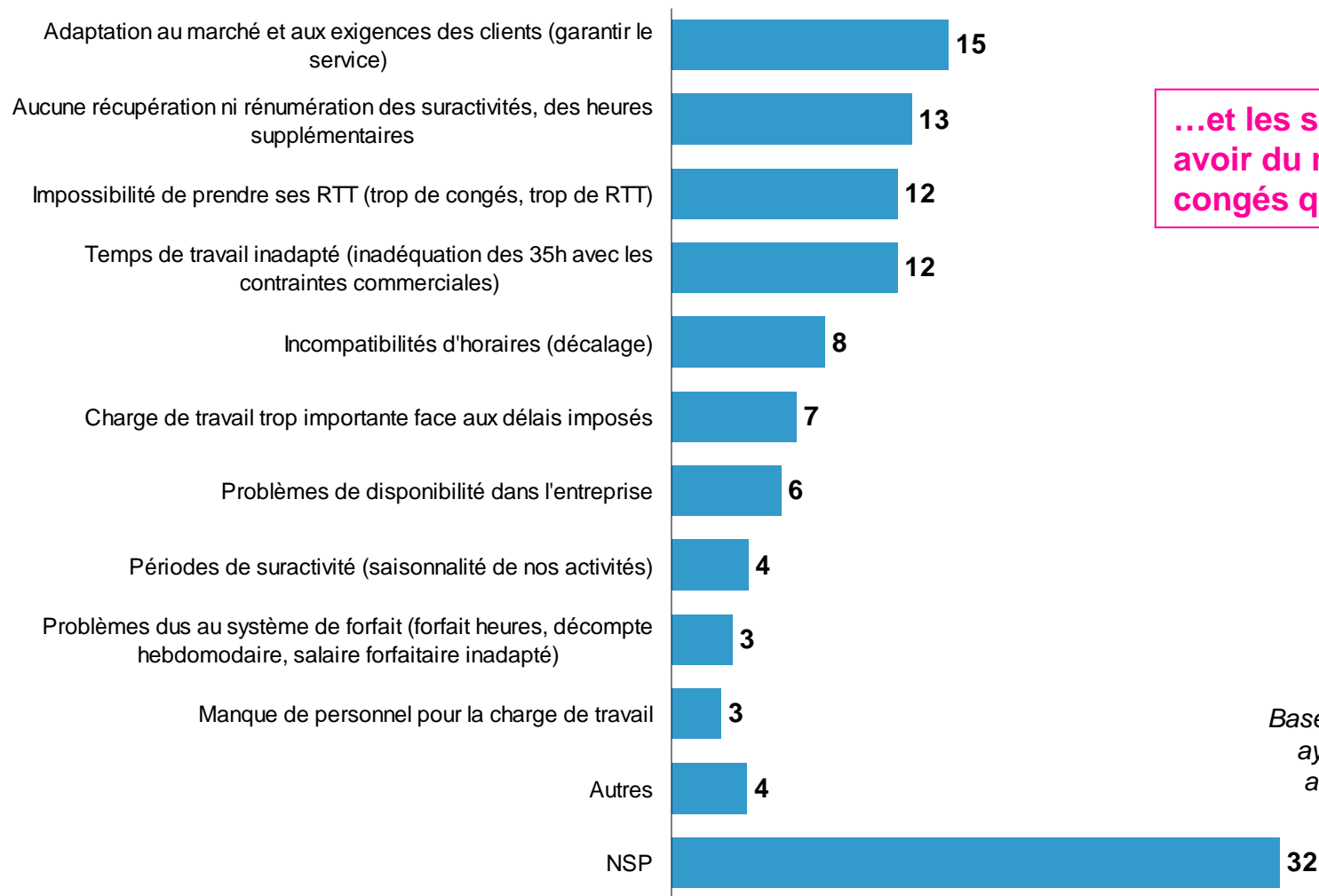
DIRIGEANTS



La modalité 3 et l'entreprise : le métier rend inadapté le temps de travail contractualisé ...

SALARIES

A19b Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport aux contraintes de votre entreprise ?



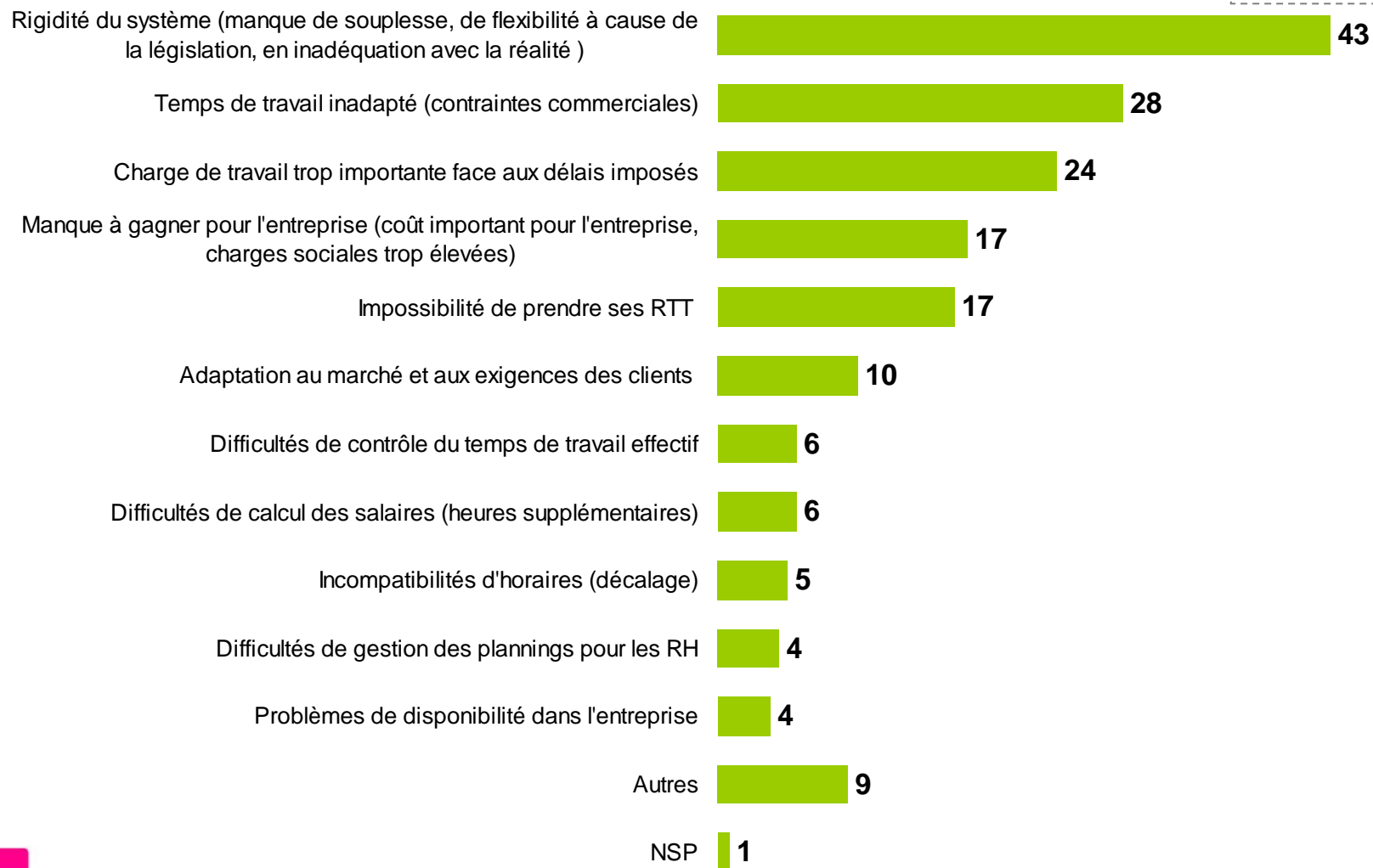
...et les salariés semblent avoir du mal à poser les congés qui leur sont dus

Base : les salariés en modalité 3 ayant déclaré que le système actuel n'était pas adapté aux contraintes de l'entreprise

Principaux handicaps de la modalité 3 par rapport aux contraintes de l'entreprise

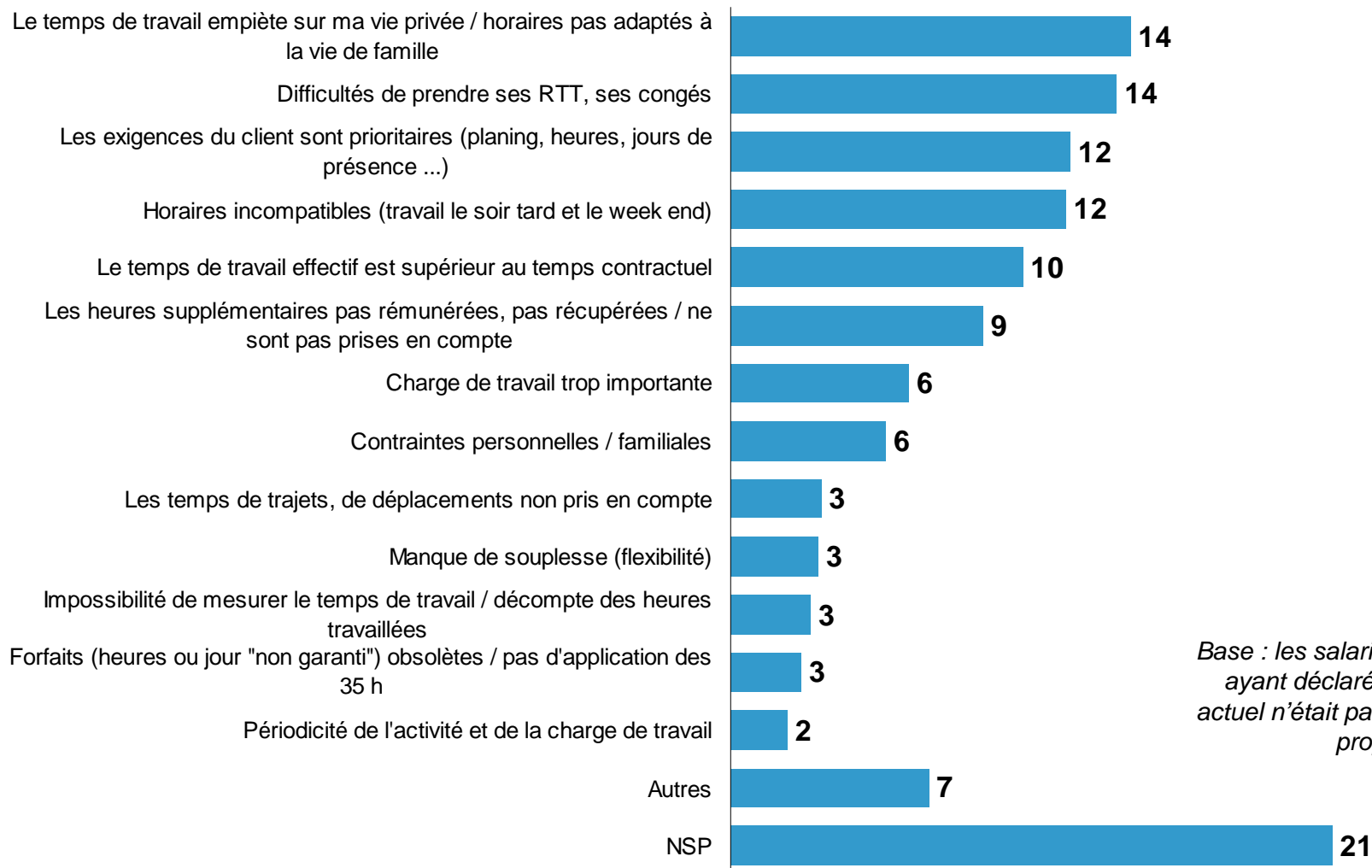
Question A21B : Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport aux contraintes de votre entreprise ?

DIRIGEANTS



La modalité 3 : au final, un même souci d'équilibre entre le temps de travail et la vie personnelle

A19d Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport à vos propres contraintes ?



Base : les salariés en modalité3 ayant déclaré que le système actuel n'était pas adapté à leurs propres contraintes

La modalité 3 face aux contraintes des salariés concernés

SALARIES

A19d Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport à vos propres contraintes ?

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	178*	9**	18**	52**	97*
Le temps de travail empiète sur ma vie privée / horaires pas adaptés à la vie de famille	14	4	21	7	18
Difficultés de prendre ses RTT, ses congés	14	5	12	28	7
Les exigences du client sont prioritaires (planing, heures, jours de présence ...)	12	16	1	4	18
Horaires incompatibles (travail le soir tard et le week end)	12	-	4	15	13
Le temps de travail effectif est supérieur au temps contractuel	10	7	-	13	11
Les heures supplémentaires pas rémunérées, pas récupérées / ne sont pas prises en compte	9	10	-	13	9
Charge de travail trop importante	6	-	8	9	5
Contraintes personnelles / familiales	6	-	4	7	6
Les temps de trajets, de déplacements non pris en compte	3	-	2	5	3
Manque de souplesse (flexibilité)	3	5	4	6	1
Impossibilité de mesurer le temps de travail / décompte des heures travaillées	3	4	-	-	5
Forfaits (heures ou jour "non garanti") obsolètes / pas d'application des 35 h	3	3	11	2	2
Périodicité de l'activité et de la charge de travail	2	-	-	-	4
Temps de travail inadapté (ne permet pas d'achever les missions)	1	-	-	3	-
Préférence pour une rémunération (heures supp) plutôt qu'une récupération	1	-	-	-	2
Le salaire / Le salaire n'est pas à la hauteur du temps travaillé	1	-	2	2	-
Manque de disponibilité pour son équipe	0	-	-	-	1
Problèmes dûs aux nombreux déplacements	0	-	-	1	-
Rigidité du système / système inadéquat	0	-	-	-	0
Autres	5	-	2	2	8
NSP	21	55	29	16	17

La modalité 3 face aux contraintes des salariés concernés

SALARIES

A19d Qu'est-ce qui ne fonctionne pas par rapport à vos propres contraintes ?

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
Base	178*	80*	61*	29*	6**
Le temps de travail empiète sur ma vie privée / horaires pas adaptés à la vie de famille	14	10	24	8	-
Difficultés de prendre ses RTT, ses congés	14	17	12	9	13
Les exigences du client sont prioritaires (planing, heures, jours de présence ...)	12	13	15	4	13
Horaires incompatibles (travail le soir tard et le week end)	12	7	20	13	-
Le temps de travail effectif est supérieur au temps contractuel	10	13	5	15	8
Les heures supplémentaires pas rémunérées, pas récupérées / ne sont pas prises en compte	9	7	12	8	13
Charge de travail trop importante	6	7	7	4	4
Contraintes personnelles / familiales	6	7	2	8	13
Les temps de trajets, de déplacements non pris en compte	3	7	-	1	-
Manque de souplesse (flexibilité)	3	3	-	7	17
Impossibilité de mesurer le temps de travail / décompte des heures travaillées	3	3	2	3	-
Forfaits (heures ou jour "non garanti") obsolètes / pas d'application des 35 h	3	-	5	3	13
Périodicité de l'activité et de la charge de travail	2	-	5	1	4
Temps de travail inadapté (ne permet pas d'achever les missions)	1	-	-	5	-
Préférence pour une rémunération (heures supp) plutôt qu'une récupération	1	-	2	-	-
Le salaire / Le salaire n'est pas à la hauteur du temps travaillé	1	-	-	4	-
Manque de disponibilité pour son équipe	0	-	-	3	-
Problèmes dûs aux nombreux déplacements	0	-	-	1	-
Rigidité du système / système inadéquat	0	-	-	1	-
Autres	5	7	2	5	8
NSP	21	27	15	15	13

Toutefois, les dirigeants surestiment le niveau de satisfaction sur la durée de travail et les rémunérations

Dirigeants - B3 : Aujourd'hui, par rapport à l'application de l'accord de branche, diriez-vous que la situation est satisfaisante
 POUR LES MODALITES 3 en ce qui concerne...

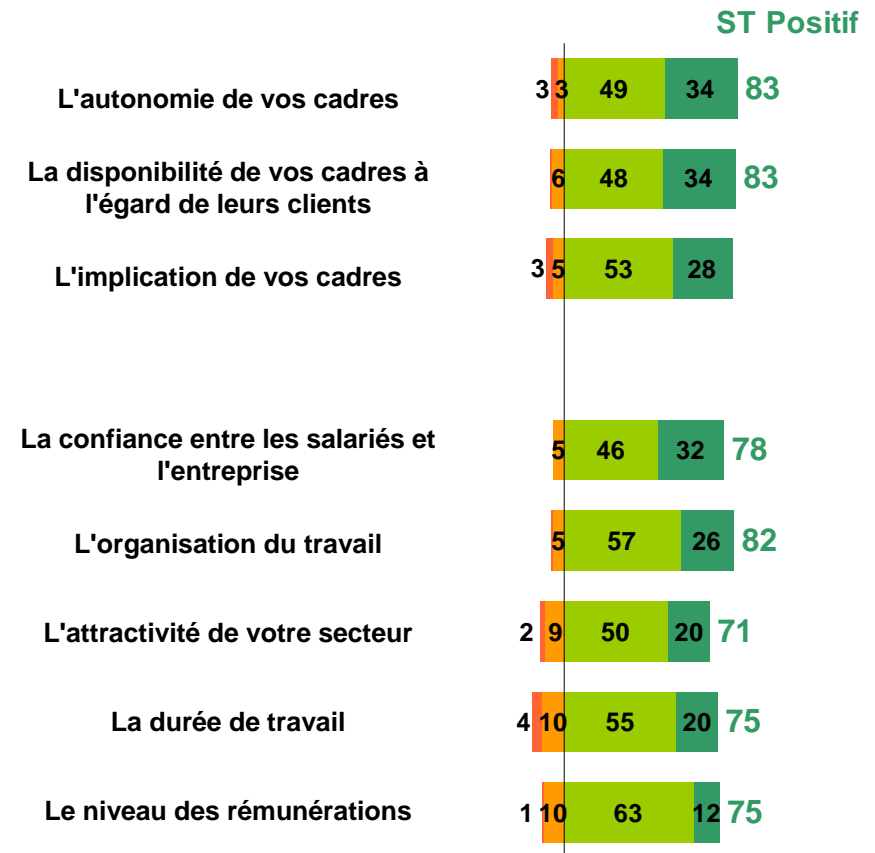
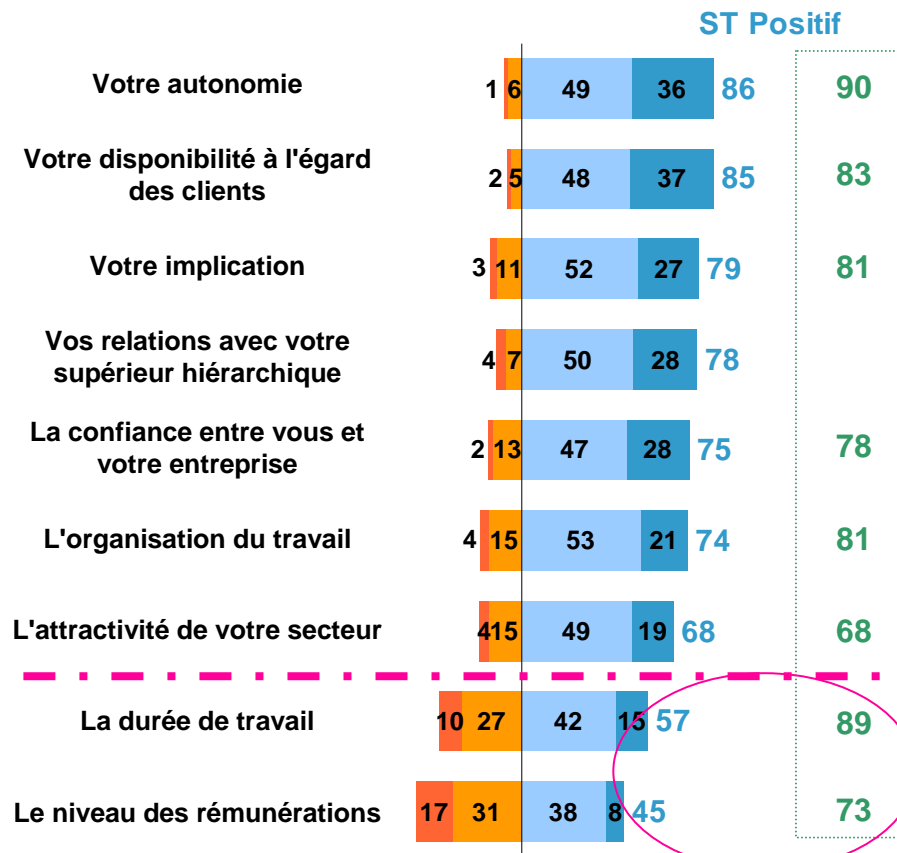
Salariés - B2 : Aujourd'hui, par rapport à l'application de votre accord de branche sur la réduction du temps de travail, diriez-vous que votre situation est satisfaisante en ce qui concerne...

Base Salariés : 769

SALARIES

Base Dirigeants : 178

DIRIGEANTS



**Dirigeants
Grandes Entreprises**

Au final, des salariés mesurés sur la durée de travail et le niveau des rémunérations

Taille de l'entreprise

Dirigeants - B3 : Aujourd'hui, par rapport à l'application de l'accord de branche, diriez-vous que la situation est satisfaisante

POUR LES MODALITES 3 en ce qui concerne...

Salariés - B2 : Aujourd'hui, par rapport à l'application de votre accord de branche sur la réduction du temps de travail, diriez-vous que votre situation est satisfaisante en ce qui concerne...

SALARIES

	% ST POSITIF					
	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus	
	<i>Base</i>	769	55*	71*	180*	449
Votre autonomie	86	87	86	77	91	
Votre disponibilité à l'égard des clients	85	80	90	84	88	
Votre implication	79	83	85	73	82	
Vos relations avec votre supérieur hiérarchique	78	70	86	76	81	
La confiance entre vous et votre entreprise	75	72	79	74	77	
L'organisation du travail	74	73	72	69	78	
L'attractivité de votre secteur	68	59	76	58	73	
La durée de travail	57	62	66	59	55	
Le niveau des rémunérations	46	57	57	48	43	

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus	
	<i>Base</i>	178	120	32*	18**	8**
L'autonomie de vos cadres	83	80	87	95	90	
La disponibilité de vos cadres à l'égard de leurs clients	83	81	85	89	83	
L'organisation du travail	82	83	78	89	81	
L'implication de vos cadres	81	80	80	93	81	
La confiance entre les salariés et l'entreprise	78	76	77	90	78	
La durée de travail	75	71	79	84	89	
Le niveau des rémunérations	75	74	75	84	73	
L'attractivité de votre secteur	71	67	78	81	68	

... et des dirigeants qui estiment que le vécu professionnel des modalités 3 est très satisfaisant

Secteur de l'entreprise

Dirigeants - B3 : Aujourd'hui, par rapport à l'application de l'accord de branche, diriez-vous que la situation est satisfaisante

POUR LES MODALITES 3 en ce qui concerne...

Salariés - B2 : Aujourd'hui, par rapport à l'application de votre accord de branche sur la réduction du temps de travail, diriez-vous que votre situation est satisfaisante en ce qui concerne...

SALARIES

	% ST POSITIF	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
	Base	769	375	219	138	24
Votre autonomie	86	86	89	87	83	
Votre disponibilité à l'égard des clients	85	86	89	85	83	
Votre implication	79	77	84	84	73	
Vos relations avec votre supérieur hiérarchique	78	73	88	85	72	
La confiance entre vous et votre entreprise	75	71	83	79	69	
L'organisation du travail	74	72	77	80	71	
L'attractivité de votre secteur	68	68	72	67	58	
La durée de travail	57	50	61	72	53	
Le niveau des rémunérations	46	46	43	52	50	

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
	Base	178	64	58	44*	6**
L'autonomie de vos cadres	83	84	96	66	68	100
La disponibilité de vos cadres à l'égard de leurs clients	83	79	90	76	71	100
L'organisation du travail	82	83	89	72	70	100
L'implication de vos cadres	81	85	90	64	67	98
La confiance entre les salariés et l'entreprise	78	87	78	62	62	100
La durée de travail	75	76	81	62	64	100
Le niveau des rémunérations	75	75	76	73	57	100
L'attractivité de votre secteur	71	67	80	62	52	100

En résumé...

- **La modalité 3 atteint un niveau global de satisfaction plus élevé que pour la modalité 2 :**
 - Là encore, le **système actuel paraît bien adapté aux contraintes des métiers du savoir** – voire mieux que pour la modalité 2. Salariés et dirigeants en conviennent.
 - **Interrogés de façon ouverte**, les salariés les plus critiques sur la modalité 3 estiment que :
 - Même si **l'exigence du service à garantir pose également problème** aux modalités 3 (47% de citations « temps de travail supérieur au temps défini » sur l'adaptation de la modalité 3 aux contraintes des clients)...
 - ... les **métiers de la branche paraissent « avoir besoin » du système actuel** (gros horaires exigés par les métiers du service, ...) : 15% « adaptation au marché et aux exigences des clients » sur son adaptation aux contraintes de l'entreprise
 - ... et **prendre les congés dus semble difficile** (14% « difficulté de prendre ses RTT et ses congés » sur son adaptation aux contraintes des salariés)...

- Au final, comme pour la modalité 2, les **dirigeants estiment que le vécu professionnel des modalités 3 est très satisfaisant**, tandis que **les salariés concernés paraissent plus mesurés sur la durée effective du travail et le niveau des rémunérations**
 - Notons que les dirigeants surestiment le niveau de satisfaction des salariés sur ces deux points

- Les **salariés du Conseil** semblent bien **plus satisfaits de leur vécu professionnel**

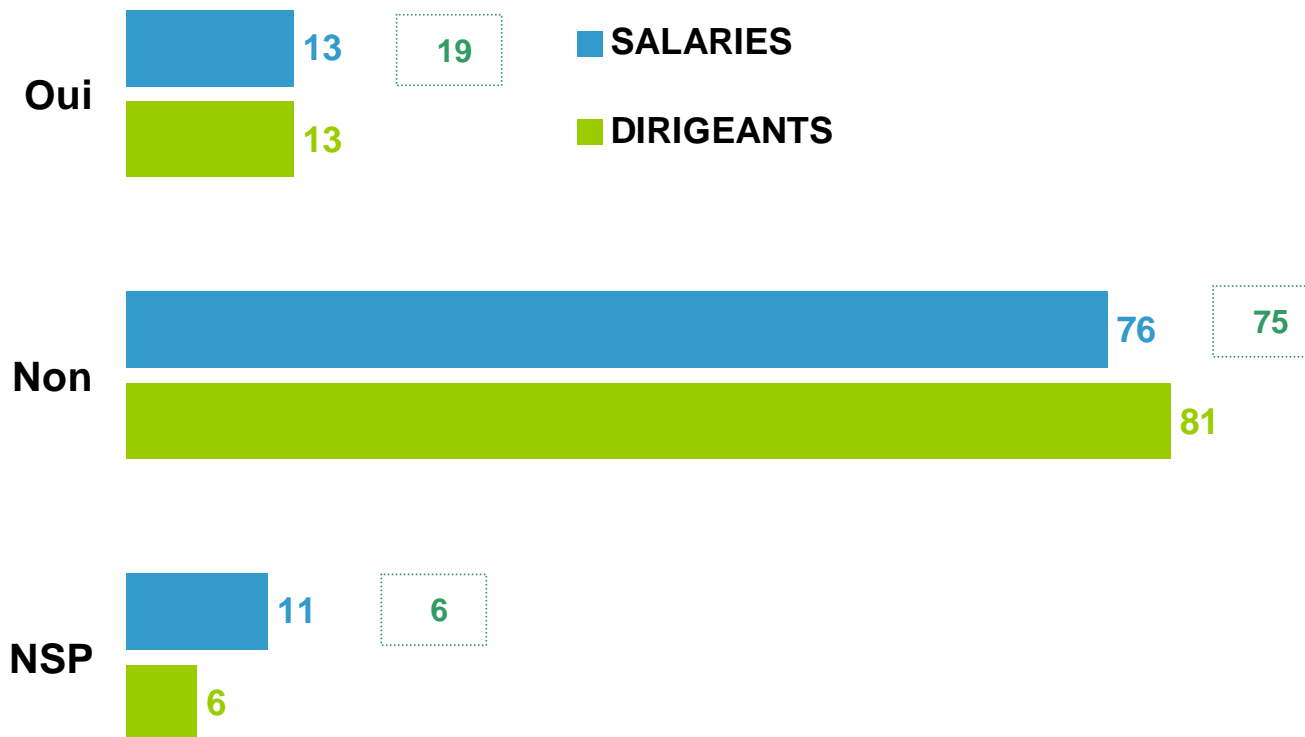
Pistes d'évolutions



La gestion du temps de travail évolue peu d'après les salariés comme d'après les dirigeants de la branche

Dirigeants - A15 : Depuis un ou deux ans, avez-vous le sentiment que le mode de gestion du temps de travail de vos salariés en modalité 2 et 3 évolue ?

Salariés - A13 : Depuis un ou deux ans, avez-vous le sentiment que le mode de gestion de votre temps de travail évolue ?



Base Salariés : 1256
Base Dirigeants : 244

Dirigeants Grandes
Entreprises

La gestion du temps de travail évolue peu

Taille de l'entreprise

Dirigeants - A15 : Depuis un ou deux ans, avez-vous le sentiment que le mode de gestion du temps de travail de vos salariés en modalité 2 et 3 évolue ?

Salariés - A13 : Depuis un ou deux ans, avez-vous le sentiment que le mode de gestion de votre temps de travail évolue ?

SALARIES

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	1256	90*	105*	248	788
Oui	13	10	19	15	13
Non	76	76	75	74	78
Je ne sais pas	10	14	7	11	9
NSP	1	-	-	-	-

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	244	173	39*	24**	8**
Oui	13	12	15	14	19
Non	81	82	79	81	75
NSP	6	5	6	5	6

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

La gestion du temps de travail évolue peu

Taille de l'entreprise

Dirigeants - A15 : Depuis un ou deux ans, avez-vous le sentiment que le mode de gestion du temps de travail de vos salariés en modalité 2 et 3 évolue ?

Salariés - A13 : Depuis un ou deux ans, avez-vous le sentiment que le mode de gestion de votre temps de travail évolue ?

SALARIES

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
Base	1256	554	402	239	38
Oui	13	10	18	15	12
Non	76	77	77	77	78
Je ne sais pas	10	13	6	8	11
NSP	1	-	-	-	-

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
Base	244	83	84	60	9**	8**
Oui	13	14	14	10	18	12
Non	81	81	83	80	78	88
NSP	6	6	3	10	4	-

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

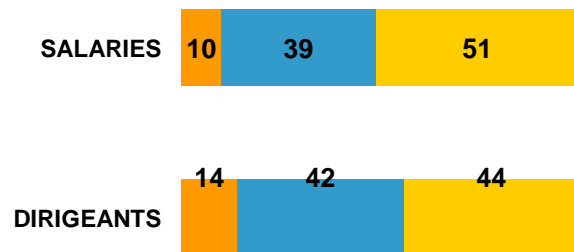
La situation reste en effet majoritairement stable... malgré des écarts entre le ressenti des salariés et celui des dirigeants

Dirigeants - A16 : Pour chacune des phrases suivantes, avez-vous le sentiment qu'elle correspond à la situation de votre entreprise ? Depuis un ou deux ans...

Salariés - A14 : Depuis un ou deux ans, avez-vous le sentiment que, dans votre entreprise... ?

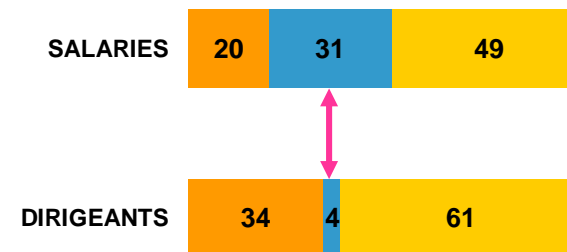
RIGUEUR SUR LE DECOMPTE

On est moins rigoureux On est plus rigoureux Ça n'a pas vraiment changé



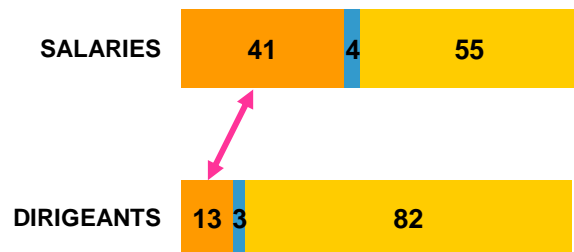
SOUPLESSE SUR LA GESTION

On est moins souple On est plus souple Ça n'a pas vraiment changé



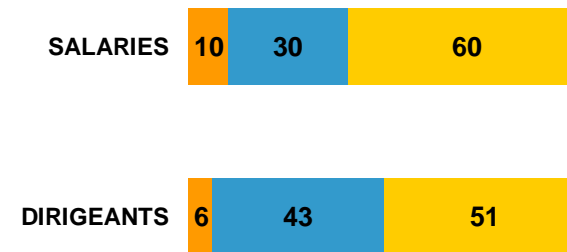
GENEROSITE POUR LA RECUPERATION

On est moins généreux On est plus généreux Ça n'a pas vraiment changé



ATTENTE DE RECUPERATION

Moins en attente Plus en attente Ça n'a pas vraiment changé



Base Salariés : 166
Base Dirigeants : 32

Rigueur sur le décompte : une situation majoritairement stable

Taille de l'entreprise

Dirigeants - A16 : Pour chacune des phrases suivantes, avez-vous le sentiment qu'elle correspond à la situation de votre entreprise ? Depuis un ou deux ans...

Salariés - A14 : Depuis un ou deux ans, avez-vous le sentiment que, dans votre entreprise... ?

SALARIES

A14A. RIGUEUR SUR LE DECOMPTE

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	166	9**	20**	36**	101*
On est moins rigoureux sur le décompte du temps de travail	10	11	4	9	12
On est plus rigoureux sur le décompte du temps de travail	39	17	46	39	40
Ça n'a pas vraiment changé	51	72	50	53	48

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	32**	21**	6**	3**	2**
On est moins rigoureux sur le décompte du temps de travail	14	13	22	8	16
On est plus rigoureux sur le décompte du temps de travail	42	46	42	23	25
Ou que ça n'a pas vraiment changé ?	44	41	37	68	59

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Rigueur sur le décompte : une situation majoritairement stable

Secteur de l'entreprise

Dirigeants - A16 : Pour chacune des phrases suivantes, avez-vous le sentiment qu'elle correspond à la situation de votre entreprise ? Depuis un ou deux ans...

Salariés - A14 : Depuis un ou deux ans, avez-vous le sentiment que, dans votre entreprise... ?

SALARIES

A14A. RIGUEUR SUR LE DECOMPTE

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
<i>Base</i>	166	53**	72*	36*	4**
On est moins rigoureux sur le décompte du temps de travail	10	5	8	20	26
On est plus rigoureux sur le décompte du temps de travail	39	30	47	37	42
Ça n'a pas vraiment changé	51	65	45	44	32

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
<i>Base</i>	32**	11**	12**	6**	2**	1**
On est moins rigoureux sur le décompte du temps de travail	14	6	26	8	22	-
On est plus rigoureux sur le décompte du temps de travail	42	27	35	76	47	77
Ou que ça n'a pas vraiment changé ?	44	67	40	17	31	23

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Générosité pour la récupération : des salariés plus mesurés

Taille de l'entreprise

Dirigeants - A16 : Pour chacune des phrases suivantes, avez-vous le sentiment qu'elle correspond à la situation de votre entreprise ? Depuis un ou deux ans...

Salariés - A14 : Depuis un ou deux ans, avez-vous le sentiment que, dans votre entreprise... ?

SALARIES

A14B. GENEROSITE POUR LA RECUPERATION

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	166	9**	20**	36**	101*
On est moins généreux pour la récupération des surcroûts exceptionnels d'activité	41	44	26	52	40
On est plus généreux pour la récupération des surcroûts exceptionnels d'activité	4	7	17	2	2
Ça n'a pas vraiment changé	55	50	57	47	58

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	32**	21**	6**	3**	2**
On est moins généreux pour la récupération des surcroûts exceptionnels d'activité	13	11	19	18	8
On est plus généreux pour la récupération des surcroûts exceptionnels d'activité	3	-	6	8	25
Ou que ça n'a pas vraiment changé ?	82	89	67	73	67
NSP	1	-	7	-	-

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Générosité pour la récupération : une situation majoritairement stable

Secteur de l'entreprise

Dirigeants - A16 : Pour chacune des phrases suivantes, avez-vous le sentiment qu'elle correspond à la situation de votre entreprise ? Depuis un ou deux ans...

Salariés - A14 : Depuis un ou deux ans, avez-vous le sentiment que, dans votre entreprise... ?

SALARIES

A14B. GENEROSITE POUR LA RECUPERATION

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
<i>Base</i>	166	53**	72*	36*	4**
On est moins généreux pour la récupération des surcroûts exceptionnels d'activité	41	40	39	48	37
On est plus généreux pour la récupération des surcroûts exceptionnels d'activité	4	-	4	9	11
Ça n'a pas vraiment changé	55	60	57	44	53

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
<i>Base</i>	32**	11**	12**	6**	2**	1**
On est moins généreux pour la récupération des surcroûts exceptionnels d'activité	13	26	7	-	25	-
On est plus généreux pour la récupération des surcroûts exceptionnels d'activité	3	2	6	-	-	-
Ou que ça n'a pas vraiment changé ?	82	68	87	100	75	100
NSP	1	4	-	-	-	-

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Les salariés estiment que la souplesse sur la gestion des jours de RTT se développe

Taille de l'entreprise

Dirigeants - A16 : Pour chacune des phrases suivantes, avez-vous le sentiment qu'elle correspond à la situation de votre entreprise ? Depuis un ou deux ans...

Salariés - A14 : Depuis un ou deux ans, avez-vous le sentiment que, dans votre entreprise... ?

SALARIES

A14C. SOUPLESSE SUR LA GESTION

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	166	9**	20**	36**	101*
On est plus souple sur la gestion des jours ou heures de RTT	20	20	16	24	19
On est moins souple sur la gestion des jours ou heures de RTT	31	10	52	36	28
Ça n'a pas vraiment changé	49	70	32	39	53

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	32**	21**	6**	3**	2**
On est plus souple sur la gestion des jours ou heures de RTT	34	33	36	33	36
On est moins souple sur la gestion des jours ou heures de RTT	4	-	12	6	15
Ou que ça n'a pas vraiment changé ?	61	65	53	55	41
NSP	2	2	-	7	8

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Souplesse sur la gestion : une situation majoritairement stable

Secteur de l'entreprise

Dirigeants - A16 : Pour chacune des phrases suivantes, avez-vous le sentiment qu'elle correspond à la situation de votre entreprise ? Depuis un ou deux ans...

Salariés - A14 : Depuis un ou deux ans, avez-vous le sentiment que, dans votre entreprise... ?

SALARIES

A14C. SOUPLESSE SUR LA GESTION

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
<i>Base</i>	166	53**	72*	36*	4**
On est plus souple sur la gestion des jours ou heures de RTT	20	15	25	19	21
On est moins souple sur la gestion des jours ou heures de RTT	31	25	31	41	42
Ça n'a pas vraiment changé	49	60	45	40	37

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
<i>Base</i>	32**	11**	12**	6**	2**	1**
On est plus souple sur la gestion des jours ou heures de RTT	34	49	35	6	49	-
On est moins souple sur la gestion des jours ou heures de RTT	4	2	6	3	-	-
Ou que ça n'a pas vraiment changé ?	61	50	58	91	29	77
NSP	2	-	1	-	22	23

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Attente de récupération : une situation majoritairement stable

Taille de l'entreprise

Dirigeants - A16 : Pour chacune des phrases suivantes, avez-vous le sentiment qu'elle correspond à la situation de votre entreprise ? Depuis un ou deux ans...

Salariés - A14 : Depuis un ou deux ans, avez-vous le sentiment que, dans votre entreprise... ?

SALARIES

A14D. ATTENTE DE RECUPERATION

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	166	9**	20**	36**	101*
Je suis moins en attente de récupération	10	4	35	4	8
Je suis plus en attente de récupération	30	38	16	34	31
Ça n'a pas vraiment changé	60	57	49	62	61

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	32**	21**	6**	3**	2**
Les salariés sont moins en attente de récupération	6	-	21	17	16
Les salariés sont plus en attente de récupération	43	49	34	14	56
Ou que ça n'a pas vraiment changé	51	51	46	69	28

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Attente de récupération : une situation majoritairement stable

Secteur de l'entreprise

Dirigeants - A16 : Pour chacune des phrases suivantes, avez-vous le sentiment qu'elle correspond à la situation de votre entreprise ? Depuis un ou deux ans...

Salariés - A14 : Depuis un ou deux ans, avez-vous le sentiment que, dans votre entreprise... ?

SALARIES

A14D. ATTENTE DE RECUPERATION	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
Base	166	53**	72*	36*	4**
Je suis moins en attente de récupération	10	5	12	12	16
Je suis plus en attente de récupération	30	25	33	34	26
Ça n'a pas vraiment changé	60	70	55	54	58

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
Base	32**	11**	12**	6**	2**	1**
Les salariés sont moins en attente de récupération	6	10	5	-	4	23
Les salariés sont plus en attente de récupération	43	19	40	87	96	-
Ou que ça n'a pas vraiment changé	51	71	55	14	-	77

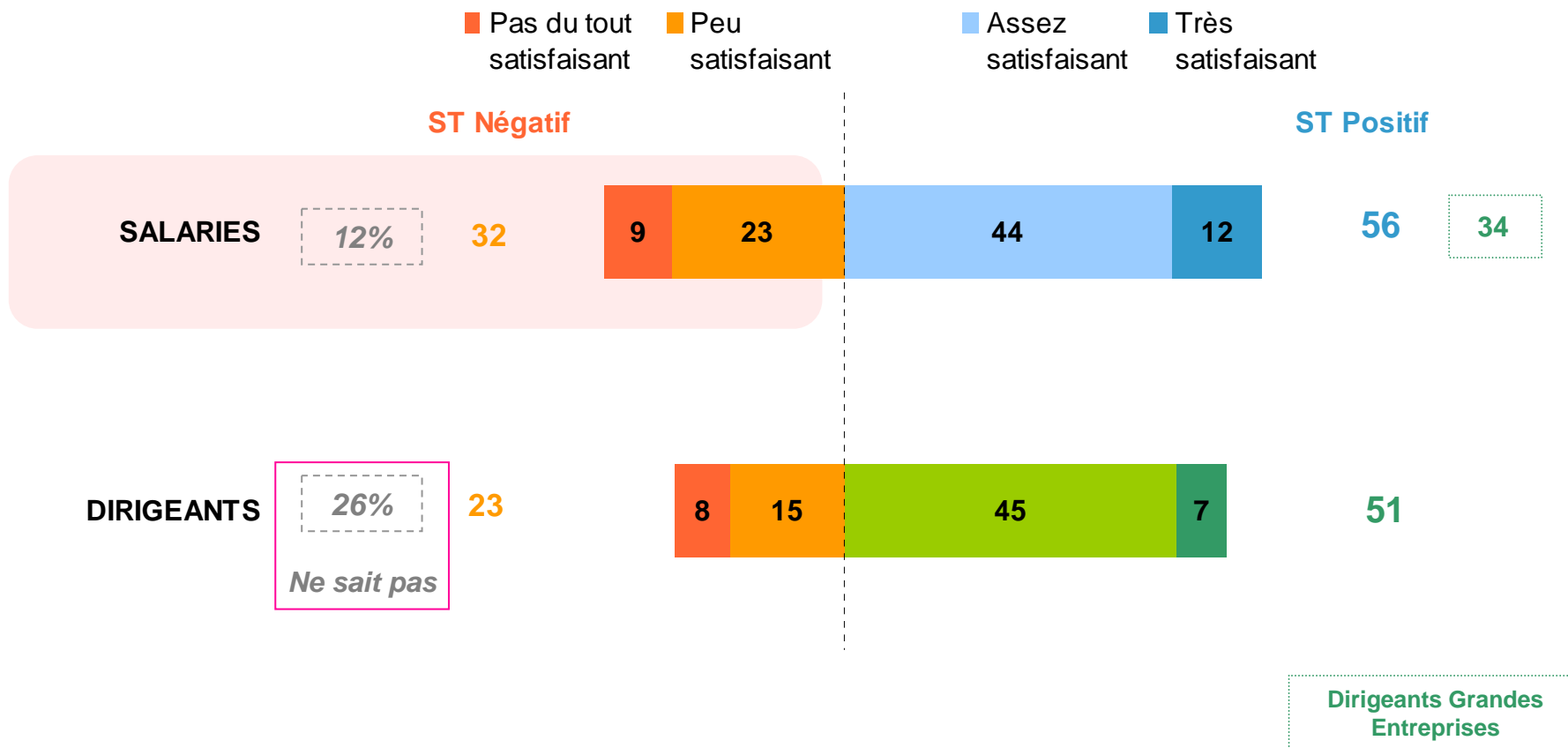
* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Une courte majorité, tant chez les salariés que les dirigeants, apprécie l'accord

Dirigeants - B1 : D'une manière générale, diriez-vous que l'accord de la branche Études, Conseil, Informatique et Ingénierie est, pour vous, très satisfaisant, assez satisfaisant, peu satisfaisant ou pas du tout satisfaisant ?

Salariés - B1 : D'une manière générale, diriez-vous que votre accord de branche sur la réduction du temps de travail, est très satisfaisant, assez satisfaisant, peu satisfaisant ou pas du tout satisfaisant ?



Base Salariés : 1256
Base Dirigeants : 497

La satisfaction à l'égard de l'accord est peu affirmée

Dirigeants - B1 : D'une manière générale, diriez-vous que l'accord de la branche Études, Conseil, Informatique et Ingénierie est, pour vous, très satisfaisant, assez satisfaisant, peu satisfaisant ou pas du tout satisfaisant ?

Salariés - B1 : D'une manière générale, diriez-vous que votre accord de branche sur la réduction du temps de travail, est très satisfaisant, assez satisfaisant, peu satisfaisant ou pas du tout satisfaisant ?

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Taille de l'entreprise

SALARIES

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	1256	90*	105*	248	788
Très satisfaisant	12	9	14	12	12
ST « POSITIF »	56	52	55	55	58

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	497	393	66	29**	9**
ST POSITIF	51	50	55	61	34
Très satisfaisant	7	7	4	8	-

Secteur de l'entreprise

SALARIES

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
Base	1256	554	402	239	38
Très satisfaisant	12	11	14	11	4
ST « POSITIF »	56	51	62	65	46

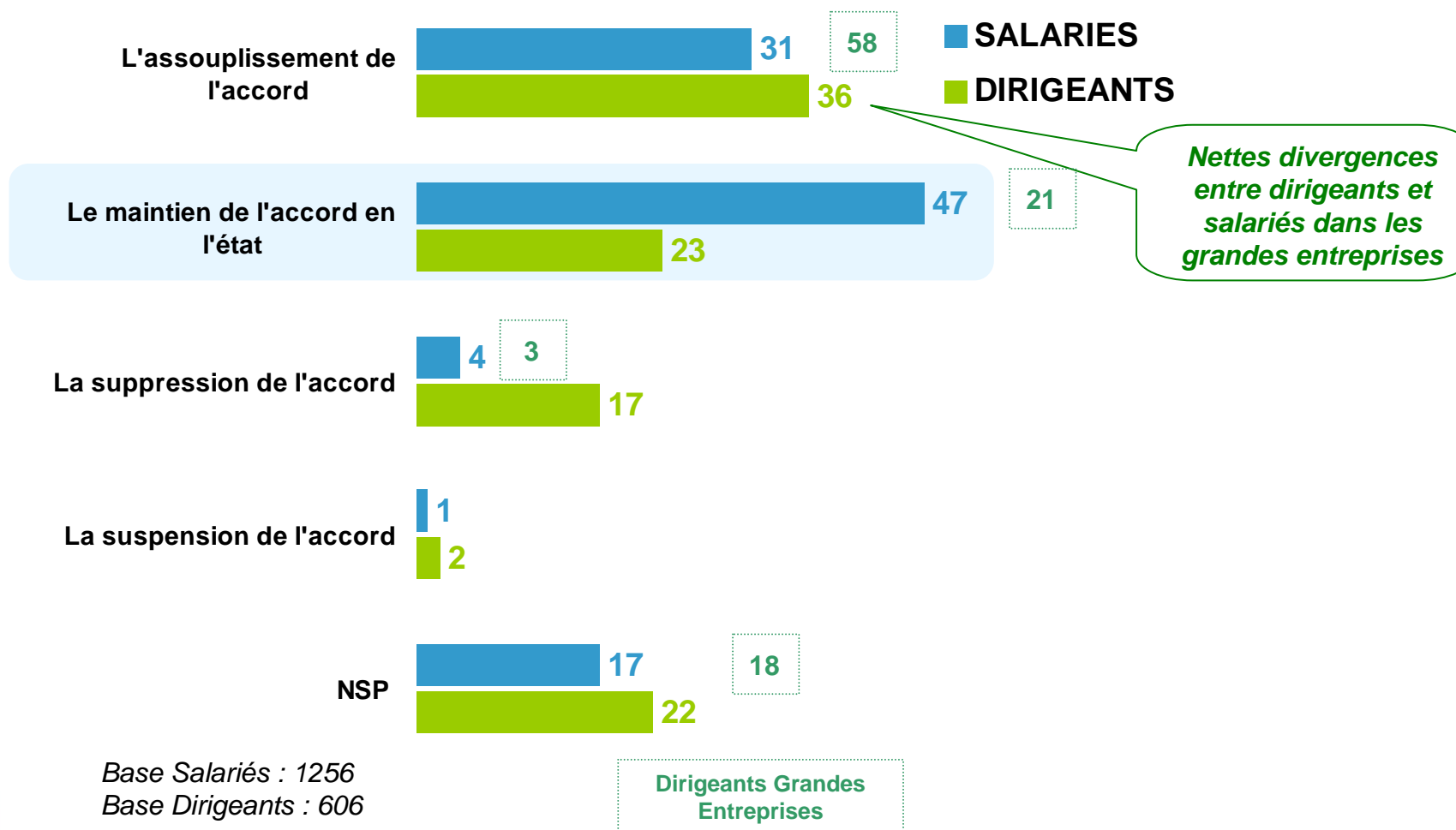
DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
Base	497	168	159	117	13**	40*
ST POSITIF	51	53	59	45	54	31
Très satisfaisant	7	6	7	8	11	1

Flou autour de l'avenir de l'accord

Dirigeants - C1 : Parmi les options suivantes concernant l'accord de la branche Études, Conseil, Informatique et Ingénierie, quelle est celle qui aurait votre préférence ?

Salariés - C1 : Parmi les options suivantes concernant votre accord de branche sur la réduction du temps de travail, quelle est celle qui aurait votre préférence ?



Base Salariés : 1256
Base Dirigeants : 606

... les salariés préfèrent tout de même pour **Taille de l'entreprise** moitié conserver l'accord en l'état

Dirigeants - C1 : Parmi les options suivantes concernant l'accord de la branche Études, Conseil, Informatique et Ingénierie, quelle est celle qui aurait votre préférence ?

Salariés - C1 : Parmi les options suivantes concernant votre accord de branche sur la réduction du temps de travail, quelle est celle qui aurait votre préférence ?

SALARIES

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	1256	90*	105*	248	788
L'assouplissement de l'accord	31	28	28	35	31
La suspension de l'accord	1	-	2	2	1
Le maintien de l'accord en l'état	47	32	47	44	50
La suppression de l'accord	4	7	4	7	3
Je ne sais pas	16	33	19	11	15
NSP	1	-	-	-	-

DIRIGEANTS

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	606	495	73	29**	9**
L'assouplissement de l'accord	36	34	39	60	58
Le maintien de l'accord en l'état	23	22	27	21	21
La suppression de l'accord	17	19	12	6	3
La suspension de l'accord	2	2	2	4	-
NSP	22	23	20	9	18

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Un flou marqué autour de l'avenir de l'accord

Secteur de l'entreprise

Dirigeants - C1 : Parmi les options suivantes concernant l'accord de la branche Études, Conseil, Informatique et Ingénierie, quelle est celle qui aurait votre préférence ?

Salariés - C1 : Parmi les options suivantes concernant votre accord de branche sur la réduction du temps de travail, quelle est celle qui aurait votre préférence ?

SALARIES

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
Base	1256	554	402	239	38
L'assouplissement de l'accord	31	34	32	25	29
La suspension de l'accord	1	1	1	1	3
Le maintien de l'accord en l'état	47	42	51	55	41
La suppression de l'accord	4	5	3	4	7
Je ne sais pas	16	18	13	15	21
NSP	1	-	-	-	-

DIRIGEANTS

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
Base	606	187	206	151	15**	48*
L'assouplissement de l'accord	36	43	32	37	46	23
Le maintien de l'accord en l'état	23	20	26	25	18	17
La suppression de l'accord	17	19	17	19	17	3
La suspension de l'accord	2	2	2	4	5	-
NSP	22	16	24	15	15	57

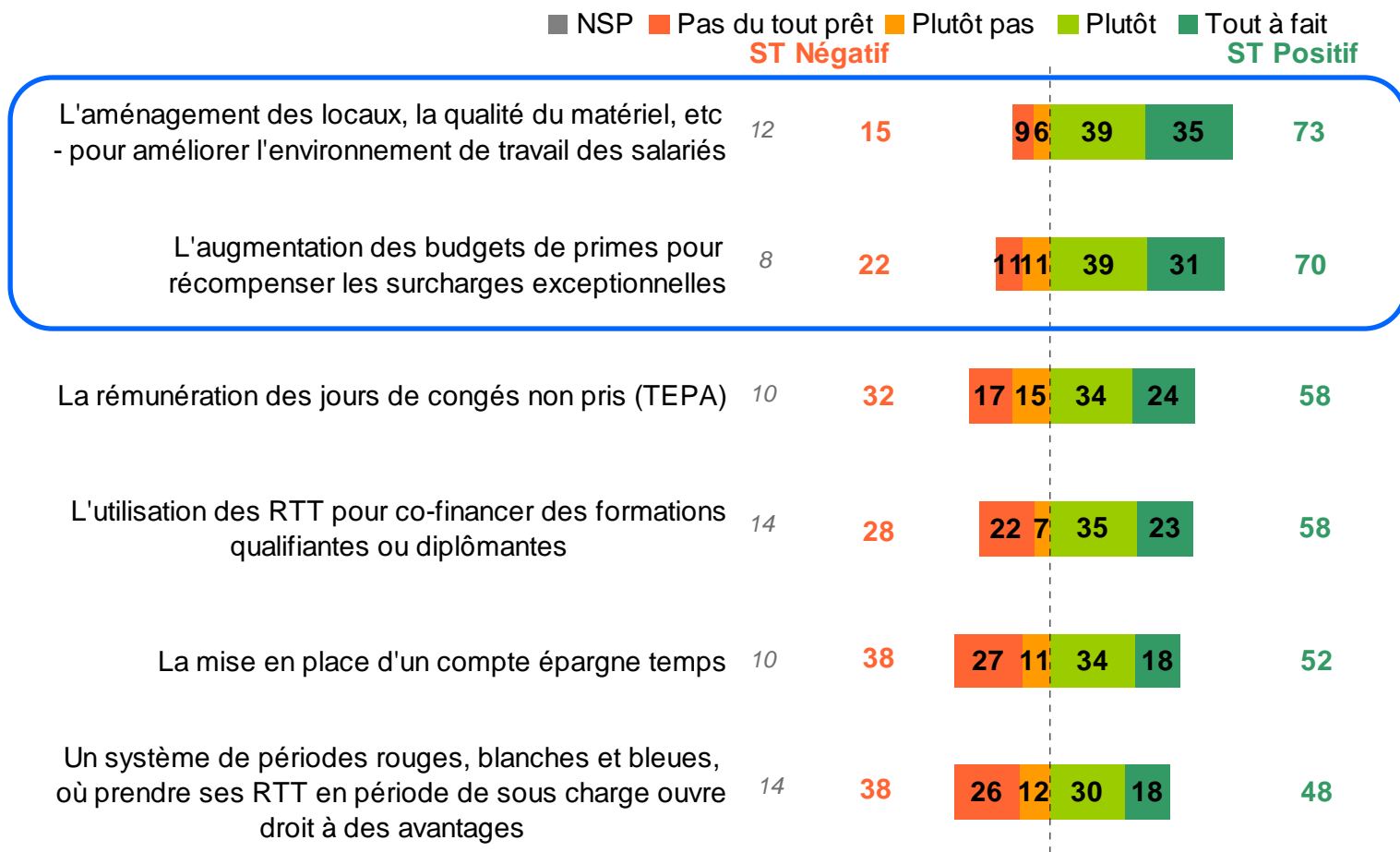
* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Les pistes de négociation les plus convaincantes

DIRIGEANTS

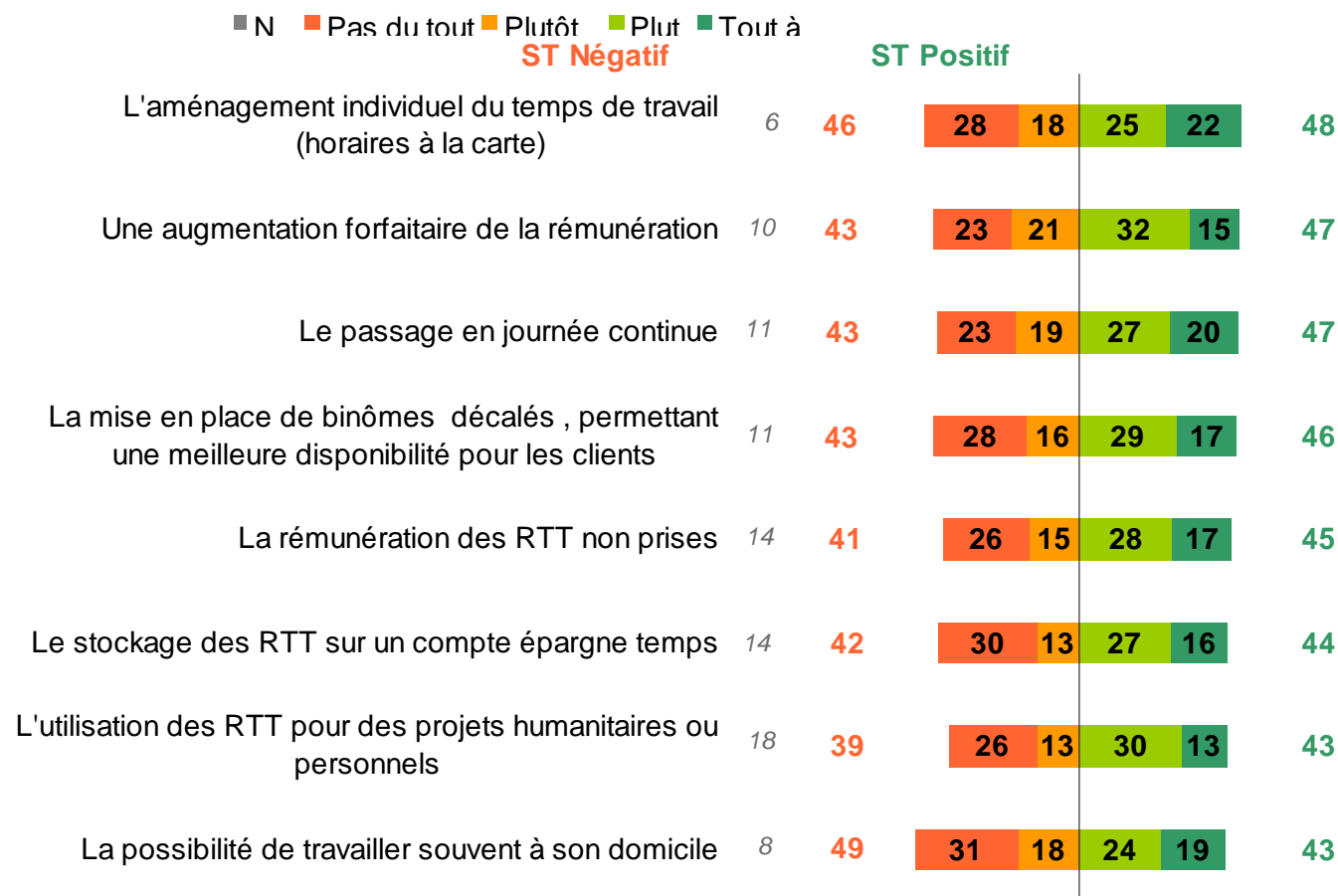
Dirigeants - C2 : De nombreuses pistes pourraient être envisagées à l'avenir pour faire évoluer l'accord sur le temps de travail et faire passer les salariés en modalités 2 sous le régime de la modalité 3. Votre entreprise accepterait-elle de négocier chacune des compensations suivantes en échange d'un passage des salariés en modalité 2 à la modalité 3, c'est-à-dire en échange de l'abandon du système de récupération des surcroûts d'activité ?



Les pistes de négociation « mitigées »

DIRIGEANTS

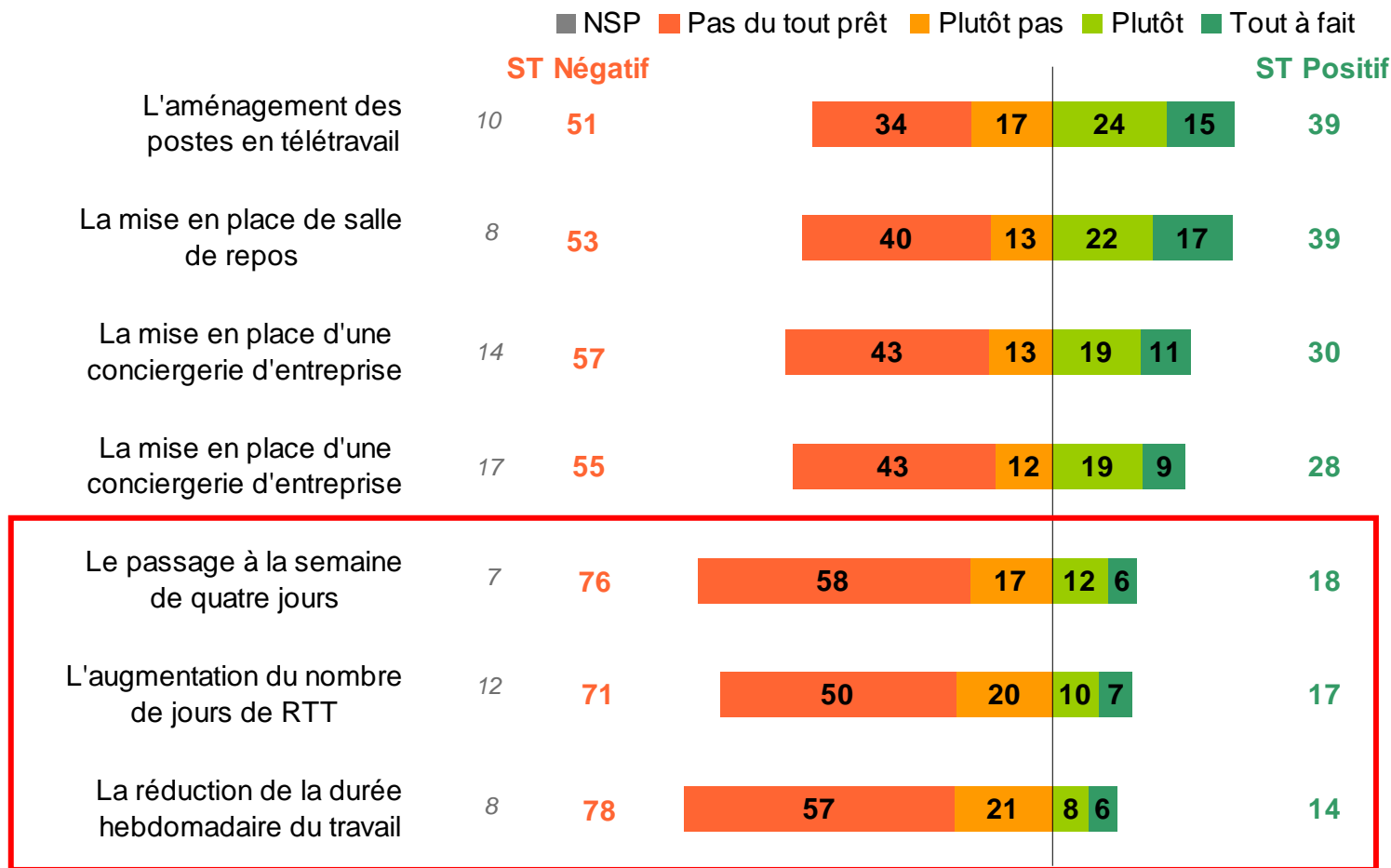
Dirigeants - C2 : De nombreuses pistes pourraient être envisagées à l'avenir pour faire évoluer l'accord sur le temps de travail et faire passer les salariés en modalités 2 sous le régime de la modalité 3. Votre entreprise accepterait-elle de négocier chacune des compensations suivantes en échange d'un passage des salariés en modalité 2 à la modalité 3, c'est-à-dire en échange de l'abandon du système de récupération des surcroûts d'activité ?



Les pistes de négociation rejetées

DIRIGEANTS

Dirigeants - C2 : De nombreuses pistes pourraient être envisagées à l'avenir pour faire évoluer l'accord sur le temps de travail et faire passer les salariés en modalités 2 sous le régime de la modalité 3. Votre entreprise accepterait-elle de négocier chacune des compensations suivantes en échange d'un passage des salariés en modalité 2 à la modalité 3, c'est-à-dire en échange de l'abandon du système de récupération des surcroûts d'activité ?



Des pistes de négociation évaluées par les dirigeants (1/3)

DIRIGEANTS

Question C2 : De nombreuses pistes pourraient être envisagées à l'avenir pour faire évoluer l'accord sur le temps de travail et faire passer les salariés en modalités 2 sous le régime de la modalité 3. Votre entreprise accepterait-elle de négocier chacune des compensations suivantes en échange d'un passage des salariés en modalité 2 à la modalité 3, c'est-à-dire en échange de l'abandon du système de récupération des surcroîts d'activité ?

Taille de l'entreprise						
	Base	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
		428	436	51	22**	8**
L'aménagement des locaux, la qualité du matériel, etc... pour améliorer l'environnement de travail des salariés		73	76	67	59	63
L'augmentation des budgets de primes pour récompenser les surcharges exceptionnelles		70	72	64	68	45
La rémunération des jours de congés non pris (TEPA)		58	59	54	56	51
L'utilisation des RTT pour co-financer des formations qualifiantes ou diplômantes		58	55	68	69	69
La mise en place d'un compte épargne temps*		52	51	52	63	51
Un système de périodes rouges, blanches et bleues, où prendre ses RTT en période de sous charge ouvre droit à des avantages		48	47	49	54	55

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Des pistes de négociation évaluées par les dirigeants (2/3)

DIRIGEANTS

Question C2 : De nombreuses pistes pourraient être envisagées à l'avenir pour faire évoluer l'accord sur le temps de travail et faire passer les salariés en modalités 2 sous le régime de la modalité 3. Votre entreprise accepterait-elle de négocier chacune des compensations suivantes en échange d'un passage des salariés en modalité 2 à la modalité 3, c'est-à-dire en échange de l'abandon du système de récupération des surcroûts d'activité ?

Taille de l'entreprise

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	428	436	51	22**	8**
L'aménagement individuel du temps de travail (horaires à la carte)	48	49	40	42	34
Une augmentation forfaitaire de la rémunération	47	50	38	41	24
Le passage en journée continue	47	51	28	35	21
La mise en place de binômes « décalés », permettant une meilleure disponibilité pour les clients	46	47	41	54	37
La rémunération des RTT non prises	45	44	48	55	54
Le stockage des RTT sur un compte épargne temps	44	41	55	54	54
La possibilité de travailler souvent à son domicile	43	44	37	44	33
L'utilisation des RTT pour des projets humanitaires ou personnels	43	42	49	51	55

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Des pistes de négociation évaluées par les dirigeants (3/3)

DIRIGEANTS

Question C2 : De nombreuses pistes pourraient être envisagées à l'avenir pour faire évoluer l'accord sur le temps de travail et faire passer les salariés en modalités 2 sous le régime de la modalité 3. Votre entreprise accepterait-elle de négocier chacune des compensations suivantes en échange d'un passage des salariés en modalité 2 à la modalité 3, c'est-à-dire en échange de l'abandon du système de récupération des surcroûts d'activité ?

Taille de l'entreprise

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	428	436	51	22**	8**
L'aménagement des postes en télétravail	39	39	38	44	26
La mise en place de salle de repos	39	38	41	41	30
La mise en place d'une conciergerie d'entreprise (services mis à disposition des salariés, comme le pressing, le baby sitting, les courses, ...)	30	30	28	35	29
La mise en place d'une conciergerie d'entreprise (services mis à disposition des salariés, comme le pressing, le baby sitting, les courses, ...) accessible en échange des RTT	28	29	23	33	26
Le passage à la semaine de quatre jours	18	19	15	14	7
L'augmentation du nombre de jours de RTT	17	18	15	17	18
La réduction de la durée hebdomadaire du travail	14	14	12	16	7

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Des pistes de négociation évaluées par les dirigeants (1/3)

DIRIGEANTS

Question C2 : De nombreuses pistes pourraient être envisagées à l'avenir pour faire évoluer l'accord sur le temps de travail et faire passer les salariés en modalités 2 sous le régime de la modalité 3. Votre entreprise accepterait-elle de négocier chacune des compensations suivantes en échange d'un passage des salariés en modalité 2 à la modalité 3, c'est-à-dire en échange de l'abandon du système de récupération des surcroûts d'activité ?

Secteur de l'entreprise	Base					
	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
	428	130	150	113	10**	26**
L'aménagement des locaux, la qualité du matériel, etc... pour améliorer l'environnement de travail des salariés	73	77	73	70	62	80
L'augmentation des budgets de primes pour récompenser les surcharges exceptionnelles	70	72	70	66	52	83
L'utilisation des RTT pour co-financer des formations qualifiantes ou diplômantes	58	64	60	46	58	65
La rémunération des jours de congés non pris (TEPA)	58	61	54	56	34	80
La mise en place d'un compte épargne temps*	52	58	49	45	51	64
Un système de périodes rouges, blanches et bleues, où prendre ses RTT en période de sous charge ouvre droit à des avantages	48	55	44	49	44	29

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Des pistes de négociation évaluées par les dirigeants (2/3)

DIRIGEANTS

Question C2 : De nombreuses pistes pourraient être envisagées à l'avenir pour faire évoluer l'accord sur le temps de travail et faire passer les salariés en modalités 2 sous le régime de la modalité 3. Votre entreprise accepterait-elle de négocier chacune des compensations suivantes en échange d'un passage des salariés en modalité 2 à la modalité 3, c'est-à-dire en échange de l'abandon du système de récupération des surcroûts d'activité ?

Secteur de l'entreprise	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
	Base	428	130	150	113	10**
L'aménagement individuel du temps de travail (horaires à la carte)	48	47	39	58	53	47
Le passage en journée continue	47	42	43	58	31	54
Une augmentation forfaitaire de la rémunération	47	46	38	59	28	66
La mise en place de binômes « décalés », permettant une meilleure disponibilité pour les clients	46	47	36	56	45	57
La rémunération des RTT non prises	45	49	42	44	28	54
Le « stockage » des RTT sur un compte épargne temps	44	46	40	42	47	56
La possibilité de travailler souvent à son domicile	43	51	30	56	59	19
L'utilisation des RTT pour des projets humanitaires ou personnels	43	44	40	41	43	73

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Des pistes de négociation évaluées par les dirigeants (3/3)

DIRIGEANTS

Question C2 : De nombreuses pistes pourraient être envisagées à l'avenir pour faire évoluer l'accord sur le temps de travail et faire passer les salariés en modalités 2 sous le régime de la modalité 3. Votre entreprise accepterait-elle de négocier chacune des compensations suivantes en échange d'un passage des salariés en modalité 2 à la modalité 3, c'est-à-dire en échange de l'abandon du système de récupération des surcroûts d'activité ?

Secteur de l'entreprise

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes	Autres Conseil
	Base 428	130	150	113	10**	26**
L'aménagement des postes en télétravail	39	50	22	56	41	9
La mise en place de salle de repos	39	37	34	47	47	33
La mise en place d'une conciergerie d'entreprise (services mis à disposition des salariés, comme le pressing, le baby sitting, les courses, ...)	30	34	24	30	24	41
La mise en place d'une conciergerie d'entreprise (services mis à disposition des salariés, comme le pressing, le baby sitting, les courses, ...) accessible en échange des RTT	28	28	30	24	25	41
Le passage à la semaine de quatre jours	18	17	14	19	19	39
L'augmentation du nombre de jours de RTT	17	15	12	27	16	18
La réduction de la durée hebdomadaire du travail	14	12	12	19	20	16

* Base faible, % à titre indicatif

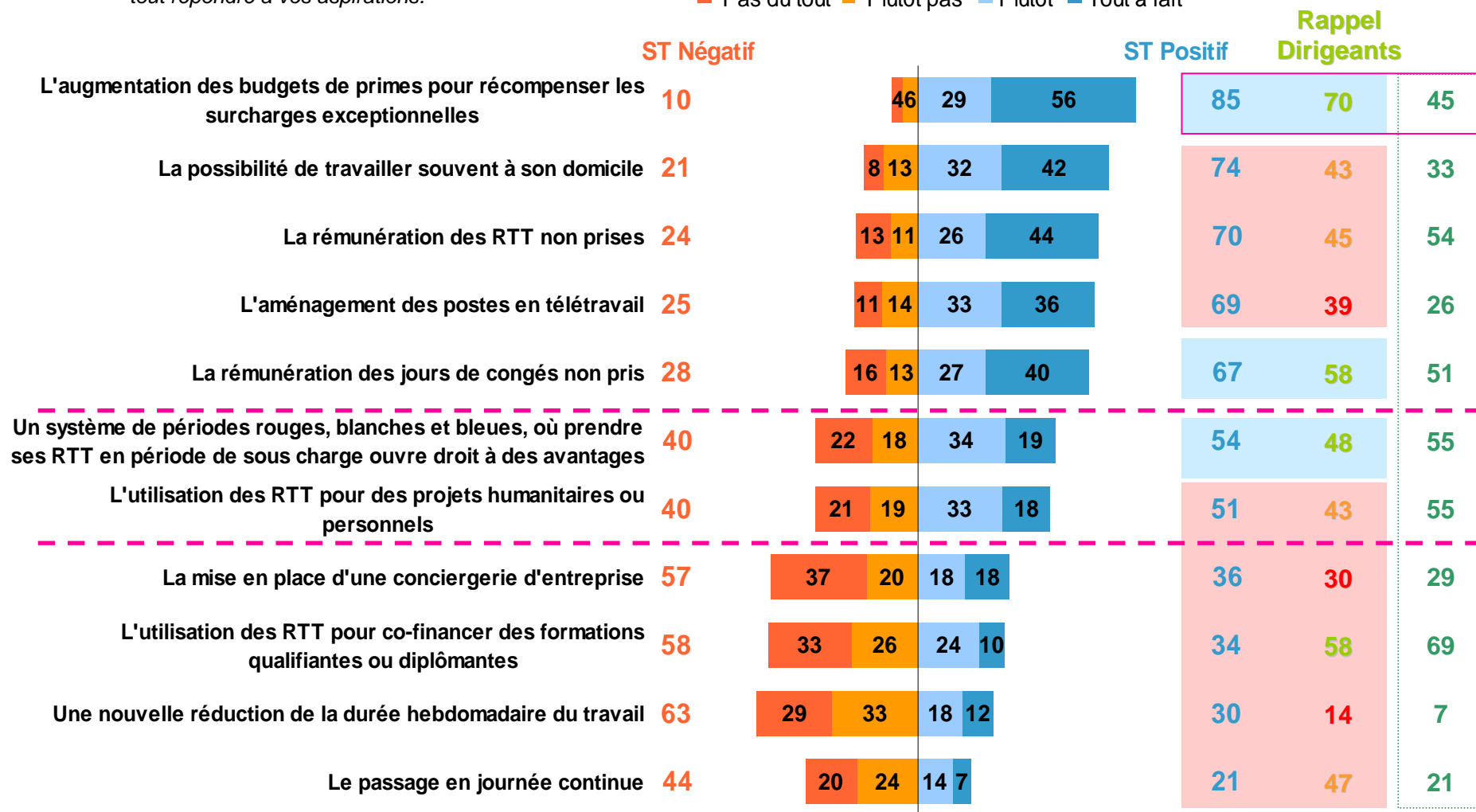
** Base très faible, % à titre indicatif

Des pistes évaluées par les salariés : récompense financière de la surcharge et télétravail

SALARIES

Salariés - C2 : Pour chacun des points suivants, indiquez s'il vous paraît tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout répondre à vos aspirations.

■ Pas du tout ■ Plutôt pas ■ Plutôt ■ Tout à fait



Dirigeants Grandes Entreprises



Base Salariés : 1256

Des pistes évaluées par les salariés eux-mêmes

Salariés - C2 : Pour chacun des points suivants, indiquez s'il vous paraît tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout répondre à vos aspirations.

SALARIES

Taille de l'entreprise

	% ST POSITIF	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
	Base	1256	90*	105*	248	788
L'augmentation des budgets de primes pour récompenser les surcharges exceptionnelles	85	76	80	87	88	
La possibilité de travailler souvent à son domicile	74	65	77	79	75	
La rémunération des RTT non prises	70	58	68	71	74	
L'aménagement des postes en télétravail	69	62	63	66	73	
La rémunération des jours de congés non pris	67	59	65	65	70	
Un système de périodes rouges, blanches et bleues, où prendre ses RTT en période de sous charge ouvre droit à des avantages	54	56	54	56	54	
L'utilisation des RTT pour des projets humanitaires ou personnels	51	53	45	54	52	
La mise en place d'une conciergerie d'entreprise (services mis à disposition des salariés, comme le pressing, le baby sitting, les courses, ...)	36	29	29	33	39	
L'utilisation des RTT pour co-financer des formations qualifiantes ou diplômantes	34	38	38	41	31	
Une nouvelle réduction de la durée hebdomadaire du travail	30	33	28	26	31	
Le passage en journée continue	21	27	22	22	20	

Des pistes évaluées par les salariés eux-mêmes

Salariés - C2 : Pour chacun des points suivants, indiquez s'il vous paraît tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout répondre à vos aspirations.

SALARIES

Secteur de l'entreprise

% ST POSITIF

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
Base	1256	554	402	239	38
L'augmentation des budgets de primes pour récompenser les surcharges exceptionnelles	85	87	90	81	77
La possibilité de travailler souvent à son domicile	74	74	78	78	60
La rémunération des RTT non prises	70	70	75	69	69
L'aménagement des postes en télétravail	69	67	74	71	50
La rémunération des jours de congés non pris	67	65	73	65	63
Un système de périodes rouges, blanches et bleues, où prendre ses RTT en période de sous charge ouvre droit à des avantages	54	52	58	54	51
L'utilisation des RTT pour des projets humanitaires ou personnels	51	54	50	52	48
La mise en place d'une conciergerie d'entreprise (services mis à disposition des salariés, comme le pressing, le baby sitting, les courses, ...)	36	36	39	34	33
L'utilisation des RTT pour co-financer des formations qualifiantes ou diplômantes	34	36	32	33	33
Une nouvelle réduction de la durée hebdomadaire du travail	30	33	25	32	25
Le passage en journée continue	21	15	22	30	30

En résumé...

- **Au final, on observe chez les salariés comme chez les dirigeants un flou autour de l'aménagement du temps de travail et sa gestion :**
 - **Concrètement, la gestion du temps de travail paraît peu évoluer**
 - **La satisfaction à l'égard de l'accord est peu affirmée** auprès des dirigeants et des salariés :
 - Les salariés semblent préférer **conserver cet accord en l'état** (crainte qu'un nouvel accord soit moins favorable ?)
 - Il n'existe **pas de majorité au sein des dirigeants pour sa remise en cause**. Tout juste une majorité relative (1/3) pour un assouplissement.

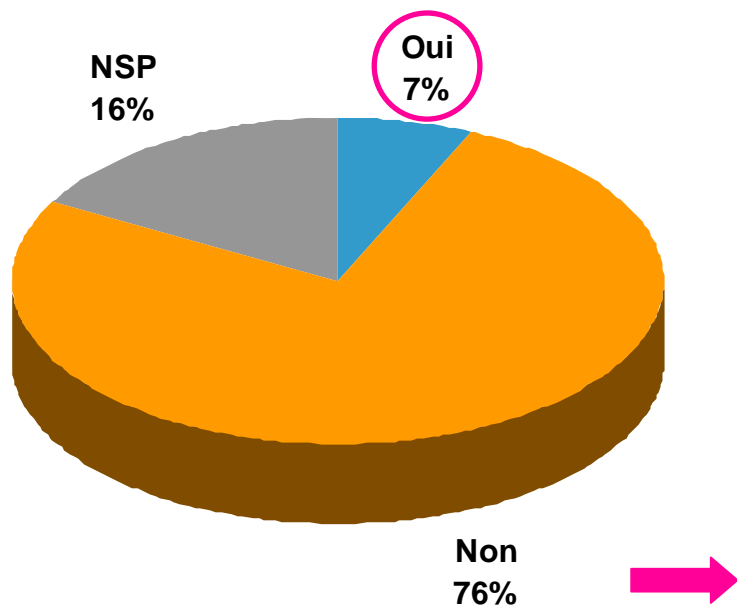
- **Concernant les pistes d'évolution de l'aménagement du temps de travail :**
 - Les points de **consensus** : avant tout la **rémunération des surcharges exceptionnelles par des primes** (quoique les dirigeants de grandes entreprises soient plus réservés) et en mineur la rémunération des congés non pris et un calendrier « périodes rouges / blanches.. » pour prendre ses congés
 - Les points de **dissensions** :
 - Soutenus par les salariés : **la rémunération des RTT non pris et le télétravail,**
 - Soutenus par les dirigeants : **l'aménagement du cadre de travail et l'utilisation des RTT pour cofinancer des formations qualifiantes ou diplômantes**
 - Par ailleurs, toute piste faisant référence à une réduction supplémentaire du temps de travail ou aux systèmes de facilitation de la vie au travail ne soulève l'adhésion ni des dirigeants ni des salariés.

MODULE COMPTE EPARGNE TEMPS *Salariés seulement*

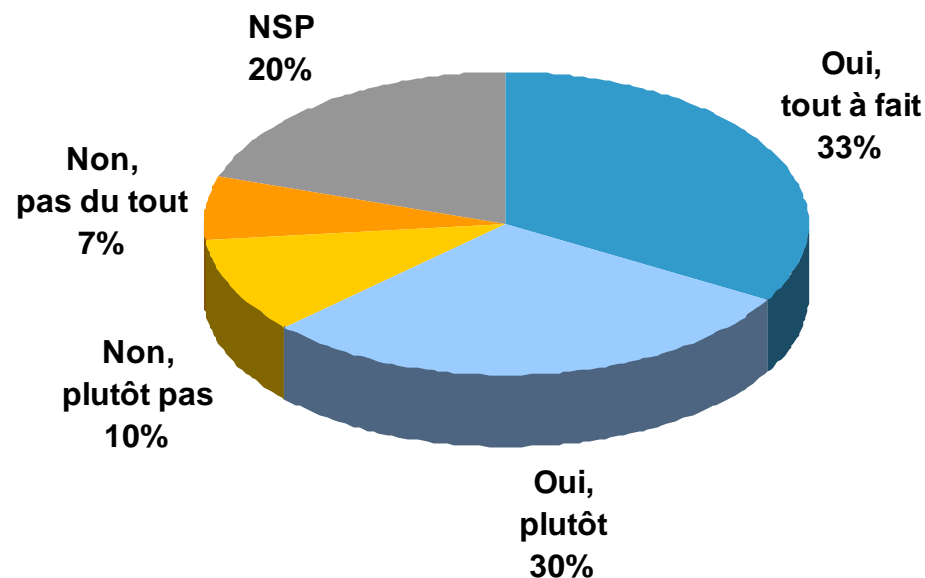


Un CET peu répandu... mais que les salariés voudraient voir appliqué dans leur entreprise

Salariés - D1 : Disposez-vous d'un Compte Épargne Temps dans votre entreprise ?



Salariés - D6 : Souhaiteriez-vous que votre entreprise mette en place un Compte Épargne Temps ?



Sous-total « Oui »
63%

Le CET peu répandu dans la branche

Salariés - D1 : Disposez-vous d'un Compte Épargne Temps dans votre entreprise ?

Taille de l'entreprise

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	1256	90*	105*	248	788
Oui	7	7	2	6	8
Non	77	86	85	79	75
Je ne sais pas	16	7	14	15	18
NSP	1	-	-	-	-

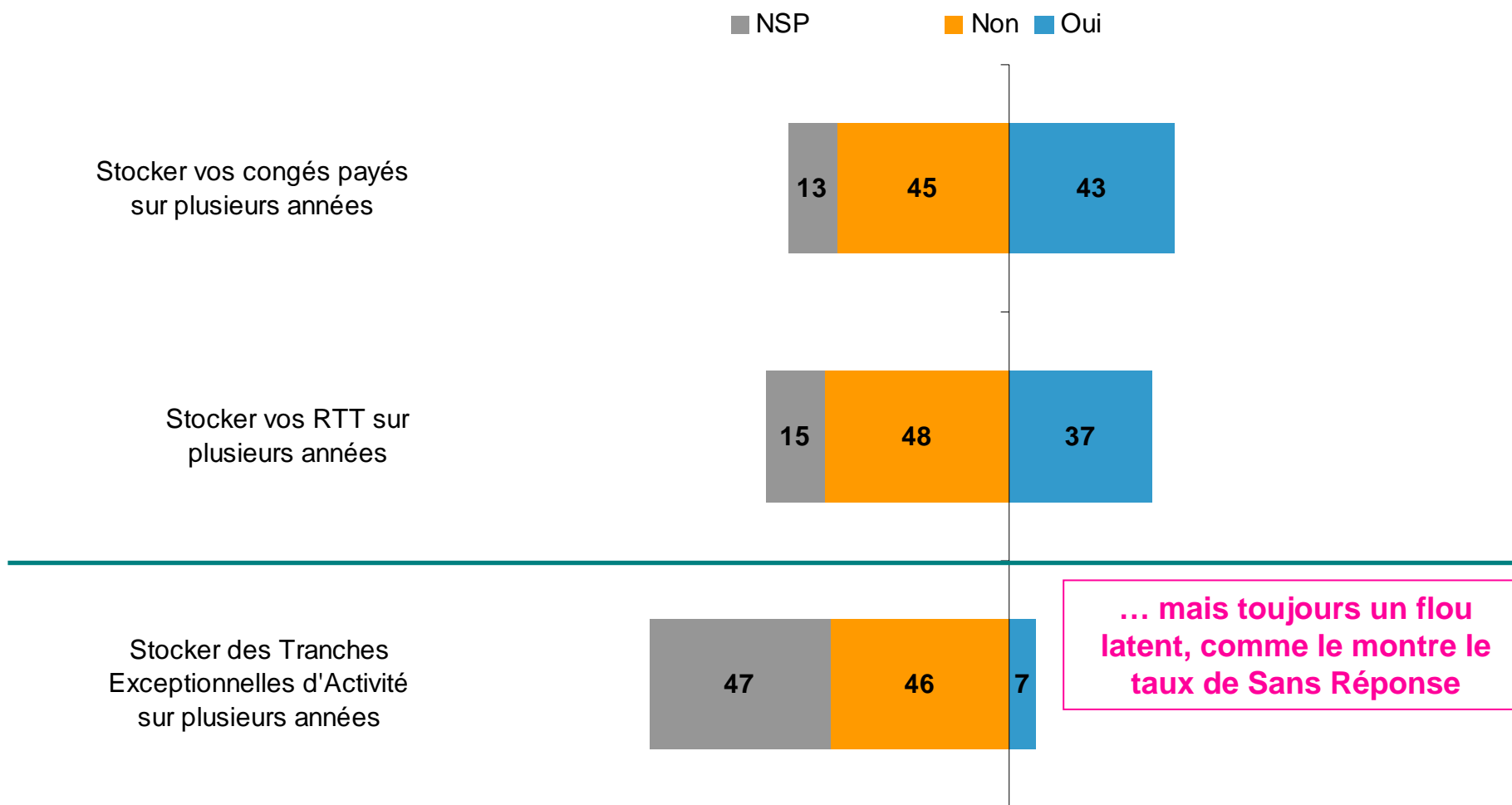
Secteur de l'entreprise

	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
<i>Base</i>	1256	554	402	239	38
Oui	7	7	3	13	6
Non	77	77	78	76	74
Je ne sais pas	16	15	19	11	20
NSP	1	-	-	-	-

... mais davantage dans le secteur Conseil

Ceux qui disposent du CET peuvent principalement stocker congés (et RTT) sur plusieurs années

Salariés – D2 : Et plus précisément, avez-vous la possibilité de ... ?



Ceux qui disposent du CET peuvent principalement stocker congés (et RTT) sur plusieurs années

Salariés – D2 : Et plus précisément, avez-vous la possibilité de ... ?

Taille de l'entreprise

% OUI

	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
<i>Base</i>	82*	6**	2**	14**	60*
Stocker vos congés payés sur plusieurs années	43	48	100	40	41
Stocker vos RTT sur plusieurs années	37	88	50	51	28
Stocker des Tranches Exceptionnelles d'Activité sur plusieurs années	7	6	-	27	2

Secteur de l'entreprise

% OUI

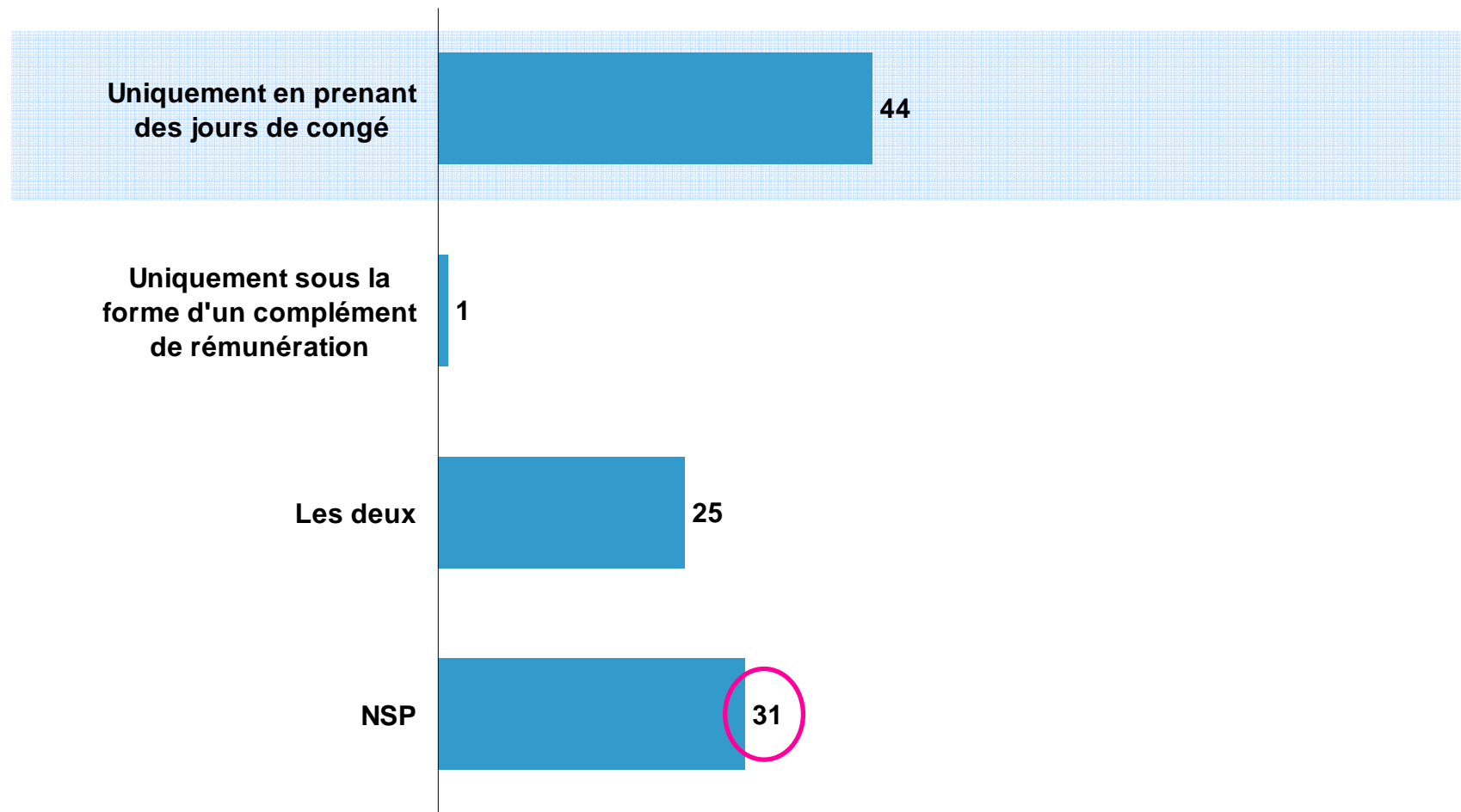
	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
<i>Base</i>	82*	40**	10**	30*	2**
Stocker vos congés payés sur plusieurs années	43	67	-	26	33
Stocker vos RTT sur plusieurs années	37	27	14	58	44
Stocker des Tranches Exceptionnelles d'Activité sur plusieurs années	7	7	-	9	11

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Le stockage des congés (et RTT) pour un récupération en jours uniquement

Salariés - D3 : Et comment pouvez-vous utiliser votre CET ?



Base Salariés : 82

Le stockage des congés (et RTT) pour un récupération en jours uniquement

Salariés - D3 : Et comment pouvez-vous utiliser votre CET ?

Taille de l'entreprise	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
	Base	82*	6**	2**	14**
Uniquement en prenant des jours de congé	44	6	75	54	44
Uniquement sous la forme dun complément de rémunération	1	6	-	-	1
Les deux	25	-	25	7	32
Je ne sais pas	31	88	-	39	24

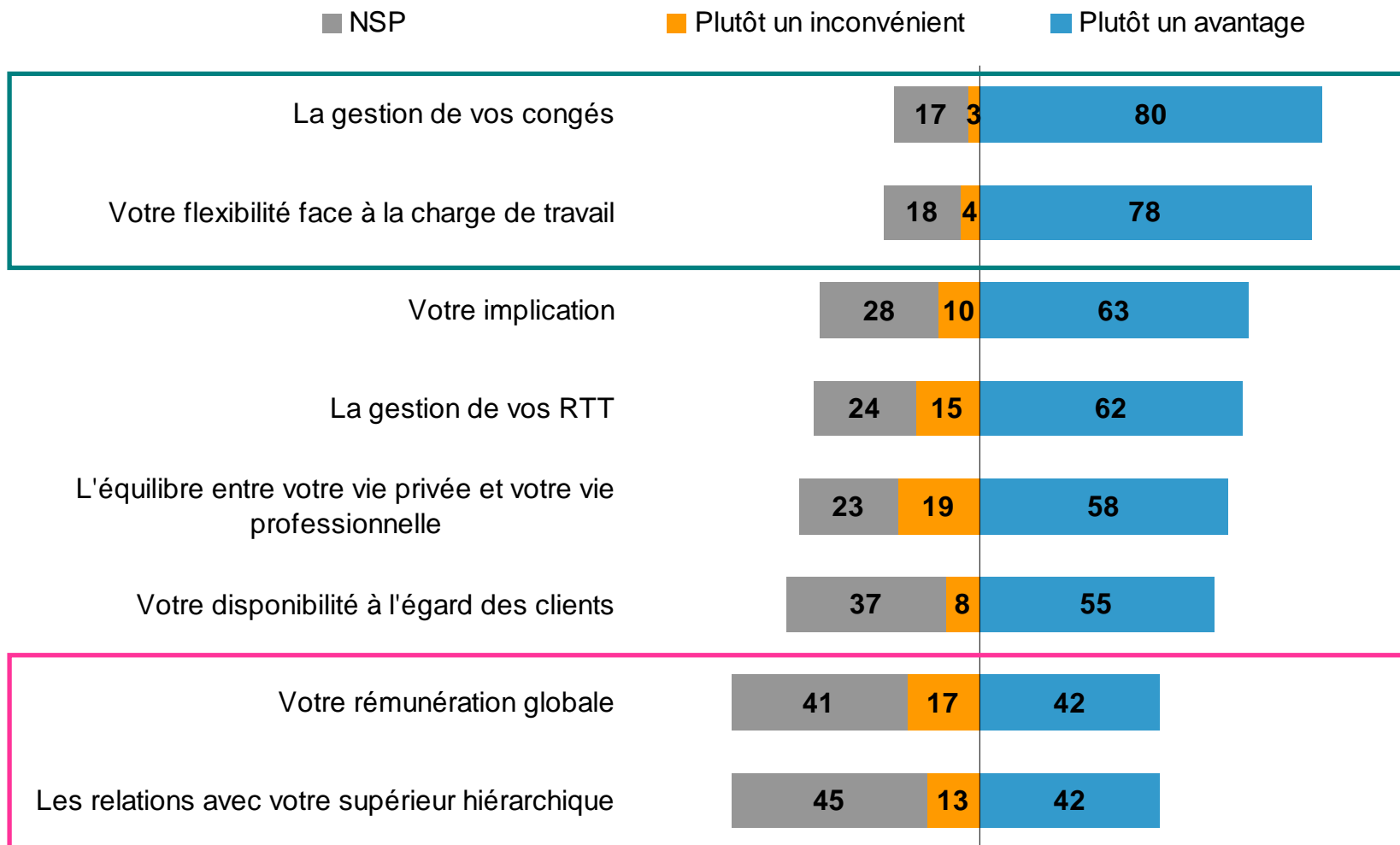
Secteur de l'entreprise	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
	Base	82*	40**	10**	30*
Uniquement en prenant des jours de congé	44	53	71	22	22
Uniquement sous la forme dun complément de rémunération	1	-	-	3	-
Les deux	25	-	29	57	22
Je ne sais pas	31	47	-	18	56

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Les avantages du CET : pour une gestion flexible du temps de travail face à la charge

Salariés - D4 : D'après vous, le Compte Épargne Temps est-il plutôt un avantage ou plutôt un inconvénient pour ... ?



Base Salariés : 82

Les avantages du CET : pour une gestion flexible du temps de travail face à la charge

Salariés - D4 : D'après vous, le Compte Épargne Temps est-il plutôt un avantage ou plutôt un inconvénient pour ... ?

Taille de l'entreprise	% Plutôt un avantage	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
		Base	82*	6**	2**	14**
La gestion de vos congés	80	6	100	89	85	
Votre flexibilité face à la charge de travail	78	10	100	86	82	
Votre implication	63	6	100	83	63	
La gestion de vos RTT	62	4	75	66	66	
L'équilibre entre votre vie privée et votre vie professionnelle	58	12	75	63	61	
Votre disponibilité à l'égard des clients	55	6	100	67	56	
Votre rémunération globale	42	6	50	55	43	
Les relations avec votre supérieur hiérarchique	42	12	75	58	41	

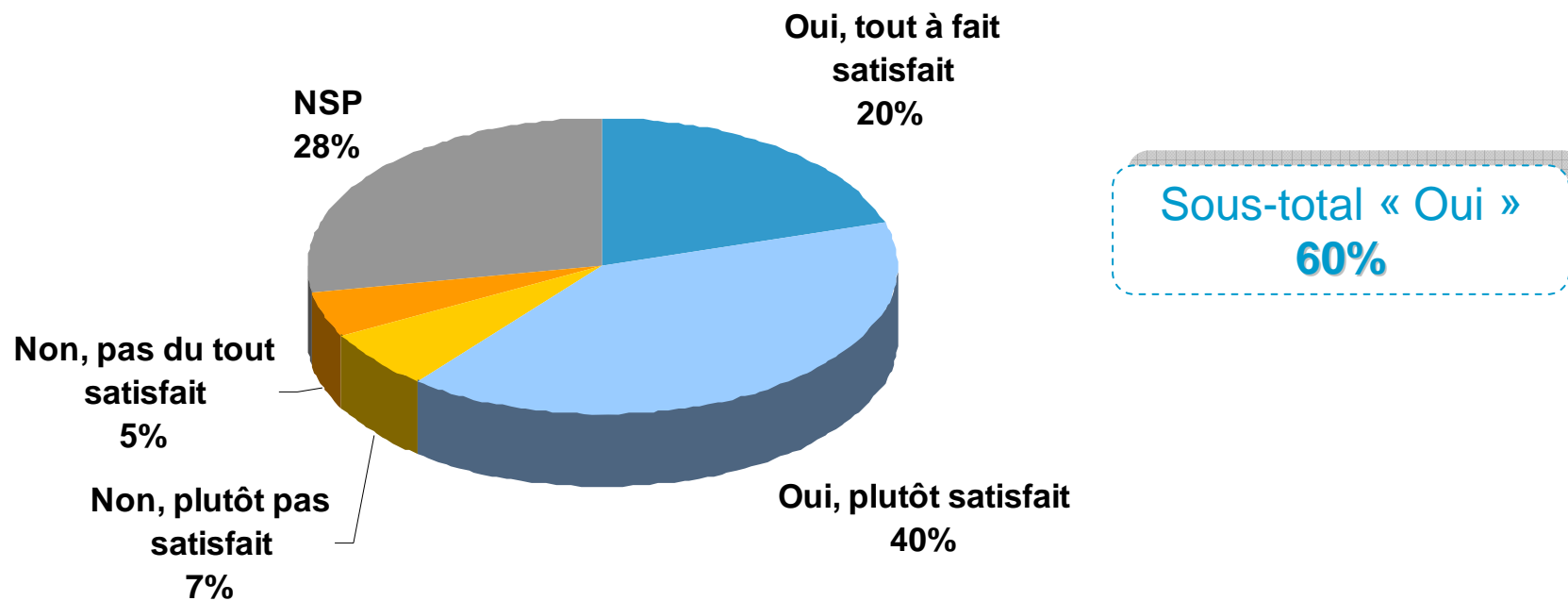
Secteur de l'entreprise	% Plutôt un avantage	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
		Base	82*	40**	10**	30*
La gestion de vos congés	80	80	71	84	67	
Votre flexibilité face à la charge de travail	78	80	71	79	44	
Votre implication	63	53	71	75	22	
La gestion de vos RTT	62	47	71	78	67	
L'équilibre entre votre vie privée et votre vie professionnelle	58	47	43	80	22	
Votre disponibilité à l'égard des clients	55	53	57	57	44	
Votre rémunération globale	42	40	29	51	22	
Les relations avec votre supérieur hiérarchique	42	33	43	54	33	

* Base faible, % à titre indicatif

** Base très faible, % à titre indicatif

Le CET globalement satisfaisant pour ceux qui en disposent

Salariés - D5 : Au global, êtes-vous satisfait de la mise en place d'un Compte Épargne Temps dans votre entreprise ?



Le CET globalement satisfaisant pour ceux qui en disposent

Salariés - D5 : Au global, êtes-vous satisfait de la mise en place d'un Compte Épargne Temps dans votre entreprise ?

Taille de l'entreprise	Total	3 à 19	20 à 49	50 à 199	200 ou plus
Base	82*	6**	2**	14**	60*
Oui, tout à fait satisfait	20	-	-	24	22
ST « POSITIF »	61	12	100	74	62

Secteur de l'entreprise	Total	Informatique	Ingénierie	Conseil	Etudes
Base	82*	40**	10**	30*	2**
Oui, tout à fait satisfait	20	13	-	38	-
ST « POSITIF »	61	47	71	78	33

Le secteur au sein duquel le CET est le plus répandu est également le secteur le plus satisfait

En résumé...

- **Un système apparemment peu répandu dans la branche**

- Seulement 7% des salariés disposent d'un CET (dont 13% dans le Conseil).

- **Le CET paraît globalement satisfaisant pour ceux qui en profitent... et ceux qui n'en disposent pas voudraient le voir appliqué dans leur entreprise**

- **Ces salariés apprécient surtout la gestion plus flexible des congés face à la charge de travail apportée par le CET.** Surtout le CET n'est pas source d'inconvénients majeurs

- On observe toutefois une méconnaissance de la mesure chez ceux qui en disposent :

- Ceux qui en disposent peuvent **principalement stocker jours de congés ou RTT, pour les récupérer en jours.** Mais XX% ne savent pas vraiment
- 28% des salariés ne se sentent pas en mesure d'évaluer leur satisfaction à l'égard du dispositif...

En synthèse



En synthèse (1/2)

- **L'aménagement du temps de travail est un concept encore flou** auprès des salariés comme des dirigeants de la branche. Les perceptions restent en effet indéfinies sur :
 - Les modalités d'application de l'ARTT sont mal connues
 - Beaucoup de « ne sait pas » sur les mode de récupération, y compris chez les salariés !
 - L'avenir de l'accord de branche ne suscite pas de réaction tranchée

- Néanmoins, **le vécu professionnel** des salariés en modalités 2 et davantage encore en modalités 3 **paraît plutôt satisfaisant et adapté**, pour les salariés eux-mêmes comme pour les dirigeants. 3 nuances :
 - Les dirigeants de grandes entreprises sont beaucoup plus partagés sur la modalité 2.
 - Les salariés du conseil sont plus satisfaits de leur situation.
 - Les salariés sont **plus mesurés** sur la **durée du travail** et la **rémunération**... cœur de l'accord !

En synthèse (2/2)

- **Concernant les pistes envisagées pour faire évoluer l'aménagement du temps de travail, la négociation paraît possible sur des points de consensus :**
 - Rémunération des surcharges exceptionnelles sous forme de primes (en retrait chez les dirigeants de grandes entreprises)
 - Et en mineur, rémunération des congés non pris et calendrier « périodes rouge / blanche... » pour prendre ses congés

- **Et des points de dissension franche émergent :**
 - Les salariés soutiennent la rémunération des RTT non pris et le télétravail, portes que les dirigeants ne souhaitent pas facilement ouvrir
 - Et chez les dirigeants, l'aménagement du cadre de travail et l'utilisation des RTT pour cofinancer la formation sont des pistes prometteuses



Merci de votre attention